

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** La balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise pour 1951 — La collaboration économique internationale : Quelques problèmes nouveaux, par M. Max Suetens — Fonds des Rentes : Rapport sur les opérations de l'année 1951 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

## LA BALANCE DES PAIEMENTS

### DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE POUR 1951

La balance des paiements de l'U.E.B.L. pour l'année 1951 a été élaborée d'après les principes exposés antérieurement dans ce *Bulletin* (1) et dont il suffira donc de rappeler ici l'essentiel : les relevés établis recensent en ordre principal les règlements bancaires réalisés pendant la période considérée, quelles que soient les dates des opérations qui leur ont donné naissance; les transactions avec l'étranger n'impliquant aucun transfert de change sont toutefois relevées, pour autant qu'elles soient connues avec exactitude. Enfin, comme il s'agit de la balance des paiements de l'U.E.B.L. et non de celle de la zone monétaire franc belge, on y enregistre toutes les transactions économiques et financières avec les territoires coloniaux et on y inclut les mouvements des avoirs et engagements officiels et bancaires vis-à-vis de l'économie congolaise.

\* \* \*

#### Evolution de la balance générale des paiements

Ainsi établie, la balance des paiements de

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation*, avril 1949 : « L'enregistrement des transactions internationales et l'établissement de la balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en 1947 » et septembre 1951 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. pour 1950 », pp. 67-69.

l'U.E.B.L., qui avait été déficitaire en 1950, est redevenue créditrice en 1951.

C'est l'évolution de la balance commerciale qui est à l'origine du retournement du solde des comptes belgo-luxembourgeois avec l'étranger.

Les causes de cette évolution ont été analysées dans ce *Bulletin* (2); le surplus commercial résulte du fait que, calculée sur la base des statistiques douanières, la valeur des exportations a augmenté de 60 p. c., alors que la valeur des importations ne s'est accrue que de 30 p. c.; la hausse des prix est la cause prépondérante du développement des courants d'échange avec l'étranger; cette hausse ayant été plus prononcée pour les ventes que pour les achats, les termes d'échange se sont améliorés. L'élargissement du volume des transactions, quoique plus modéré que la hausse des prix, n'en demeure pas moins réel; il est particulièrement net du côté des exportations et a pu être réalisé grâce à une utilisation plus poussée de l'appareil de production.

Les règlements relatifs aux opérations sur marchandises, qui avaient laissé un mali de 4,8 milliards en 1950, se clôturent en 1951 par un boni de 19,1 mil-

(2) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation*, juin 1952 : « Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1951 ».

liards. Ce résultat apparaît toutefois comme moins satisfaisant si l'on procède à une ventilation entre les différentes zones monétaires. Il apparaît alors, en effet, que l'excédent global résultant des opérations sur marchandises est uniquement le fait des transactions effectuées avec les pays membres de l'Union Européenne de Paiements; celles-ci se soldent par un excédent de 27,4 milliards contre un boni de 4,8 milliards l'année précédente, alors que les transactions commerciales réglées en dollars accusent un déficit accru : 10,1 milliards contre 8,2 milliards en 1950. Le déficit des règlements commerciaux vis-à-vis du Congo et du Ruanda-Urundi ne s'est pas sensiblement modifié : il passe d'une année à l'autre de 1,9 à 2,1 milliards.

L'accroissement du boni des opérations sur marchandises réglées dans le cadre de l'U.E.P. provient pour une bonne part de l'élargissement du surplus sur les métropoles des pays participants : le mali des échanges commerciaux avec la Grande-Bretagne, la France et la Suisse s'est transformé en boni; le solde des transactions commerciales avec les Pays-Bas et la plupart des autres pays membres de l'U.E.P. s'est encore accru : seule l'Allemagne constitue une exception; le déficit commercial vis-à-vis de ce pays a augmenté.

Le solde des opérations sur marchandises avec l'ensemble de la zone sterling s'est renversé, les ventes belgo-luxembourgeoises à ce groupe de pays s'étant fortement élargies tant par l'incidence de la conjoncture de réarmement en Grande-Bretagne que sous l'influence du gonflement exceptionnel des revenus et de la demande dans les pays producteurs de matières premières.

Le déséquilibre dans l'orientation des échanges tendant à s'aggraver, différentes dispositions furent prises pour éviter de nouvelles distorsions; parmi celles-ci, il y a lieu de citer les limitations quantitatives imposées, dans le courant du mois de septembre, aux importations payables en dollars. Cette mesure n'a guère donné de résultats en 1951; au contraire, elle semble avoir incité les importateurs à précipiter leurs achats avec comme conséquence une augmentation des dépenses en dollars au moment même où la demande américaine pour les produits belgo-luxembourgeois avait plutôt tendance à se contracter.

La fermeté de la demande congolaise, stimulée par le niveau élevé des investissements tant publics que privés et par l'amélioration du standard de vie indigène, s'est traduite par des achats accrus dans la métropole, mais les livraisons congolaises à l'U.E.B.L. ont augmenté parallèlement.

Les règlements courants non commerciaux — services et donations privées — sont demeurés déficitaires en 1951. Les dépenses ayant généralement augmenté plus que les recettes, le déficit s'est même accru; il est passé de 4,6 milliards à 8,3 milliards.

TABLEAU I

**Balance générale des paiements de l'U.E.B.L.**  
**Années 1950 et 1951**  
(en milliards de francs)

	1950	1951
<i>Opérations sur marchandises :</i>		
Exportations f.o.b. ....	77,1	125,5
Importations f.o.b. ....	84,3	109,7
Solde...	— 7,2	+ 15,8
Autres opérations sur marchandises.....	+ 2,4	+ 3,3
Total...	— 4,8	+ 19,1
<i>Services et donations privées (1).....</i>	— 4,6	— 8,3
<i>Mouvement des capitaux privés.....</i>	— 5,0	— 1,4
<i>Amortissement dettes extérieures (2).....</i>	— 1,2	— 2,0
<i>Erreurs et omissions .....</i>	— 0,2	—
SOLDE A FINANCER...	— 15,8	+ 7,4
<i>Financement du solde :</i>		
Prêts et emprunts à long terme .....	— 1,2	+ 1,6
Prêts et emprunts à court terme.....	+ 6,3	— 2,4
Dons officiels .....	—	+ 1,1
TOTAL DU FINANCEMENT...	+ 5,1	+ 0,3
<i>Solde général de la balance des paiements correspondant au mouvement des réserves de change bancaires .....</i>	— 10,7	+ 7,7

(1) Y compris les réparations.

(2) Y compris, en 1950, les rachats de francs belges au Fonds Monétaire International.

L'ensemble des opérations sur marchandises, services et donations privées se solde par un boni de 10,8 milliards. Ce boni se trouve partiellement absorbé par le déficit résultant des mouvements de capitaux privés et des amortissements et remboursements contractuels sur emprunts extérieurs. Les sorties nettes qui correspondent à la constitution, par le secteur privé, d'avoirs à l'étranger n'atteignent plus que 1,4 milliard contre environ 5 milliards l'année précédente. Les dépenses nécessitées par les amortissements contractuels des dettes à long terme des pouvoirs publics sont, au contraire, passées de 1,2 milliard à environ 2 milliards.

Le boni des règlements extérieurs est ainsi ramené à 7,4 milliards et se compare à un déficit de 15,8 milliards en 1950.

Malgré ce boni impressionnant laissé par les règlements extérieurs, l'U.E.B.L. a emprunté un montant net de 1,6 milliard à l'étranger : un crédit de 150 millions de francs suisses portant intérêt à 2 p. c. l'an et remboursable en seize mensualités égales a été obtenu du gouvernement helvétique en mars. Cette opération était destinée à compenser les versements d'or effectués par l'U.E.B.L. au profit de la Suisse pendant la période juillet-octobre 1950, donc avant que ce pays n'ait adhéré à l'U.E.P.

Les prêts et emprunts à court terme, qui comprennent essentiellement des opérations avec la Banque des Règlements Internationaux, se sont soldés par un remboursement net de 2,4 milliards; en 1950, l'U.E.B.L. avait eu recours, à plusieurs reprises,

aux avances à court terme de cet organisme et des banques privées suisses pour financer une partie de son déficit extérieur.

Enfin, l'économie belgo-luxembourgeoise a bénéficié en 1951, au titre de l'aide Marshall et de l'aide mutuelle de défense, de dons officiels atteignant 1,1 milliard. L'année précédente, l'U.E.B.L. n'avait reçu aucune assistance nette octroyée à titre gratuit par l'étranger.

Le solde général de la balance des paiements correspondant au mouvement des réserves de change bancaires dégage un excédent de 7,7 milliards. Toutefois, seules les réserves de change de la Banque Nationale ont augmenté — à concurrence de 14,8 milliards; celles des banques privées se sont contractées de 7,1 milliards, essentiellement par suite d'un accroissement des engagements en francs belges envers l'étranger.

En 1950, les réserves de change bancaires s'étaient trouvées amputées de 10,7 milliards, si bien que l'intervention des institutions bancaires dans le financement du déficit des règlements extérieurs avait compensé d'une façon heureuse l'expansion des crédits bancaires aux secteurs privé et public, de telle sorte que le stock monétaire à la disposition de l'économie belge était resté pratiquement stable. Il n'en a plus été de même en 1951 : la contraction du crédit à

l'économie privée et aux organismes paraétatiques a été insuffisante pour compenser l'expansion monétaire résultant du boni des paiements extérieurs; le crédit aux pouvoirs publics s'étant également accru d'une façon sensible, la masse des moyens de paiement à la disposition de l'économie belge a augmenté de 13,4 milliards de francs. Cependant, le blocage temporaire d'un certain pourcentage du produit des exportations vers les pays membres de l'U.E.P., instauré en septembre 1951, tend à réduire quelque peu l'incidence expansionniste de l'accroissement des réserves de change sur le stock monétaire.

\* \* \*

### Analyse de la balance générale des paiements

Dans le tableau II, les transactions extérieures de l'U.E.B.L. en 1951 sont présentées dans le cadre du schéma-type proposé par le Fonds Monétaire International (3).

(3) En raison de certaines différences de conception qui ont été précisées dans les articles cités à la note 1, les données reprises au tableau II, quoique présentées suivant le schéma du Fonds, ne coïncident pas exactement avec celles qui sont communiquées par le Département d'Etudes de la Banque Nationale au Fonds Monétaire International et publiées par cet organisme dans ses *Balance of payments yearbooks*.

TABLEAU II

### Balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise Année 1951

Présentation selon le schéma du Fonds Monétaire International  
(en millions de francs)

Transactions courantes	Crédit Recettes	Débit Dépenses	Crédit (+) ou débit (-) net	Mouvement des capitaux et de l'or monétaire	Accroissement (+) ou diminution (-)		
					Avoirs à l'étranger et or monétaire	Engage- ments envers l'étranger	Avoirs nets à l'étranger ou or monétaire
1. Opérations sur marchandises f. o. b. ....	134.000	114.937	+ 19.063	Secteur privé (non compris les banques) :			
2. Mouvement de l'or non monétaire (net) .....	—	1	— 1	11. Capitaux à long terme...			+ 1.438
3. Déplacements à l'étranger	2.908	4.987	— 2.081	12. Capitaux à court terme..			
4. Transports .....	5.492	13.700	— 8.208	Secteur officiel et bancaire :			
5. Primes et indemnités d'assurances .....	839	1.093	— 254	13. Capitaux à long terme...	+ 133	— 303	+ 436
6. Revenus d'investissements .....	5.422	4.492	+ 930	13.1 Prêts et emprunts...	(+ 150)	(+ 1.715)	
7. Transactions gouvernementales non comprises ailleurs .....	634	744	— 110	13.2 Amortissements.....	—	(— 2.018)	
8. Transactions courantes diverses (8.1 et 8.2).....	6.424	5.654	+ 770	13.3 Autres paiements contractuels .....	(— 17)	—	
8.1 Ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers.	(2.505)	(1.171)	(+ 1.334)	14. Capitaux à court terme..	+ 10.614	+ 2.983	+ 7.631
8.2 Autres transactions courantes diverses....	(3.919)	(4.483)	(— 564)	14.1 Accords de paiement	(+ 13.961)	(— 2.075)	
Total biens et services...	155.717	145.608	+ 10.109	14.2 Engagements envers le F. M. I. et la B. I. R. D.....	—	—	
9. Donations (9.1 à 9.3)....	2.135	404	+ 1.731	14.3 Autres engagements envers des institutions officielles et bancaires	—	(+ 5.044)	
9.1 Envois privés .....	(1.028)	(404)	(+ 624)	14.4 Autres avoirs et engagements .....	(— 3.347)	(+ 14)	
9.2 Réparations .....	(1)	—	(+ 1)	15. Or monétaire.....	+ 2.423	—	+ 2.423
9.3 Dons gouvernementaux .....	(1.106)	—	(+ 1.106)	16. Total du mouvement des capitaux et de l'or monétaire.....			+ 11.928
10. Total des transactions courantes (1 à 9).....	157.852	146.012	+ 11.840				
Erreurs et omissions....			+ 88				
Total général....			+ 11.928				

L'évolution d'ensemble de ces transactions ayant été décrite et commentée ci-dessus, on se bornera à donner ici un certain nombre d'indications complémentaires sur les composantes des montants inscrits dans les principales rubriques.

#### TRANSACTIONS COURANTES

##### Opérations sur marchandises f.o.b.

Cette rubrique recense, outre les paiements résultant des exportations et importations proprement dites exprimées sur une base f.o.b., ceux qui sont dus aux opérations de *cross trade* — achats à l'étranger de marchandises qui y sont ultérieurement revendues — et au travail à façon appliqué en Belgique à des marchandises étrangères ou, à l'étranger, à des marchandises belgo-luxembourgeoises (4).

(4) Les opérations sur marchandises recensées dans la balance des paiements ne se confondent pas avec les transactions qui figurent dans les *statistiques douanières du commerce spécial*.

Celles-ci englobent les frets et assurances à l'importation, les opérations sur or — qui, dans la balance, sont transférées dans la rubrique « Or non monétaire » — et les fournitures de provisions de bord — comptabilisées dans la balance à la

rubrique « Transports »; en outre, elles incluent à l'entrée et à la sortie les marchandises importées en U.E.B.L. ou expédiées à l'étranger pour y être soumises à un complément de main-d'œuvre, alors que la valeur du travail à façon effectué est seule enregistrée dans la balance des paiements.

Par contre, les statistiques douanières ne tiennent compte ni des importations et exportations d'énergie électrique et de gaz, ni de celles des opérations de *cross trade* qui portent sur des marchandises qui demeurent à l'étranger ou sous régime d'entrepôt en territoire belgo-luxembourgeois.

Même si on apporte aux relevés douaniers les corrections voulues aux fins d'éliminer ces divergences dans le contenu des deux séries statistiques, celles-ci aboutissent néanmoins à des résultats différents.

L'écart qui subsiste s'explique soit par les imperfections de la documentation — les opérations de *cross trade* portant sur des marchandises dédouanées en U.E.B.L. sont, par exemple, comptabilisées deux fois dans les statistiques douanières rectifiées sans qu'il soit possible d'éliminer ce double emploi —, soit par le jeu des crédits commerciaux — les statistiques douanières enregistrant les opérations au moment où elles s'effectuent, la balance des paiements au moment où elles donnent lieu à un règlement international.

Les données douanières ne peuvent donc être réconciliées avec les mouvements de change résultant des opérations sur marchandises qu'au prix d'une ventilation nécessairement arbitraire des différences relevées dans les faits. C'est la raison pour laquelle il apparaît préférable de porter à la rubrique des opérations sur marchandises le montant des règlements effectués pendant la période considérée plutôt que les montants fournis par les statistiques douanières rectifiées.

Sur la base de ces dernières, les recettes se fussent élevées en 1951, à 136,5 milliards, les dépenses à 116,8 milliards, soit 2,5 milliards au crédit et 1,9 milliard au débit en excès des chiffres inscrits dans la balance; sous les réserves qu'imposent les lacunes de la documentation disponible, on peut admettre que l'expansion du commerce extérieur, très sensible à l'importation et plus nette encore à l'exportation, a dû se traduire par un élargissement des crédits commerciaux reçus ou accordés par l'U.E.B.L.

TABLEAU III

### Balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise

Années 1950 et 1951

Opérations sur marchandises

(en milliards de francs)

	Année 1950			Année 1951		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Exportations et importations f.o.b. ....	77,1	84,3	- 7,2	125,5	109,7	+ 15,8
Cross trade .....	5,9	4,2	+ 1,7	7,5	4,6	+ 2,9
Travail à façon .....	1,1	0,4	+ 0,7	1,0	0,6	+ 0,4
Total...	84,1	88,9	- 4,8	134,0	114,9	+ 19,1

On notera que, si le solde largement excédentaire des transactions sur marchandises s'explique en ordre tout à fait principal par l'évolution des courants d'exportation et d'importation, les opérations de *cross trade* ont néanmoins contribué dans une mesure non négligeable à la constitution du surplus commercial, le boni qui s'en dégage ayant été sensiblement plus important en 1951 qu'en 1950. Par contre, le produit net des opérations de travail à façon a décliné d'une année à l'autre.

##### Prestations de services

Le mali résultant des prestations de services entre

l'U.E.B.L. et l'étranger s'est accru considérablement en 1951.

Les dépenses nettes de *tourisme* ont constitué un premier facteur d'augmentation du déficit traditionnellement observé au titre des services. En effet, si les recettes ont progressé assez nettement par rapport à 1950, principalement grâce au développement du tourisme britannique, français et néerlandais, l'accroissement des dépenses, qui s'est manifesté surtout dans les relations avec la France et l'Allemagne, a été encore plus sensible.

TABLEAU IV

**Balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise**  
**Années 1950 et 1951**  
**Prestations de services**  
*(en milliards de francs)*

	Année 1950			Année 1951		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
1. Déplacements à l'étranger .....	2,2	3,6	- 1,4	2,9	5,0	- 2,1
2. Transports .....	2,4	7,6	- 5,2	5,5	13,7	- 8,2
3. Primes et indemnités d'assurances .....	0,8	0,9	- 0,1	0,9	1,1	- 0,2
4. Revenus d'investissements .....	4,4	4,2	+ 0,2	5,4	4,5	+ 0,9
5. Transactions gouvernementales non comprises ailleurs .....	0,4	0,6	- 0,2	0,6	0,7	- 0,1
6. Ouvriers frontaliers et travailleurs étrangers .....	2,5	0,9	+ 1,6	2,5	1,2	+ 1,3
7. Divers .....	2,8	3,4	- 0,6	3,9	4,5	- 0,6
<b>Total...</b>	<b>15,5</b>	<b>21,2</b>	<b>- 5,7</b>	<b>21,7</b>	<b>30,7</b>	<b>- 9,0</b>

TABLEAU V

**Nombre de nuitées des étrangers en Belgique**

**Années 1950 et 1951**  
*(en milliers de nuitées)*

Source : *Institut National de Statistique.*

Pays de résidence habituelle	1950	1951
Royaume-Uni .....	262	411
France .....	232	322
Pays-Bas .....	213	275
Etats-Unis .....	111	122
Divers (1) .....	335	463
<b>Total (1)...</b>	<b>1.153</b>	<b>1.593</b>

(1) Luxembourg excepté.

On rappellera ici que certains procédés de financement des déplacements à l'étranger — billets belges emportés par les résidents et utilisés ultérieurement par les étrangers lors de leurs séjours dans l'U.E.B.L., devises achetées ou vendues sur les marchés parallèles — échappent au relevé statistique. Il n'est pas exclu que les recettes et dépenses couvertes de la sorte se compensent dans une large mesure; cependant, les données inscrites à la balance des paiements ne peuvent être considérées comme traduisant exactement les mouvements globaux des paiements touristiques, ni, par voie de conséquence, les fluctuations que ces paiements subissent d'une année à l'autre.

Les dépenses nettes de transport ont été beaucoup plus élevées en 1951 qu'en 1950.

Ceci s'explique par l'accroissement des importations exprimées en tonnage et surtout par la hausse des frets maritimes qui a été très prononcée; l'activité plus intense des moyens de transport et des installations portuaires de l'U.E.B.L. a donné lieu, par contre, à des recettes accrues en devises étrangères.

TABLEAU VI

**Indices des quantités importées et des frets maritimes**

Moyennes	Indice des quantités importées (1)	Indice des frets maritimes (2)
Année 1950 .....	76,0	275
1951 1 <sup>er</sup> trimestre ..	93,8	583
2 <sup>e</sup> trimestre ..	97,4	661
3 <sup>e</sup> trimestre ..	97,4	545
4 <sup>e</sup> trimestre ..	105,4	567

(1) Commerce spécial et transit cumulés. Base 1936-1938 = 100.

Source : *Institut National de Statistique.*

(2) Atlantique et Méditerranée. Base 1936-1938 = 100.

Source : *Institut de Recherches économiques et sociales.*

Il convient toutefois de noter que la majoration des recettes et des dépenses de transport est en partie purement apparente; en effet, une ventilation plus précise des mouvements de change a permis d'isoler certains paiements dus à des opérations de transport, et qui se trouvaient comptabilisés antérieurement parmi les transactions diverses.

Les recettes et dépenses dues à l'exécution des *contrats d'assurance* n'ont guère varié d'une année à l'autre. La majoration des dépenses peut être mise en liaison avec le développement des importations et l'accroissement corrélatif de la charge des assurances maritimes.

Les *revenus nets d'investissements* se sont substantiellement accrus; les paiements faits à ce titre ne se sont guère développés d'une année à l'autre, tandis que les recettes ont augmenté à concurrence de près d'un milliard de francs. Rappelons qu'il s'agit dans les deux cas des seuls revenus transférés.

Les *transactions gouvernementales non incluses ailleurs* ont conservé à peu près la même structure qu'en 1950. On sait que cette rubrique enregistre principalement à son crédit les dépenses effectuées en U.E.B.L. par les missions diplomatiques étrangères, les pensions versées par la Colonie à des résidents belgo-luxembourgeois et la part revenant à la Métropole dans les impôts à charge des sociétés colo-

niales. Au débit figurent essentiellement les frais d'entretien des représentations diplomatiques belgo-luxembourgeoises à l'étranger et les débours du gouvernement belge en territoire colonial.

Comme en 1950, l'U.E.B.L. a bénéficié de rentrées importantes du chef des *revenus du travail*. Les salaires rapatriés par les ouvriers frontaliers et saisonniers sont demeurés à leur étiage antérieur, tandis que les montants transférés par les travailleurs étrangers occupés dans les entreprises belges — principalement par les mineurs de nationalité italienne — se sont quelque peu accrus. Le nombre des mineurs italiens est d'ailleurs passé de 30.000 à fin décembre 1950 à 49.000 à fin décembre 1951, tandis que le total des mineurs étrangers progressait, entre les mêmes dates, de 56.000 à 70.000.

Le solde des règlements classés sous la rubrique des *services divers* ne s'est pas modifié de 1950 à 1951,

les recettes et les dépenses ayant augmenté parallèlement. Comme au cours des années antérieures, l'U.E.B.L. a dû faire face à des décaissements nets du chef des commissions et courtages, des redevances pour films cinématographiques, des brevets et droits d'auteur et dans le cadre du fonctionnement de la Loterie coloniale. Ces dépenses ont été partiellement compensées par l'incidence des débours effectués par les sociétés coloniales en territoire métropolitain.

#### Donations

Comme au cours des années antérieures, la balance des paiements de l'U.E.B.L. est créditée de recettes nettes au titre des *donations privées*. Ces rentrées, qui trouvent essentiellement leur origine dans les transferts de fonds effectués par les coloniaux, ont toutefois été moins importantes qu'en 1950.

Les *réparations* reçues de l'Allemagne n'ont plus représenté qu'un montant dérisoire.

TABLEAU VII

### Balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise

Années 1950 et 1951

#### Donations

(en milliards de francs)

	Année 1950			Année 1951		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
Donations privées.....	1,2	0,3	+ 0,9	1,0	0,4	+ 0,6
Réparations.....	0,2	—	+ 0,2	p. m.	p. m.	p. m.
Dons gouvernementaux.	9,0	9,0	—	1,1	—	+ 1,1
Total...	10,4	9,3	+ 1,1	2,1	0,4	+ 1,7

Enfin, l'U.E.B.L. a reçu des Etats-Unis 1,1 milliard de *dons gouvernementaux*, dont la plus grande partie est à imputer sur l'aide Marshall non conditionnelle accordée à titre gratuit pour l'exercice 1950-1951, et le solde sur l'aide mutuelle de défense. En 1950, l'aide Marshall octroyée à l'U.E.B.L. avait un caractère conditionnel et trouvait sa contrepartie dans les droits de tirage nets exercés par les pays de l'O.E.C.E. sur l'U.E.B.L. et dans la position débitrice initiale que celle-ci s'était vu impartir en U.E.P.

#### MOUVEMENT DES CAPITAUX ET DE L'OR MONÉTAIRE

##### Secteur privé

Les rapatriements de capitaux privés n'ont guère

varié d'une année à l'autre; quant aux autres mouvements, ils ont laissé un solde déficitaire nettement moins accentué qu'en 1951: l'U.E.B.L. a bénéficié d'apports bruts plus substantiels de capitaux étrangers, notamment en provenance des Etats-Unis, de Suisse et du Congo belge; d'autre part, les investissements à l'étranger, tout en demeurant appréciables, ont cependant été moins élevés qu'en 1950. Parmi ces dernières opérations figurent des investissements effectués dans l'économie congolaise pour un montant de 1,2 milliard de francs.

##### Secteur officiel et bancaire

Les opérations à *long terme* du secteur officiel et bancaire ont été assez peu nombreuses en 1951.

**Balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise**  
**Années 1950 et 1951**

Mouvement des capitaux — Secteur privé  
(en milliards de francs)

Nature des opérations	Année 1950			Année 1951		
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
Rapatriements.....	0,8	0,1	+ 0,7	0,6	—	+ 0,6
Prêts et investissements	3,0	8,7	— 5,7	4,7	6,7	— 2,0
Total...	3,8	8,8	— 5,0	5,3	6,7	— 1,4

On a mentionné antérieurement le crédit de 150 millions de francs suisses — soit 1.715 millions de francs belges — accordé par le gouvernement helvétique au gouvernement belge.

D'autres emprunts ont été contractés au cours de l'année, mais ils l'ont été pour compte du Congo belge ou n'ont donné lieu à aucun prélèvement effectif en 1951 (5).

Par contre, le Trésor belge a consenti une avance récupérable et sans intérêt de 150 millions en vue du financement du budget extraordinaire du Ruanda-Urundi.

Quant aux amortissements effectués par l'U.E.B.L. sur ses emprunts extérieurs, ils se sont élevés à 2.018 millions, dont 1.081 millions appliqués au remboursement du crédit suisse dont il a été question ci-dessus. Le Royaume-Uni a apuré le solde non encore remboursé — soit 17 millions — du prêt qui lui avait été consenti en 1949 par l'U.E.B.L. dans le cadre du second accord intereuropéen de paiement et de compensation.

Au total, les dépenses résultant du mouvement des capitaux officiels à long terme l'ont emporté à concurrence de 436 millions sur les recettes effectuées à ce titre.

Les avoirs nets à *court terme* du secteur officiel et bancaire se sont renforcés de 7.631 millions au cours de l'année.

L'accroissement des avoirs nets en *accords de paiement* a été considérable : il a atteint 16.036 millions de francs. Ceci s'explique par l'évolution des créances et engagements de l'U.E.B.L. envers l'U.E.P. : en effet, les engagements envers cet organisme correspondant au solde non utilisé de la position débitrice initiale conférée à l'U.E.B.L. représentaient 1.812 millions à fin 1950; ils ont été entièrement

résorbés en 1951, et l'U.E.B.L. a, en outre, consenti à l'U.E.P., au cours de cette année, des crédits s'élevant au total à 15.202 millions de francs. Par contre, les avoirs nets bilatéraux sur l'étranger se sont contractés, l'incidence de l'amortissement des positions consolidées en U.E.P. — 2,2 milliards en 1951 — n'ayant été que partiellement compensée par le jeu d'autres facteurs — notamment par la comptabilisation en accords de paiement jusqu'au moment de la compensation mensuelle, des avances nettes consenties aux pays membres de l'U.E.P.

TABLEAU IX

**Evolution des avoirs nets de l'U.E.B.L.**  
**en accords de paiement**

Année 1951

(en millions de francs)

	Montant au 31 déc. 1950	Montant au 31 déc. 1951	Mouvement au cours de l'année
1. Avoirs bilatéraux sur l'étranger.....	7.027	5.786	— 1.241
2. Créance sur l'Union Européenne de Paiements...	—	15.202	+ 15.202
3. Engagements bilatéraux envers l'étranger.....	(1) 2.377	(1) 2.114	— 263
4. Engagement envers l'Union Européenne de Paiements.....	1.812	—	— 1.812
5. Avoirs nets.....	2.838	18.874	+ 16.036

(1) Y compris les engagements représentés par des certificats de Trésorerie.

Les engagements envers le F.M.I. et la B.I.R.D. sont demeurés inchangés. Les autres *engagements à court terme envers les institutions officielles et bancaires* ont augmenté de 5.044 millions de francs. Ce mouvement s'explique par des placements nets de certificats à court terme auprès de la B.R.I. — 528 millions — et par un accroissement sensible des engagements nets à court terme du Trésor et des banques

(5) Emprunt E.C.A. de \$ 15,5 millions contracté pour compte du Congo belge (arrêté royal du 13 août 1951); emprunt de 30 millions de dollars U.S.A. contracté auprès de la B.I.R.D. et dont l'équivalent en francs belges doit être affecté au financement du plan décennal d'expansion économique du Congo belge (arrêté royal du 19 novembre 1951).

envers les institutions officielles ou bancaires de la Colonie — 2.976 millions de francs (6) — et de l'étranger — 1.540 millions de francs.

Comme au cours des années antérieures, la Colonie a donc accumulé des avoirs importants en francs belges; ces avoirs ont été constitués grâce au concours apporté par le système bancaire métropolitain au financement des opérations des territoires coloniaux envers l'étranger: les banques belgo-luxembourgeoises ont, en effet, encaissé, pour compte de la Colonie, des recettes nettes en devises étrangères s'élevant à 3.841 millions; sous déduction des montants absorbés par divers arbitrages et par le financement du déficit de la balance des paiements des territoires coloniaux envers la métropole, la contrepartie en francs belges de ces recettes a donné lieu au renforcement des avoirs de la Colonie dont il a été fait mention ci-dessus. En ce qui regarde l'augmentation des engagements envers les institutions officielles et bancaires étrangères, elle s'explique entièrement par l'accroissement des engagements du système bancaire belgo-luxembourgeois envers les banques étrangères — 2.809 millions de francs. L'incidence de ce facteur a été partiellement compensée par l'effet du remboursement de certificats de Trésorerie placés auprès de banques privées étrangères — 516 millions de francs — et de la contraction des engagements de la Banque Nationale dans le cadre des arrangements financiers conclus avec certains pays étrangers — 753 millions de francs.

La contraction des *autres avoirs sur l'étranger* — 3.347 millions — s'explique en ordre principal par la diminution de la créance que l'U.E.B.L. détenait au début de l'année sur l'E.C.A. et qui correspondait à la fraction non encore encaissée de *firm allotments* accordés en contrepartie soit de droits de tirage nets exercés sur l'Union, soit de la position débitrice initiale de celle-ci dans l'Union Européenne de Paiements.

Cette créance, qui s'élevait à 2.340 millions, a subi une réduction purement comptable de 733 millions au moment où la position débitrice initiale de l'U.E.B.L. en U.E.P. fut réajustée parallèlement à la rectification du montant de l'aide américaine accordée à l'U.E.B.L. par l'E.C.A. pour l'exercice 1950-1951. Le solde, soit 1.607 millions, a donné lieu à des versements effectifs en 1951.

Pour le surplus, la contraction des autres avoirs sur l'étranger est due à la diminution des montants de devises hors accord détenus par la Banque Nationale.

Quant aux *autres engagements envers l'étranger*, c'est-à-dire aux dettes du secteur officiel et bancaire

(6) Les engagements envers la Colonie n'étant pas connus par recensement direct, mais établis par recoupement, c'est arbitrairement qu'ils ont été considérés en totalité comme des engagements envers des institutions officielles ou bancaires.

envers les particuliers étrangers, ils ne se sont guère modifiés au cours de l'année sous revue (7), leur montant s'étant accru de 14 millions.

Enfin, l'*encaisse-or* a été renforcée d'une manière appréciable, son accroissement s'établissant à 2.423 millions.

\* \* \*

### Principales balances particulières

Comme il a déjà été souligné ci-avant, le boni global de la balance générale dissimule un déséquilibre assez prononcé dans les relations avec certains pays ou groupes de pays, déséquilibre qui présentera de grands inconvénients aussi longtemps que ne sera pas rétablie la convertibilité générale de toutes les devises. Il convient donc, pour apprécier plus exactement la signification de l'évolution que les chiffres de la balance générale mettent en relief, d'examiner les modifications des comptes internationaux réglés dans les principales devises.

Ci-après, nous donnerons un bref commentaire des balances particulières de l'Union en dollars et en devises des pays membres de l'U.E.P. Il convient de souligner au préalable que ces balances particulières ont été établies d'après le critère financier du moyen de paiement utilisé et non d'après le critère géographique du lieu d'origine ou de destination finale du transfert. Chaque balance particulière, dès lors, rend compte des transactions effectuées dans la monnaie de la zone ou du pays intéressé même si elles ont, en fait, été réalisées avec d'autres zones ou d'autres pays.

\* \* \*

### BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. EN DOLLARS

Cette balance groupe en fait toutes les opérations réglées en or, en \$ U.S.A. ou \$ canadiens, ces trois moyens de paiement présentant pratiquement le même intérêt du point de vue des règlements internationaux.

Ainsi établie, la balance des paiements en dollars s'est clôturée, comme les années précédentes, en déficit. Les règlements relatifs aux opérations sur marchandises se sont soldés par un mali plus important que celui enregistré l'année précédente. En effet, de 1949 à 1950, la dévaluation du franc belge semble avoir provoqué un développement des recettes d'exportation et un certain recul des paiements d'importation: aussi le déficit commercial s'est-il contracté en 1950. En 1951, bien que l'augmentation des recettes (+ 70 p. c. environ) soit plus considérable en valeur relative que celle des paiements

(7) Voir toutefois la note 6 ci-contre.



(+ 50 p. c. environ), le déficit des opérations sur marchandises s'est à nouveau accru, sans rejoindre tout à fait le niveau de 1949.

Le solde déficitaire des services et donations privées s'est également accentué; de plus, le léger mali apparu en 1950 dans le mouvement des capitaux privés s'est renforcé. Par contre, les sorties nécessitées par les amortissements de dettes libellées en dollars se sont sensiblement contractées; il est vrai cependant que, pour 1950, ce poste comprend une sortie nette d'or et de dollars s'élevant à 1.032 millions de francs, du fait de l'exécution des obligations de rachat de la Belgique envers le Fonds Monétaire International. Les arbitrages privés se sont traduits, en 1951, par une rentrée appréciable de dollars.

Au total, le déficit en dollars ne s'est guère modifié: il s'élève à 14,8 milliards, contre 14,6 milliards en 1950.

Mais le mode de financement de ce déficit a fortement varié d'une année à l'autre.

TABLEAU X

**Balance des paiements de l'U.E.B.L. en or et en dollars (\$ U.S.A. et \$ canadiens)**

**Années 1950 et 1951**

(en milliards de francs)

	1950	1951
<b>Opérations sur marchandises :</b>		
Exportations f.o.b. ....	10,8	18,5
Importations f.o.b. ....	19,6	29,3
Solde...	— 8,8	— 10,8
<b>Autres opérations sur marchandises.....</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 0,7</b>
Total...	— 8,2	— 10,1
<b>Services et donations privées.....</b>	<b>— 2,1</b>	<b>— 4,0</b>
<b>Mouvement des capitaux privés.....</b>	<b>—</b>	<b>— 0,6</b>
<b>Amortissement dettes extérieures.....</b>	<b>(1) — 2,2</b>	<b>— 0,9</b>
<b>Transferts privés :</b>		
Opérations pour compte de la Colonie.....	— 0,4	— 0,4
Autres transferts.....	— 1,1	+ 1,2
<b>Erreurs et omissions.....</b>	<b>— 0,6</b>	<b>—</b>
<b>SOLDE A FINANCER.....</b>	<b>— 14,6</b>	<b>— 14,8</b>
<b>Financement du solde :</b>		
<b>Règlements multilatéraux :</b>		
— dans le cadre des accords de paiement.....	+ 0,4	+ 0,3
— aide conditionnelle octroyée par l'E.C.A.....	+ 9,0	— 0,7
— or et dollars reçus de l'U. E. P.....	—	+ 11,5
— autres.....	— 3,4	+ 3,3
<b>Prêts et emprunts à long terme.....</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Prêts et emprunts à court terme.....</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>+ 0,9</b>
<b>Dons officiels.....</b>	<b>—</b>	<b>+ 1,1</b>
<b>TOTAL DU FINANCEMENT.....</b>	<b>+ 6,8</b>	<b>+ 14,6</b>
<b>Solde général de la balance des paiements correspondant au mouvement des réserves de change bancaires.....</b>	<b>— 7,8</b>	<b>— 0,2</b>

(1) Y compris le rachat de francs belges au Fonds Monétaire International (1.036 millions de francs).

Jusqu'en 1949, les principales sources de financement étaient constituées par les versements d'or ou de dollars par les pays ayant dépassé le plafond du crédit qui leur était accordé dans le cadre des accords de paiement bilatéraux. En 1949, ces versements s'étaient déjà fortement contractés, mais comme les *firm allotments* octroyés par l'E.C.A. atteignirent cette année un montant très élevé, les moyens de financement dépassèrent le déficit à financer et les réserves de change bancaires en or et en dollars enregistrèrent une augmentation non négligeable.

En 1950, l'U.E.B.L. a dû mettre en ligne son encaisse en or et en dollars — le prélèvement est de 7,8 milliards de francs (8) — pour faire face au déficit après utilisation des autres moyens de financement; en effet, le jeu des accords de paiement n'a pratiquement plus provoqué de rentrées d'or et de dollars (0,4 milliard seulement), alors que l'U.E.B.L. a dû procéder à d'importantes cessions d'or ou de dollars à des pays tiers en règlement de dettes hors accords de paiement (3,4 milliards). Pour cette année 1950, les interventions de l'E.C.A. au titre de l'aide conditionnelle furent pratiquement la seule source de moyens de financement du déficit dollar. En effet, le recours aux organismes internationaux — en l'occurrence la souscription nette de bons du Trésor en \$ U.S.A. par la B.R.I. — s'est limité à 0,8 milliard, et aucun emprunt en dollars n'a été contracté.

En 1951, les apports extérieurs d'or ou de dollars ont pratiquement compensé le déficit dollar; ils comprennent, outre les versements de l'U.E.P. (11,5 milliards) et les versements dans le cadre des accords de paiement (0,3 milliard) et hors accords de paiement (3,3 milliards), les dons inconditionnels octroyés par l'E.C.A. et la M.S.A. (1,1 milliard).

Comme l'année précédente, aucun emprunt en dollars n'a été contracté en 1951; au contraire, un montant de 0,9 milliard de bons du Trésor en \$ U.S.A. détenus par la B.R.I. a pu être remboursé.

Par ailleurs, l'U.E.B.L. n'a pas reçu d'aide conditionnelle de l'E.C.A. en 1951. Au contraire, une rectification comptable a dû être apportée dans cette rubrique par suite de la réduction de l'aide conditionnelle accordée à l'U.E.B.L. pour l'exercice 1950-1951. Celle-ci fut ramenée, en 1951, de son montant originnaire de 2.202 millions à 1.469 millions. Le premier de ces montants ayant été comptabilisé dans la balance de 1950 comme une créance sur l'E.C.A. et par conséquent comme une augmentation des réserves de change bancaires, la réduction intervenue ultérieurement a dû être mentionnée dans la balance de 1951. C'est ce qui explique le montant négatif (0,7 milliard) figurant à la rubrique « Aide conditionnelle octroyée par l'E.C.A. ».

(8) D'après les chiffres comptables nominaux, les réserves de change bancaires en or et en dollars n'ont diminué que de 2,8 milliards de francs; la différence résulte de la réévaluation de l'encaisse-or et de la créance sur l'E.C.A.

Le total de ces apports extérieurs d'or et de dollars étant pratiquement du même ordre de grandeur que le déficit à financer, les avoirs en dollars et les réserves métalliques du système bancaire n'ont subi qu'un prélèvement limité en 1951 (0,2 milliard contre 7,8 milliards en 1950); en effet, l'augmentation de 2,4 milliards de l'encaisse-or se trouve contre-balançée par une contraction de 2,6 milliards des avoirs nets du système bancaire en \$ U.S.A. et \$ canadiens.

De tout ceci, il résulte que seules les lacunes du système actuel des règlements internationaux — en l'occurrence l'inconvertibilité des monnaies — ont pu faire apparaître un problème dollar dans le cas de l'U.E.B.L. Dans la mesure où l'Union, par des mécanismes institutionnels créés depuis la guerre ou par le jeu des conventions bilatérales qu'elle a conclues avec les pays étrangers, a pu convertir en dollars ses avoirs excédentaires de monnaies tierces, le financement de son déficit en dollars a été résolu sans faire appel à l'aide extérieure.

\* \* \*

#### BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. EN DEVICES U.E.P.

Comme on le sait, l'U.E.P. a pour objet de faciliter, par un régime de paiements multilatéraux, le règlement des transactions entre les zones monétaires des parties contractantes. A cette fin, les positions des pays membres vis-à-vis de l'Union sont arrêtées à la fin de chaque mois, sur la base des excédents et déficits bilatéraux comptabilisés par les banques centrales; les règlements effectifs ne se font toutefois que vers le milieu du mois suivant.

Aussi, pour avoir une idée exacte de l'évolution au cours d'une année, de la balance des paiements de l'U.E.B.L. en devises U.E.P., faut-il prendre en considération non seulement la situation du compte belgo-luxembourgeois à l'Union des Paiements, mais également l'évolution des avoirs et engagements bilatéraux comptabilisés soit dans les livres de la Banque Nationale dans l'intervalle des compensations mensuelles, soit dans les banques privées.

Ainsi établie, la balance des règlements internationaux en devises U.E.P. fait apparaître, pour 1951, un boni particulièrement élevé, par suite d'une expansion considérable des recettes d'exportation.

L'excédent résultant pour l'U.E.B.L. de ses opérations sur marchandises réglées en devises U.E.P., excédent qui s'était fortement contracté en 1950 à la suite de l'accroissement exceptionnel des importations au second semestre, est passé, d'une année à l'autre, de 4,8 milliards à 27,4 milliards.

TABLEAU XI

### Balance des paiements de l'U.E.B.L. en devises U.E.P. Années 1950 et 1951 (en milliards de francs)

	1950	1951
<i>Opérations sur marchandises :</i>		
Exportations f.o.b. ....	54,4	89,1
Importations f.o.b. ....	50,7	64,3
Solde...	+ 3,7	+ 24,8
Autres opérations sur marchandises.....	+ 1,1	+ 2,6
Total...	+ 4,8	+ 27,4
<i>Services et donations privées (1).....</i>	— 5,4	— 6,7
<i>Mouvement des capitaux privés.....</i>	— 2,6	— 0,3
<i>Amortissement dettes extérieures.....</i>	— 0,1	— 1,2
<i>Transferts privés :</i>		
Opérations pour compte de la Colonie.....	+ 4,1	+ 4,2
Autres transferts .....	+ 1,4	+ 0,1
<i>Erreurs et omissions .....</i>	+ 0,3	+ 0,3
SOLDE A FINANCER...	+ 2,6	+ 23,8
<i>Financement du solde :</i>		
<i>Règlements multilatéraux :</i>		
— dans le cadre des accords de paiement.	+ 0,1	— 0,1
— versements d'or et de dollars par l'U. E. P. ....	—	— 11,5
— droits de tirage accordés et position débitrice initiale en U. E. P. ....	— 9,0	+ 0,7
— autres .....	+ 3,6	— 1,6
Prêts et emprunts à long terme .....	— 1,3	+ 1,7
Prêts et emprunts à court terme.....	+ 1,3	— 1,2
TOTAL DU FINANCEMENT...	— 5,3	— 12,0
<i>Solde général de la balance des paiements correspondant au mouvement des réserves de change bancaires .....</i>	— 2,8	+ 11,8

(1) Y compris les réparations.

Le boni des règlements relatifs aux opérations sur marchandises se trouve partiellement réduit par le solde déficitaire des services et donations privées, des mouvements de capitaux privés et des amortissements de dettes extérieures; pour la première de ces rubriques, le mali est en augmentation par rapport à l'année précédente: il passe de 5,4 milliards à 6,7 milliards sous l'influence d'un accroissement des dépenses de transport et de tourisme; les sorties de devises provoquées par les mouvements de capitaux privés se sont fortement contractées: elles tombent de 2,6 milliards à 0,3 milliard; quant aux dépenses en relation avec les amortissements de dettes extérieures, elles se sont accrues de 0,1 milliard en 1950 à 1,2 milliard en 1951, en raison du remboursement rapide du crédit suisse antérieurement mentionné.

Par contre, les transferts privés se sont soldés, comme précédemment, par un boni non négligeable grâce aux opérations effectuées pour compte de la Colonie; il s'agit essentiellement de transactions commerciales directes entre les territoires coloniaux et les pays étrangers, mais réglées par l'intermédiaire du système bancaire belgo-luxembourgeois. Le boni en devises étrangères qui en résulte pour l'U.E.B.L.

est compensé, dans le chef de la métropole, par un déficit équivalent en francs belges envers la Colonie. Comme en 1950, le Congo belge a contribué pour un montant non négligeable — 4,2 milliards — à la constitution de l'excédent de l'U.E.B.L. en devises U.E.P.

Au total, le boni en devises U.E.P. a atteint 23,8 milliards, contre 2,5 milliards seulement en 1950. Les règlements multilatéraux ont été relativement réduits en 1951, si l'on fait exception des versements d'or et de dollars — 11,5 milliards — effectués par l'U.E.P.; les règlements dans le cadre des accords de paiement sont demeurés dérisoires; les règlements multilatéraux en dehors des accords de paiement ont, au contraire, été plus importants: ils font apparaître un déficit de 1,6 milliard en devises U.E.P.; en 1950, ils avaient donné lieu à un excédent de devises U.E.P. de 3,6 milliards; enfin, il ne fut plus accordé de droits de tirage en 1951, mais la position débitrice initiale en U.E.P. subit une modification comptable en relation avec la réduction de l'aide conditionnelle, dont il a été question ci-avant.

Il y a lieu de mentionner, en outre, parmi les opérations de financement, divers prêts et emprunts à long et à court terme. Les opérations à long terme comprennent le crédit suisse de 1,7 milliard et le remboursement par la Grande-Bretagne du reliquat de 17 millions encore dû sur le prêt qui avait été consenti à ce pays en 1949, dans le cadre du second accord intereuropéen de paiement et de compensation. Les prêts et emprunts à court terme comprennent essentiellement les souscriptions de bons du Trésor par la B.R.I. et le remboursement de bons du Trésor aux banques suisses et de bons du Trésor mis sous dossier des banques centrales étrangères en exécution des accords de paiement.

Par solde, les réserves de change bancaires en devises U.E.P. se sont accrues de 11,8 milliards, alors que l'année précédente, elles avaient subi une amputation de 2,8 milliards. Les avoirs nets des banques

privées sur les pays de l'U.E.P. sont en recul sensible, par suite de l'augmentation des engagements en francs belges envers ces pays résultant de la constitution de provisions en francs belges par les étrangers — banquiers et particuliers — auprès des banques belgo-luxembourgeoises. Il en est de même des avoirs bilatéraux nets de la Banque Nationale sur les pays membres de l'U.E.P. en raison de l'amortissement progressif, au cours de l'année, des créances consolidées dans le cadre de l'accord U.E.P.

TABLEAU XII

**Evolution des réserves de change bancaires en devises U.E.P. (1)**

(en millions de francs)

	Banque Nationale	Banques privées	Total
Créance bilatérale sur les pays membres de l'U. E. P.	— 2.048	+ 48	— 2.000
Engagements bilatéraux envers les pays membres de l'U. E. P.....	— 309	— 2.931	— 3.240
Créance sur l'U. E. P.....	+ 15.202		+ 15.202
Engagements envers l'U.E.P.	+ 1.812		+ 1.812
Total...	+ 14.657	— 2.883	+ 11.774

(1) + = augmentation d'avoirs ou diminution d'engagements.  
— = diminution d'avoirs ou augmentation d'engagements.

Aussi, le solde bénéficiaire du compte belgo-luxembourgeois en U.E.P. pour l'année 1951 — 27,8 milliards — dépasse-t-il très nettement l'excédent laissé par l'ensemble des transactions économiques et financières effectuées au cours de la même année, dans les devises des pays membres.

Au même titre que l'incidence des opérations effectuées pour compte de la Colonie, celle de l'évolution des engagements envers l'étranger des banques privées et des avoirs bilatéraux de la Banque Nationale doit être prise en considération quand il s'agit d'expliquer le montant élevé de l'excédent belgo-luxembourgeois en U.E.P.

# LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

## Quelques problèmes nouveaux

par M. Max SUTENS,

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Directeur général honoraire du Commerce extérieur.

Ceux qui lisent ce *Bulletin* depuis un certain temps se rappelleront que j'y ai, dans de nombreux articles, montré l'évolution de la politique commerciale des principaux pays dans l'entre-deux-guerres et l'effort fait pour remédier à la lente dégradation des échanges économiques. Ils se rappelleront aussi que cet effort ne parvint pas à enrayer le mal.

Portant un jugement d'ensemble sur cette période troublée, le Département économique, financier et du transit de la S.D.N., dans un rapport datant de 1942, disait notamment ce qui suit :

« L'inefficacité relative des propositions des conférences provient en premier lieu de ce que, au début de la dépression, les mesures concertées entre pays, ou même les mesures qui pouvaient être prises dans chaque pays, pour provoquer une reprise après une grave crise économique, n'étaient pas connues de façon suffisante. Sous la pression des problèmes sociaux nés de la crise européenne, les gouvernements se virent contraints de prendre des décisions, même sans plan préétabli, pour soulager tout au moins les détresses. L'élimination, aussi poussée que possible, des influences venant de l'extérieur semblait diminuer, en tout cas momentanément, les dangers économiques qui paraissaient si obscurs et si menaçants. Les propositions formulées par les organismes internationaux pour le maintien d'une certaine liberté dans les relations commerciales visaient l'un des effets secondaires de la dépression — la tendance à l'isolationnisme — plutôt que la dépression elle-même; et lorsque des propositions positives furent présentées en vue du rétablissement de l'activité économique — par exemple, la politique d'argent à bon marché recommandée par la Commission préparatoire de la Conférence de Londres —, l'accord ne peut se faire sur ces propositions.

» En fait, durant cette période, il n'existait pas de plan en vue d'une action concertée pour lutter contre la dépression; le mécanisme nécessaire pour la mise en œuvre d'un plan, si celui-ci avait existé, n'était encore qu'embryonnaire; il n'y avait pas de corps de doctrines généralement admises au sujet de l'action nationale à entreprendre dans les divers pays. Le mot d'ordre était : « Sauve qui peut ».

» Pour être couronnée de succès, une action concertée exigeait, au préalable, un accord sur les questions de politique économique, au moins entre les Puissances dirigeantes, mais elle exigeait aussi un

degré de solidarité internationale beaucoup plus grand que celui qui se manifesta à une époque quelconque — une disposition, de la part de tous les pays, surtout des plus riches et des plus forts, à s'abstenir de mesures de défense ou de discrimination qui étaient nuisibles aux autres, et une disposition de la part des créanciers, à accepter des marchandises en paiement de leurs créances, quelles que pussent être les répercussions sur le niveau des prix et sur l'emploi de la main-d'œuvre. »

Retenons surtout ce qui suit de ce passage :

Tout d'abord, c'est que les remèdes proposés pour enrayer le mal étaient purement empiriques et qu'ils relevaient très peu de la science économique, celle-ci — il faut bien le dire — étant insuffisamment répandue dans les milieux administratifs et politiques. Ensuite l'esprit d'entraide et de concorde était constamment sapé et ses effets annihilés par les poussées grandissantes de l'esprit nationaliste, qu'il fût agressif comme chez les uns ou défensif comme chez les autres.

Bien des choses sont changées à cet égard. L'économie politique fait partie de la culture générale et même de la culture élémentaire. L'homme de la rue comprend mieux aujourd'hui les mécanismes des grands phénomènes économiques. Les journaux le lui expliquent tous les jours. Quant à l'esprit de collaboration, s'il reste fragile et délicat, il a des racines plus profondes que dans le temps et anime de vastes couches de l'opinion.

La politique commerciale, après l'interruption forcée de la guerre, a repris une activité considérable. Mais les réalisations d'aujourd'hui diffèrent sensiblement de celles de l'entre-deux-guerres. Le caractère même de l'œuvre est différent. Dans l'entre-deux-guerres, on agissait plutôt pour répondre aux atteintes du sort que conformément à un plan. Somme toute, la situation n'était pas désespérée. Les mécanismes des échanges, ébranlés par la guerre, avaient dans l'ensemble tenu bon et, malgré quelques crises monétaires, continuèrent à pouvoir assurer le fonctionnement du commerce international. La crise de 1929, toutefois, fit toucher du doigt la fragilité

du système. Certains espoirs se révélèrent encore, notamment à la suite de la Déclaration tripartite de septembre 1936 faite par la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis lors de la dévaluation française, de la Convention de La Haye de mai 1937 entre les pays du groupe d'Oslo, des accords de réciprocité conclus par les Etats-Unis. Mais les éléments adverses furent les plus forts. L'Allemagne et l'Italie optèrent pour le commerce dirigé et la politique de compensation, entraînant dans leur orbite les pays de l'Europe centrale et bloquant leurs échanges avec les pays restés bilatéraux. En même temps, le réarmement venait grever de nouvelles hypothèques une situation déjà très difficile. Les essais de la dernière heure (projet du Comité Economique, de septembre 1937, et rapport van Zeeland, de janvier 1938), bien que partant de principes sains, restaient trop loin des préoccupations immédiates des différents gouvernements pour pouvoir être retenus. La dégradation du mécanisme des échanges s'accéléra. La guerre vint mettre à bas tout ce qui subsistait.

Après 1945, tout devait être réédifié. Aussi, le travail de collaboration économique actuel a-t-il essentiellement le caractère d'une œuvre de reconstruction. La situation est, à cet égard, profondément différente de l'avant-guerre.

\* \* \*

Il faut mettre au crédit des Alliés qu'ils n'ont pas attendu la fin de la guerre pour tenter de résoudre les difficultés que comporte le passage de l'état de guerre à l'état de paix, et ultérieurement le règlement de leurs rapports financiers et commerciaux. Dans le feu du combat, ils ont tenté de jeter des bases durables de collaboration économique.

Les principes de cette collaboration, esquissés tout d'abord dans la fameuse Charte de l'Atlantique signée entre le Président Roosevelt et Winston Churchill le 14 août 1941, précisés dans les Accords prêt-bail conclus entre les Etats-Unis et les différents pays alliés, ont été repris dans la Charte des Nations-Unies dans son article 55 que je vous citerai :

« En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les Nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations-Unies favoriseront :

» a) le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social. »

Il est à noter que cette clause reprend certaines idées qui étaient en germe dans les dernières formules de collaboration dans l'entre-deux-guerres, notamment dans le projet de déclaration commune de collaboration proposé par le Comité Economique de la S.D.N. et dans le rapport que M. van Zeeland fit à

la demande des gouvernements français et anglais pour la signature d'un Pacte de collaboration économique. La collaboration ne doit pas seulement viser à l'augmentation des échanges et partant à l'augmentation de la richesse, mais à une meilleure distribution de la richesse, de manière à faire bénéficier du progrès et du bien-être toutes les classes engagées dans la production et tous les genres de pays, quel que soit leur degré de développement économique.

Les premières réalisations de cette politique nouvelle de collaboration furent de créer un certain nombre d'organismes que l'on dénomma par la suite « institutions spécialisées » et qui répondaient chacune à des buts particuliers. C'est ainsi que du 18 mai au 3 juin 1943, c'est-à-dire donc à une des périodes les plus critiques de la guerre, une Conférence des Nations-Unies se tint à *Hot Springs*. Son objet était l'alimentation et l'agriculture. Les gouvernements participants s'engagèrent à relever les niveaux d'alimentation et de standard de vie de leurs ressortissants, à augmenter l'efficacité de la production agricole et à collaborer l'un avec l'autre pour l'accomplissement de cette tâche. Au 1<sup>er</sup> novembre 1945 fut créée l'*Organisation des Nations-Unies pour le Ravitaillement et l'Agriculture* (F.A.O.), remplaçant l'Institut International d'Agriculture de Rome.

Le 9 novembre 1943 furent conclus à *Atlantic City* les accords ayant créé l'UNRRA (*Administration des Nations-Unies pour l'Organisation des Secours et la Reconstruction*). Cette Organisation a aujourd'hui accompli son œuvre. Elle a joué un rôle considérable dans les années ayant suivi la fin de la guerre. Elle a assuré à la population des régions libérées l'aide et les secours nécessaires au soulagement de ses souffrances, les vivres, vêtements et abris, les secours préventifs contre les maladies contagieuses et l'aide indispensable au rétablissement de la santé publique. Elle a pris également toutes les dispositions nécessaires pour le rapatriement des prisonniers et des exilés.

Toujours pendant la guerre, du 1<sup>er</sup> au 22 juillet 1944, se tint la fameuse Conférence de Bretton Woods, qui avait pour objet d'élaborer un système qui, tout en évitant les rigueurs et les défauts inhérents au régime orthodoxe de l'étalon-or, aurait permis de bénéficier des avantages propres à ce régime, à savoir la stabilité des changes et la restauration du bilatéralisme dans les échanges. Deux organismes furent créés : la *Banque Internationale de Reconstruction et de Développement* et le *Fonds Monétaire International*. Cette dernière institution devait, entre autres :

« Promouvoir la stabilité des changes, maintenir parmi les membres des accords de changes méthodiques et éviter la dépréciation des changes pour favoriser la concurrence.

» Collaborer à l'établissement d'un système multilatéral de paiements en ce qui concerne les transac-

tions courantes parmi les membres, et à l'élimination des restrictions de change étranger qui entravent l'expansion du commerce mondial.

» Inspirer confiance aux membres en mettant à leur disposition les ressources du Fonds sans garantie appropriée, leur offrant ainsi l'occasion de corriger les déséquilibres de leur balance de paiements sans avoir recours à des mesures néfastes pour la prospérité nationale ou internationale. »

Une entreprise d'une portée plus vaste fut tentée dans les Conférences sur le Commerce et l'Emploi qui se tinrent de 1946 à 1948 successivement à Londres, Genève et La Havane. L'objet de ces conférences était d'élaborer un code de règles, reprises d'ailleurs pour la plupart des traités de commerce existant à la veille de la deuxième guerre mondiale, et destinées à donner au commerce international un statut d'ensemble qui en permettrait le développement.

Ces règles reposaient essentiellement sur le principe de liberté et celui de non-discrimination. Elles prévoyaient des exceptions pour les unions douanières, les zones de libre-échange, les pays insuffisamment développés. Ce code s'étendait à d'autres matières telles que les ententes internationales de producteurs, les accords gouvernementaux sur les produits de base, etc. Cette œuvre un peu disparate comprenait également des engagements précis pour la réduction des barrières douanières et l'élimination des préférences. Le tout était couronné par l'institution d'une organisation très complète chargée de faire respecter les règles édictées, de veiller à l'exécution des engagements et d'accorder les dispenses prévues.

La Charte de La Havane n'est pas encore entrée en vigueur et sans doute ne verra jamais le jour. Mais l'essentiel de ses dispositions jointes aux résultats des accords tarifaires conclus dans le cadre des plus vastes négociations multilatérales jamais engagées et qui se tinrent à Genève, Annecy et Torquay, vivent dans un accord subsidiaire dénommé Arrangement Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (G.A.T.T.). Cet accord lie actuellement trente-quatre pays.

Le travail de ces différentes institutions spécialisées, qui se fait sous le contrôle du Conseil Economique et Social, est loin d'épuiser l'action de l'O.N.U. en matière de collaboration économique. Il arrive souvent qu'elles travaillent de concert pour un but commun, tel par exemple celui de l'assistance aux pays non développés qui est le souci majeur de l'O.N.U. et du gouvernement de Washington. Le G.A.T.T., d'autre part, collabora avec le F.M.I. pour le règlement de certains problèmes délicats touchant les restrictions de change.

Avec l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.), nous quittons la sphère d'action de l'O.N.U. et nous nous retirons sur un théâtre plus restreint. Le rôle de cet organisme depuis sa constitution a été fondamental pour l'Europe. Sa

tâche immédiate était l'établissement et l'exécution d'un programme commun de relèvement destiné à permettre aux Parties contractantes, c'est-à-dire aux pays de l'Europe de l'Ouest, de parvenir dès que possible à un niveau d'activité économique satisfaisant sans aide extérieure exceptionnelle. Dans le domaine monétaire, il s'agissait d'une part de réaliser la stabilité de la monnaie et l'équilibre des finances et, d'autre part, de rétablir un régime de paiements multilatéraux. On sait les réalisations de l'O.E.C.E. en cette matière; la dernière est l'U.E.P. dont la prorogation ou le remplacement est actuellement en discussion. Parallèlement et complémentaiement, l'action de l'O.E.C.E. devait tendre à développer aussi largement que possible les échanges. C'est elle qui entreprit — plus heureusement que le G.A.T.T. qui se proposait le même objet — d'éliminer progressivement entre les pays européens les restrictions quantitatives qui entravaient les échanges.

Enfin, le nouvel organisme devait développer la production et utiliser l'emploi au maximum, et établir aussi souvent que nécessaire des *programmes généraux communs*. Avec ces programmes généraux, nous entrons dans une ère nouvelle : celle de l'intégration économique. Successivement furent lancés le Plan Stikker, le Plan Petsche, le Plan Pella; tous visent à créer un marché européen, tout d'abord par l'abolition des restrictions et des droits, ensuite par une coordination des investissements, qu'il s'agisse d'investissements-compensation (Plan Stikker) ou d'investissements-conversion (Plan Petsche), au besoin par le moyen d'une banque (Plan Petsche).

Aucun de ces plans ne fut poussé à fond. Il en fut tout autrement du plan lancé en dehors de l'O.E.C.E. par le Ministre des Affaires étrangères de France, dans sa déclaration du 9 mai 1950. Le Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, signé le 18 avril 1951, est le premier exemple concret, cohérent, logique, d'une intégration économique. Il n'est pas inutile de souligner que l'article 2 de cet acte, qui en donne l'objectif général, s'inspire directement de la terminologie et de l'esprit de la Charte de l'O.N.U. et de la Charte de l'Atlantique. Voici cet article :

« La Communauté européenne du charbon et de l'acier a pour mission de contribuer, en harmonie avec l'économie générale des Etats membres et grâce à l'établissement d'un marché commun..., à l'expansion économique, au développement de l'emploi et au relèvement du niveau de vie dans les Etats membres. »

Les six pays adhérant au Plan Schuman avaient des économies et des intérêts foncièrement différents. Les uns, qui étaient des producteurs, s'intéressaient à l'élargissement du marché commun. Les autres, qui étaient surtout des consommateurs, avaient égard à l'expansion économique qui leur assurait, à de meilleures conditions, la fourniture des produits qui leur

étaient nécessaires. Les pays souffrant de chômage s'intéressaient au développement de l'emploi. Enfin, les pays à hauts salaires attachaient une importance spéciale au relèvement du niveau de vie, ce qui leur assurait que l'égalisation des salaires, devant à la longue résulter de la création d'un marché unique, se ferait par le haut et non par le bas.

Chaque pays adhérant au Plan Schuman a un intérêt spécial et c'est parce que l'objectif général a été suffisamment étendu et diversifié que l'accord a pu se faire.

Le Conseil de l'Europe s'est aussi occupé d'intégration économique. C'est là que furent discutés pour la première fois les principes qui sont à la base du projet de M. Pflimlin pour l'organisation d'un marché agricole européen. Le Plan Mansholt visait le même objet. Une conférence préparatoire est en cours qui décidera de la date et de l'ordre du jour de la Conférence proprement dite.

\* \* \*

Le travail fourni par l'O.N.U. et en dehors de l'O.N.U. pour la reconstruction d'un cadre, d'un code et d'un mécanisme pour la renaissance des échanges, est donc considérable, surtout si l'on songe qu'il a pris moins de dix ans. Nous verrons d'un peu plus près certaines caractéristiques de cette œuvre dans quelques instants. Toutefois, que l'on me laisse répéter une fois encore qu'elle n'est qu'une œuvre de reconstruction imposée par les circonstances, et qu'elle laisse loin derrière elle le statut de certaines périodes de l'entre-deux-guerre et à *fortiori* le statut d'avant 1914.

Je ne parle évidemment ici que de ce qui a trait aux rapports économiques. Un retour à la situation politique est évidemment impensable. Le bel ordre qui régnait alors recouvrait des agitations et des aspirations dont on n'a que trop bien vu la force. Il ne s'agit pas de regretter stérilement le passé. Je veux dire qu'à ce moment, de grandes constructions, des systèmes nouveaux n'étaient pas nécessaires pour assurer le régime des échanges entre les peuples. Ce régime, bien que non écrit, était peut-être plus fort et liait sans doute mieux que les lois d'aujourd'hui. La non-discrimination allait de soi, de même que la liberté. Il n'était pas besoin de parler de collaboration ou de coopération économique. Elle était réalisée par les rapports normaux entre Etats. Siegfried, dans le premier chapitre de son livre *L'Âme des Peuples*, a écrit à ce propos une page frappante.

« Le XIX<sup>e</sup> siècle se croyait de bonne foi nationaliste impérialiste : c'était, et il ne l'ignorait pas, le siècle de Bismarck et de MacKinley. En réalité, il était internationaliste et libéral. La race blanche occi-

dentale, disons européenne, avait réalisé sous sa direction une forme d'unité mondiale qui rappelait celle de l'Empire romain. Dès qu'on sortait d'Europe, on entrait de plain-pied dans une sorte de république mercantile internationale (le terme est d'Elie Halévy), fonctionnant sous l'égide britannique et dans laquelle tous les Blancs, quels qu'ils fussent, bénéficiaient en fait des mêmes droits. On se heurtait sans doute au nationalisme et au protectionnisme, mais leurs effets demeuraient limités, toujours contrôlés, l'atmosphère étant celle de l'échange et presque du libre-échange.

» Quand, revenant en arrière, nous essayons de nous représenter les caractéristiques de cet âge si complètement périmé, nous sommes frappés surtout de sa facilité : facilité des échanges, aisance des communications, encore que sa technique des transports nous paraisse enfantine en comparaison des réalisations merveilleuses d'aujourd'hui, facilité surtout des voyages, dans un monde, hélas, disparu où les hommes circulaient librement, sans barrières, sans quotas, sans passeports... La stabilité de ces temps révolus nous émerveille presque davantage encore : les tarifs douaniers, les traités de commerce fondés sur leur demi-permanence constituaient une base sur laquelle il était possible de calculer ; le crédit des Etats reposait sur une armature financière que les contemporains estimaient devoir durer toujours ; la solidité monétaire, appuyée sur l'or, permettait, à cinquante, presque à cent ans de distance, des comparaisons de prix raisonnables ; il y avait enfin, dans un milieu où les prévisions étaient possibles, une remarquable stabilité contractuelle : les signatures étaient respectées (elles le sont souvent encore, mais on ne songeait pas alors à féliciter comme des héros ceux qui tenaient leur parole). »

Au bénéfice de ce que nous venons de dire, nous voudrions maintenant — et c'est l'objet principal de notre article — montrer les différences entre la période d'avant-guerre et la période actuelle, et dégager quelques problèmes nouveaux que pose la collaboration économique.

A. — Tous les traités dont nous avons montré la gestation depuis 1942 sont des traités multilatéraux. Ceci est une nouveauté. Avant 1940, les accords pluri-latéraux étaient rares et, dans ce domaine, on comptait au moins autant d'échecs que de réussites. Mort-nés la Convention Commerciale de 1930, la Convention d'Ouchy, le Pacte de Collaboration Economique préconisé à la dernière minute par M. van Zeeland. Par contre, la Convention d'Ottawa de 1932, véritable constitution commerciale de l'Empire britannique, tient toujours. L'Arrangement du 28 mai 1937 entre les pays du Groupe d'Oslo pour le Développement des Echanges commerciaux, et qui fit naître quelques espoirs, ne dura qu'un an. En revanche, c'est par le moyen d'accords commerciaux bilatéraux ordinaires que les Etats-Unis réalisèrent la politique commerciale dont ils avaient lancé les principes à la fin de la Conférence Economique et Monétaire de Londres de 1933, un des premiers traités conclus dans ce cadre l'étant avec l'U.E.B.L.

La situation est tout autre aujourd'hui. Encore une fois, nous répétons qu'il était nécessaire dans le

domaine contractuel de faire plus actuellement que dans le temps, étant donné que la dernière guerre a sapé les fondements des rapports entre les peuples, qu'il s'agissait de reconstruire de nouvelles bases et que ceci ne pouvait être fait que de commun accord. Quoi qu'il en soit, la tendance au plurilatéralisme est entrée dans la pratique, et seules sont réservées aux accords bilatéraux les affaires de contingentement et quelques affaires particulières.

Mais ceci peut encore n'être qu'une question de forme. On peut, en effet, imaginer des accords multilatéraux qui, par la matière qu'ils couvrent, ne diffèrent pas essentiellement de la somme des accords bilatéraux auxquels ils se substituent.

En fait, il y a plus et c'est sur quoi nous voudrions insister. Sans doute, certains accords bilatéraux prévoient-ils, pour assurer leur fonctionnement, des commissions mixtes. C'est le cas notamment pour les accords qui fixent le régime des contingentements lorsqu'il s'agit de trafics importants. En général, on prévoit que des ajustements pourront se faire lorsque des circonstances nouvelles se présentent ou lorsque des difficultés interviennent dans la balance des paiements. Dans ce cas, bien entendu, des modifications ne peuvent intervenir que du consentement unanime des deux parties.

Les accords plurilatéraux, ou du moins certains d'entre eux, vont plus loin. Comme leur objet est, en général, assez complexe, la question des ajustements et des dérogations joue ici un rôle plus grand encore que dans les traités ordinaires. L'O.E.C.E. prend, en marge du traité constitutif, des décisions à l'unanimité des voix. Ceci comporte au moins cette faiblesse que n'importe quel pays peut faire obstacle, pour des raisons particulières, à des décisions d'intérêt commun.

Le G.A.T.T. a une procédure différente. En principe, ses décisions sont prises à la majorité des voix. Ceci est nouveau et ne peut d'ailleurs s'imaginer que dans un accord plurilatéral. Nous donnerons deux exemples se référant à des questions actuelles.

L'article XXIII, par exemple, autorise une Partie à suspendre à l'égard de telle autre ou de telles autres Parties contractantes l'application de toutes obligations ou concessions résultant de l'accord dont elles estimeront la suspension justifiée à la suite d'un manquement ou d'une conséquence imprévue du Traité. Ce retrait de concession ne peut se faire que si la réunion des Parties contractantes en a décidé à la majorité. Le G.A.T.T. compte actuellement trente-quatre membres. Ce seront donc trente-deux Etats qui peuvent être appelés à juger d'un différend qui en oppose deux autres. Il suffit de l'autorisation de dix-sept de ceux-là pour autoriser une dérogation au traité et le retrait de concessions. La partie lésée a un recours, qui est la dénonciation du traité, dans des délais et moyennant une procédure fixée par le traité. C'est cet article que les Etats-Unis ont invoqué à l'égard de la Tchécoslovaquie et qu'ils invo-

quent d'ailleurs vis-à-vis de nous, à la suite des restrictions que nous avons prises à l'égard des importations de la zone dollar.

Il y a également l'article XXV, qui est relatif aux circonstances exceptionnelles. Ici aussi, un gouvernement peut être relevé de ses obligations si les Parties contractantes en décident ainsi à la majorité des deux tiers des voix. C'est cette clause que les pays signataires du Traité établissant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier comptent évoquer pour obtenir du G.A.T.T. les dispenses à la clause du traitement de la nation la plus favorisée, nécessaires pour établir le marché commun.

D'autres articles prévoient de même la possibilité de concessions dans certains cas déterminés, notamment pour la formation d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange ou pour favoriser le développement économique et la reconstruction. On peut voir par le jeu de ces articles comment on a pu résoudre d'une manière réaliste le problème délicat des exceptions à la clause du traitement de la nation la plus favorisée. L'application rigide de cette clause dans l'entre-deux-guerres fut un des obstacles à tout essai de création de marchés régionaux ou d'un marché élargi, de quelque nature que ce soit. La Convention d'Ouchy, qui n'a été signée que par les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, échoua pour cette raison. Le Comité Economique de la Société des Nations se pencha sur ce problème, de même d'ailleurs que la Commission d'Etude pour l'Union Européenne et certaines conférences panaméricaines telles que celle de Montevideo. Mais on se heurta chaque fois au même obstacle. Tous les pays répugnaient à accepter par avance des exceptions inconditionnelles et rigides à la clause de la nation la plus favorisée. On craignait d'énervier le principe même de la clause.

Le problème se présente actuellement tout autrement. La nécessité de la clause du traitement de la nation la plus favorisée est aussi forte que jamais. Elle est considérée, aujourd'hui comme avant la guerre, comme une des conditions essentielles du rétablissement et du maintien de relations commerciales normales. Mais en même temps, on a reconnu tout à la fois la nécessité de déroger à cette clause et l'impossibilité de fixer par avance les cas d'exception. La création du G.A.T.T., avec ses réunions permanentes, permet aux parties intéressées de pouvoir juger chaque fois les cas concrets d'exception. Le G.A.T.T. en énumère quelques-uns :

- le cas d'unions douanières ou de zones de libre-échange, en y comprenant les accords préliminaires;
- les accords pour la reconstruction et le développement économique;
- le cas de circonstances exceptionnelles.

Mais ces exceptions ne sont pas accordées une fois pour toutes, chaque Partie pouvant en user à sa



guise. Chaque cas concret doit être soumis au G.A.T.T. qui l'apprécie et le tranche en pleine liberté.

Avant-guerre, un régime tel que l'accord de pré-union devant préparer l'union économique Benelux eût été impossible à réaliser. Il en est de même du traité établissant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. La rigueur des clauses inscrites dans les accords eût empêché toute réalisation de l'espèce. Ce n'est que par la création d'une espèce de Cour permanente de politique commerciale que chaque cas concret peut être examiné et que les dérogations adéquates peuvent être accordées.

B. — Ce qui précède montre les souplesses qu'on est parvenu à introduire dans les techniques classiques de politique commerciale. Ceci est important, mais il y a plus. Dans le traité établissant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, on va plus loin encore. Le fonctionnement du traité est assuré par un collège supra-national, dont les membres ne jugent pas en fonction des intérêts de leur pays, mais en fonction de l'intérêt commun. Nous entrons dans une autre forme d'accords, qui est la forme supra-nationale. Voyons d'un peu plus près les innovations que ces accords comportent.

Somme toute, les problèmes à régler dans la création d'organismes plurilatéraux sont de quatre ordres :

— Qui aura et comment s'exerceront les pouvoirs de décision ?

— Qui aura et comment s'exerceront les pouvoirs pour l'exécution des décisions prises ?

— Qui exercera un contrôle général sur l'activité du nouvel organisme ?

— Y aura-t-il recours contre les décisions prises ?

Jusqu'il y a un an, on se contentait d'une formule assez sommaire que l'on pouvait synthétiser à peu près comme suit :

Les pouvoirs de décision appartenaient à une assemblée groupant tous les Etats membres et qui prenait ses décisions soit en principe à l'unanimité (c'est le cas de l'O.E.C.E.), soit en principe à la majorité simple ou qualifiée (c'est le cas de l'Organisation Internationale du Commerce (O.I.C.) et de l'Arrangement général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (G.A.T.T.), soit selon les deux systèmes de l'unanimité ou de la majorité, suivant le cas (c'est la règle au Conseil de l'Europe). Dans certains organismes, tels que le F.M.I., les voix sont pondérées selon certains indices. Au Conseil des Ministres du Plan Schuman, il y a également pondération en cas de partage des voix.

Parfois, l'organisation générale trop lourde délègue ses pouvoirs à un Comité exécutif restreint. C'est, par exemple, le cas de l'O.E.C.E. et de l'O.I.C.

Les pouvoirs d'exécution dans cette formule sont ordinairement confiés à un Secrétariat général dont le statut est fixé par la Convention constitutive (G.A.T.T. et O.E.C.E.).

La question du contrôle dans les accords de cette nature est relativement accessoire puisque les Etats maîtres de leurs décisions se contrôlent en quelque sorte eux-mêmes.

Quant au droit de recours, on s'en préoccupait également assez peu. En fait, certains cas pouvaient être référés à la Cour Internationale de Justice. Seule, l'O.I.C. comporte un chapitre pour le règlement des différends, prévoyant le renvoi devant trois instances possibles qui sont, par ordre, le Comité Exécutif, la Conférence Plénière, la Cour Internationale de Justice.

Le Plan Schuman, qui a innové en tant de matières, comporte également une organisation d'un type tout à fait nouveau, donnant, pour réaliser les quatre objectifs généraux que nous avons définis plus haut, des formules nouvelles qui comportent surtout un renouvellement dans la hiérarchie des institutions. La pièce maîtresse de l'édifice est ici l'organisme qui, dans les formules courantes, ne s'occupait que d'exécuter les décisions prises d'autre part. En effet, dans le Plan Schuman, le pouvoir de décision ne revient plus à une Assemblée groupant les représentants de tous les pays, mais à une organisation supra-nationale, hors de toute attache avec les pays en cause, et qui prend ses décisions ordinairement à la majorité. Il s'agit de la Haute Autorité qui, aux termes de l'accord, est chargée « d'assurer la réalisation des objectifs fixés par le présent traité dans des conditions prévues par celui-ci ». Cette organisation suppose que les Etats adhérents délèguent certains de leurs pouvoirs à la Haute Autorité qui, d'autre part, a, dans la vie interne des Etats, des pouvoirs que les gouvernements ne possèdent pas. Il s'en faut toutefois que l'action de la Haute Autorité reste indépendante des Etats. Au contraire. Les contacts devront être fréquents, surtout en vue d'harmoniser l'action de la communauté avec la politique économique générale des pays en cause. C'est ici qu'intervient le Conseil des Ministres qui n'a, en fait, aucun pouvoir direct, qui ne peut imposer son action et qui même a rarement le droit d'initiative, mais dont l'accord (soit à la majorité, soit à l'unanimité) est nécessaire pour que la Haute Autorité puisse prendre certaines mesures. L'autorité est ainsi partagée entre l'organe supra-national et le Conseil des Ministres.

Le droit de contrôle, pratiquement inexistant dans les organisations antérieures, revient ici à une assemblée composée de représentants des Etats réunis dans la Communauté. La Haute Autorité doit lui faire un rapport annuel et l'Assemblée a un droit de censure qui peut entraîner la démission de la Haute Autorité.

Quant au droit de recours, il est pour la première fois dévolu à une Cour de Justice séparée qui, comme le dit le traité, assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application du traité et des règlements d'exécution.

Cet appareil institutionnel sert de cadre pour la Communauté de Défense Européenne (à quelques différences près, surtout dans la hiérarchie des institutions). Il inspirera sans doute demain les négociateurs du « pool vert ».

C. — Il se pose à l'égard de ce nouveau système une question qui, en Belgique surtout, a grandement ému l'opinion. Comment concilier la transposition de pouvoirs que supposent la Haute Autorité et autres organes analogues avec la souveraineté nationale et plus particulièrement ce régime est-il constitutionnel ?

On se rappelle que ce problème a été évoqué tant au Sénat qu'à la Chambre des Représentants, au cours de la discussion sur le Plan Schuman. On a vu dans les deux enceintes s'affronter des thèses radicalement opposées, défendues chacune par des juristes égaux en crédit et en savoir. Ce n'est pas ici l'endroit de reprendre les développements et les arguties qui ont été présentés et je me bornerai, suivant en cela un professeur de droit international, à réduire la question à quelques éléments simples.

En fait, il faut distinguer soigneusement, d'une part, la souveraineté nationale et, d'autre part, la souveraineté de l'Etat dans ses rapports avec les autres pays. C'est le droit pour un pays de se donner les institutions de son choix. Ce droit est inaliénable. La moindre atteinte faite ou acceptée rabaisse ce pays au rang de satellite. Quant à la souveraineté de l'Etat dans ses rapports avec les autres Etats, elle signifie que chaque pays a le droit de régler comme il l'entend ses rapports avec les pays étrangers. Ici, l'abandon de souveraineté est de règle. Il ne peut y avoir de relations normales et pacifiques entre les différents pays que si chacun accepte certaines restrictions. Dans ce domaine, chaque pays est seul juge des abandons qu'il peut consentir moyennant réciprocité, dans l'intérêt de ses relations extérieures. L'abandon de souveraineté est relativement faible lorsqu'il s'agit d'un traité de commerce ordinaire; il est plus prononcé dans un traité comme celui instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Mais il n'y a aucune différence de nature entre ces deux extrêmes : dans les deux cas, la souveraineté nationale proprement dite reste inviolée. Rien, par exemple, dans le traité ne peut interdire à un gouvernement quelconque de nationaliser soit ses charbonnages, soit ses aciéries.

Dans ces conditions, il semble que les accords, comme celui instituant le Plan Schuman, soient com-

patibles avec notre Constitution. Sans doute, certaines constitutions plus récentes que la nôtre, prévoient-elles expressément le cas. Voici quelques exemples.

La France, dans le préambule de sa Constitution du 27 octobre 1946, a inscrit la règle suivante : « *Sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix.* » La Constitution italienne du 1<sup>er</sup> janvier 1948 stipule également que l'Italie « *peut consentir, dans des conditions de parité avec les autres Etats, aux limitations de souveraineté nécessaires à un ordre qui assure la paix et la justice entre les Nations* ». Enfin, la dernière en date, celle de la République Fédérale Allemande, dispose que la Fédération peut « *par voie législative, transférer les droits de souveraineté à des institutions internationales* ».

Etant donné ces exemples et vu que ce qui va sans dire va encore mieux en le disant, notre Constitution gagnerait à prévoir une délégation de l'espèce. Mais ce n'est pas une nécessité.

D. — Le réseau des traités de commerce, dans l'entre-deux-guerres, était doublé par un autre réseau qui allait en s'amplifiant et prenait une importance grandissante pour le commerce international. Il s'agit des ententes entre industriels. Sans doute, cette sorte d'entente est-elle née, en partie, de l'impuissance des différents gouvernements à trouver des formules de collaboration véritablement effectives et même à régler leurs rapports d'une manière satisfaisante par les moyens classiques. Les hommes d'affaires dans différents secteurs prirent dans leurs mains la défense de leurs intérêts et imaginèrent de s'entendre directement à travers les frontières et en dehors des gouvernements. Il ne faut pas croire, d'ailleurs, qu'ils étaient nécessairement en opposition avec ceux-ci. Pour ne citer qu'un exemple, M. LOUCHEUR — Ministre qui joua un très grand rôle en France pendant et après la guerre de 1914-1918 — préconisa ouvertement les ententes entre industriels où il voyait un facteur de paix économique.

Ces ententes avaient les caractéristiques suivantes : protection des marchés intérieurs; partage des marchés d'exportation; réglementation des prix à l'exportation; dans certains cas, organisation commune de vente; durée en général plus longue que celle des conventions commerciales. Contrairement donc aux accords gouvernementaux qui tendent à aplanir les barrières et à développer les échanges réciproques, ces ententes renforçaient les barrières existantes par le cloisonnement rigoureux des marchés intérieurs. N'unissant que les producteurs, elles ne faisaient aucune place dans leurs organisations aux représentants des consommateurs et à ceux de la main-d'œuvre.

Leurs défenseurs soutenaient qu'elles avaient de nombreux avantages non seulement pour les intérêts privés, mais pour l'intérêt commun. Elles tendaient notamment à accroître l'efficacité productive de l'industrie en cause, elles réduisaient les fluctuations dans les affaires, elles empêchaient la compétition anti-économique et ainsi tendaient tout naturellement, sinon à empêcher, du moins à atténuer les déséquilibres qui pouvaient se produire dans le commerce international.

Ces ententes couvraient une part très large du commerce européen. Les plus importantes étaient l'*Entente Internationale de l'Acier*, conclue à Luxembourg le 18 juillet 1933 et qui, avec ses conventions annexes et ses conventions apparentées, régissait l'exportation de l'industrie sidérurgique de l'Europe occidentale. La *Convention Internationale de l'Industrie de l'Azote*, l'« *International Cement Export Conference* » et la *Convention Internationale des Cokes*, et, la plus ancienne de toutes — puisqu'elle remonte à 1904 tandis que toutes les autres sont postérieures à la première guerre mondiale —, la *Convention Internationale des Glaceries*, régissaient parallèlement pour les pays européens intéressés l'exportation des produits qu'elles concernaient.

D'autres ententes avaient un caractère international et s'étendaient à plusieurs continents : l'*International Copper Producers Association* réunissait les producteurs canadiens, chiliens, rhodésiens, congolais et yougoslaves. L'*Entente de l'Etain* avait également un caractère mondial. Faisons une mention spéciale pour l'*Accord International pour la réglementation de la production et l'écoulement du Sucre* sur le marché, la seule à tenir compte des intérêts des pays consommateurs.

La plupart de ces ententes, pour ne pas dire toutes, sont actuellement abolies et appartiennent au passé. Quelques cadres subsistent de-ci de-là, mais aucun n'a été reconstitué et il ne semble pas d'ailleurs qu'il y ait des tentatives sérieuses à cet égard.

Une forte opposition s'est d'ailleurs déclarée à leur endroit, surtout aux Etats-Unis, où l'on avait vivement ressenti certains effets nocifs de cartels qui touchaient à la production de guerre. Il apparaît très nettement qu'ils ne pourront prétendre jouer un rôle à l'avenir que s'ils sont enregistrés et contrôlés soit par les gouvernements, soit par une organisation internationale. La Charte de La Havane a prévu une procédure de recours contre les effets de ce qu'elle appelle les « pratiques commerciales restrictives ». Dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, tous accords, de quelque nature qu'ils soient, qui tendraient sur le marché commun, directement ou indirectement, à empêcher, restreindre ou fausser le jeu normal de la concurrence et en particulier :

a) à fixer ou déterminer les prix;

b) à restreindre ou à contrôler la production, le développement technique ou les investissements;

c) à répartir les marchés, produits, clients ou sources d'approvisionnement,

sont interdits. Il en sera vraisemblablement de même dans tout plan d'intégration économique.

E. — Avant-guerre, on avait tendance à considérer la politique commerciale comme constituant un domaine à part, ayant ses règles propres, et distincte de la politique économique générale des Etats. En fait, rien n'est plus artificiel qu'une séparation de l'espèce et ce fut la source de bien des mécomptes et de bien des échecs. La politique économique est une : tout s'y tient; les rapports avec l'étranger, c'est-à-dire ce qui constitue la politique commerciale, sont étroitement déterminés par la politique interne, c'est-à-dire par le régime du crédit, des salaires, des investissements, des prix, de la production, etc. Ceci est sans doute un héritage de la période libérale où l'Etat se gardait de toute intervention dans l'économie interne et où il ne prenait d'engagements que dans le domaine de la politique commerciale extérieure.

Aujourd'hui, les choses ont bien changé. L'interventionnisme grandissant des Etats dans tous les domaines de l'économie rend d'ailleurs plus dépendantes les deux politiques et rend possible aux gouvernements de s'engager dans des domaines où toute intervention de sa part eût été, il y a quelque vingt ans, considérée comme sacrilège. Aujourd'hui, on se rend compte nettement non seulement que la politique commerciale est une résultante de la politique interne mais aussi de la manière dont celle-ci réagit sur celle-là, et des conditions internes à réaliser pour obtenir des résultats déterminés dans le domaine extérieur.

Voici deux exemples. Le premier est dominé par le Traité établissant une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Ce traité vise à la création d'un marché unique, mais en même temps fixe les règles qui, organisant le régime économique interne de la Communauté, rendent ce marché impossible. Rien n'eût été plus vain, par exemple, que de décider sans autres que les pays en cause aboliraient tous droits et toutes restrictions entre eux sur le charbon et sur l'acier. On a dû s'occuper de réaliser un ensemble de conditions permettant à ce régime de liberté de s'établir. Ces conditions visent l'emploi, les prix, la production, les investissements, etc. Le nécessaire étant fait dans ces domaines et les règles ayant été jetées pour un accord entre les Etats à ce sujet, tout devenait extrêmement facile en matière de politique commerciale. En fait, il n'y a pratiquement pas eu de discussions à Paris entre les délégués au sujet de l'abolition des droits de douane et des restrictions intérieures. La chose allait de soi.

Il en est de même, à certains égards, pour l'Union

Economique Benelux. Les trois pays sont actuellement engagés dans des discussions extrêmement délicates pour assurer la liberté entière de circulation des marchés entre les trois territoires qui n'est pratiquement réalisée qu'aux quatre cinquièmes. Le gouvernement belge a dit et répété qu'on n'arriverait à cette liberté de circulation intégrale que par une coordination suffisante des politiques internes. Les récents événements montrent la justesse de ce point de vue. La divergence de salaires entre les Pays-Bas et l'U.E.B.L. crée actuellement un état de tension et provoque des réclamations très vives de la part de nos industriels. La liberté que nous avons établie presque intégralement à l'entrée de notre territoire pour les produits industriels est menacée si un accord n'intervient pas dans ce domaine, lequel relève d'ailleurs strictement de la politique interne.

\* \* \*

Pour les objets ordinaires de la politique commerciale, prédominance du caractère plurilatéral avec

institution d'un organe directeur capable d'accorder les dérogations aux règles des Conventions de fixer des règles et d'infliger des sanctions; avènement d'accords d'intégration économique prévoyant pour l'organisme directeur un caractère supra-national; déclin des arrangements privés entre producteurs et, pour autant qu'ils subsistent, leur évolution vers un type nouveau qui les intègre dans un système d'ensemble; élargissement de la portée des accords qui tient compte des déterminantes de la politique commerciale; telles sont les innovations dans le réseau des engagements contractuels de l'après-guerre. La transformation des concepts et des méthodes est, on le voit, profonde et le panorama des relations entre les peuples substantiellement modifié. Rien de tout cela d'ailleurs n'est encore définitif. Les formules nouvelles doivent encore subir l'épreuve de l'expérience et sans doute subiront-elles de ce fait des retouches. Quoi qu'il en soit, on est dans une voie nouvelle qui fait bien augurer des rapports économiques futurs entre Etats.

# FONDS DES RENTES

## RAPPORT SUR LES OPERATIONS DE L'ANNEE 1951

### I — *Considérations générales*

Pendant l'année 1951, le Fonds des Rentes a poursuivi sa mission régulatrice en aidant le marché à retrouver l'équilibre que les événements politiques intérieurs et extérieurs de l'année précédente avaient momentanément rompu.

Il apparut dès le mois de janvier que les cours relativement élevés du mois précédent ne pourraient être maintenus. Les craintes suscitées par la situation internationale n'étant pas encore dissipées, on inclinait à vendre des fonds d'Etat pour se constituer des disponibilités; d'autre part, les acheteurs traditionnels se détournèrent du marché à cause des placements plus rémunérateurs qui leur étaient offerts sous d'autres formes, notamment en prêts hypothécaires. Sans doute, escomptaient-ils aussi une hausse des taux de capitalisation de la rente, sous l'influence des emprunts nouveaux dont on prévoyait l'émission.

Une détente se produisit au mois de mars, après la clôture de l'emprunt d'un milliard de francs de la Société nationale de Crédit à l'Industrie, mais elle fut peu sensible et de courte durée car, dès le mois suivant, la Régie des Télégraphes et des Téléphones faisait appel au marché pour un même montant.

Certains signes précurseurs de redressement devenaient cependant perceptibles. L'excédent des offres sur la demande s'atténuait et le public s'intéressait davantage aux émissions.

Cette tendance s'accrut lors du placement de l'emprunt de la Société nationale des Distributions d'Eau, également d'un milliard de francs, dont la souscription s'ouvrit au début du mois de juin. Vers le 15 de ce mois, l'amélioration s'étendit au marché des rentes, bien que des paiements anticipés d'impôts eussent été effectués, depuis le 31 mars, à concurrence de six milliards de francs au total.

A la mi-juin, le cours de la dette unifiée s'inscrivait à 85,30, venant de 89 à la fin de l'année 1950 et, à l'exception de quelques valeurs à très court terme, la plupart des emprunts s'étaient repliés parallèlement. Cependant, grâce aux interventions régulatrices du Fonds des Rentes, qui s'élevèrent au total,

du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin, à 522 millions de francs, cette adaptation des cours à la hausse des taux d'intérêt avait pu s'accomplir sans heurts.

La demande, dès lors, s'élargit progressivement. Elle fut stimulée par l'abaissement du taux d'escompte de la Banque Nationale, de 3 3/4 à 3 1/2 p. c le 5 juillet, et de 3 1/2 à 3 1/4 p. c. le 13 septembre.

D'autre part, la suspension des émissions après l'emprunt de 500 millions de francs placé au début du mois de juillet par la Compagnie intercommunale bruxelloise des Eaux et une impression de détente dans la situation politique internationale incitèrent également le marché à reprendre ses achats.

Entre le 15 juin et le 26 octobre, le Fonds vendit, par solde, 915 millions de francs et le cours de la dette unifiée se releva jusqu'à 87. Depuis la fin du mois de juillet, le marché souscrivit en outre 1.200 millions de francs de bons de caisse émis par la province de Liège et les villes d'Anvers, Liège et Ostende.

Un certain reflux se produisit au mois de novembre. Il semble pouvoir être attribué à différentes causes, parmi lesquelles on peut citer l'émission de l'emprunt de l'Etat, qui donna lieu, comme c'est généralement le cas, à quelques arbitrages, et les préoccupations auxquelles avaient donné lieu la forte position créancière de la Belgique dans l'Union européenne de Paiements se conjuguant avec les charges financières du réarmement.

Mais le changement d'orientation ne fut pas fondamental. La dette unifiée se maintint à 86,90 ou à un cours très voisin et le marché redevint acheteur dès le début du mois de décembre. Du 26 octobre au 30 novembre, le Fonds avait racheté 297 millions de francs; du 1<sup>er</sup> au 31 décembre, il revendit 180 millions de francs, tandis que la dette unifiée se stabilisait à 87. D'autre part, les souscriptions à l'emprunt de l'Etat s'étaient élevées au total à 6.350 millions de francs, dont plus de 2.500 millions de francs en argent frais.

On peut donc conclure qu'en fin d'année, le marché avait retrouvé son équilibre. Le résultat final de l'exercice est d'ailleurs satisfaisant pour le Fonds des Rentes. En effet, quoique la hausse des taux de

rendement fût demeurée dans d'étroites limites, le marché a acheté par solde, indépendamment de ses souscriptions aux emprunts, 276 millions de francs, alors qu'en 1950 il avait été vendeur, par solde, de 1.332 millions de francs.

L'évolution du marché des rentes est commentée de façon plus détaillée dans les chapitres suivants du présent rapport; on y trouvera également des indications complémentaires concernant les émissions d'emprunt et le financement des opérations du Fonds des Rentes.

Si l'on embrasse l'ensemble de l'année, on constate que le Fonds a pu réduire sensiblement son recours au crédit. Lorsque, pendant le premier semestre, ses achats de régularisation prirent une certaine ampleur, ceux-ci trouvèrent une contrepartie, d'une part, dans le rachat progressif par la Caisse générale d'Epargne et de Retraite des effets publics, d'ensemble 660 millions de francs, que celle-ci avait cédés au Fonds des Rentes, à titre temporaire, à la fin de 1950; d'autre part, dans un placement provisoire en fonds d'Etat effectué par la Société nationale de Crédit à l'Industrie. Ce dernier s'élevait à 475 millions de francs; il est ramené au 31 décembre à 250 millions de francs.

Toutes opérations réunies, la valeur nominale du portefeuille du Fonds des Rentes a diminué en 1951 de 1.186 millions de francs. Elle figure au bilan du 31 décembre 1951 pour 4.685 millions de francs. Si l'on tient compte du solde de l'opération avec la S.N.C.I., liquidée depuis lors, le portefeuille s'élevait effectivement, à cette date, à 4.935 millions de francs.

A la même date, le capital nominal des emprunts

dont la cotation est contrôlée par le Fonds des Rentes représentait, en chiffre rond, 130 milliards de francs.

Il convient de souligner à cet égard l'importance que revêt pour le marché des rentes la loi du 14 juillet 1951 modifiant la loi du 14 octobre 1945 relative aux avoirs monétaires bloqués ou temporairement indisponibles.

L'application des dispositions inscrites dans cette dernière eût comporté l'introduction massive dans le marché des rentes d'un capital nominal d'environ 24 milliards de francs représentant le solde de l'emprunt d'assainissement monétaire dont l'amortissement, par rachat en bourse, se serait étendu sur plus de quarante ans.

En vertu des nouvelles dispositions, la libération des obligations s'échelonna sur dix ans; chaque tranche sera amortissable en deux ans au pair de la valeur nominale, la durée totale de l'amortissement étant ramenée à vingt ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1952.

Le risque d'une dépréciation sensible des obligations de l'emprunt d'assainissement monétaire, dont les porteurs eussent subi directement les conséquences et dont l'ensemble de la cote se serait probablement ressenti, se trouve ainsi heureusement éliminé.

\* \* \*

## II — Emissions et remboursements d'emprunts

Les emprunts énumérés ci-dessous ont été émis pendant l'année 1951 :

Emprunt	Date	Montant nominal (millions de francs)	Taux	Durée	Prix d'émission	Prix de remboursement		
						5 ans	10 ans	
Société nationale de Crédit à l'Industrie 1951/61.....	19- 2-51	1.000	4,50 %	10 ans	97,—	—	102 %	
Régie des Télégraphes et des Téléphones 1951/61.....	23- 4-51	1.000	4,50 %	5/10 ans	98,—	102 %	105 %	
Caisse nationale de Crédit professionnel 1951/61.....	28- 4-51	150	4,50 %	5/10 ans	98,—	102 %	105 %	
Société nationale des Distributions d'Eau 1951/61.....	9- 6-51	1.000	4,50 %	10 ans	96,—	Remboursable par tirages au sort annuels (1).		
Bruxelloise des Eaux 1951/61.....	9- 7-51	500	4,50 %	10 ans	98,—	Remboursable par tirages au sort annuels (1).		
Ville d'Ostende 1951/61.....	15- 7-51	60	4,50 %	5/10 ans	96,50	102 %	105 %	
Ville d'Anvers 1951/61.....	20- 8-51	500	4,50 %	5/10 ans	97,—	102 %	105 %	
Province de Liège 1951/56.....	5-10-51	250	4,50 %	5 ans	97,—	102 %	—	
Ville de Liège 1951/56 (3).....	5-10-51	400	4,50 %	5 ans	97,—	102 %	—	
Ville d'Anvers 1951/56.....	19-10-51	600	4,50 %	5 ans	97,—	102 %	—	
Belge 1951/66 (3).....	7-11-51	6.350	4,50 %	10/15 ans	96,—	Remboursable par tirages au sort annuels (2).		
Au total...		11.810	dont 4.382 de renouvellements.					

(1) Les titres sortis au tirage les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années sont remboursables au pair; les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années, à 102; les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années, à 103; la 9<sup>e</sup>, à 104, et le solde de l'emprunt, la 10<sup>e</sup> année, à 105.

(2) Les titres sortis aux dix premiers tirages sont remboursables au pair; ceux qui sortiront aux 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> tirages seront respectivement remboursables à 101, 102, 103 et 104, et le solde de l'emprunt, la 15<sup>e</sup> année, à 105.

(3) Non encore coté au 31 décembre 1951.

Dans l'ensemble, le recours à l'emprunt a coûté plus cher en 1951 qu'en 1950. Le marché des émissions a, d'ailleurs, reflété fidèlement les tendances

qui ont prévalu sur le marché des rentes. Très étroit au début de l'année — bien qu'aucun emprunt n'eût plus été émis depuis la fin du mois de novem-

bre —, il s'améliora dans une certaine mesure à partir du mois d'avril, mais il fallut cependant limiter le volume des émissions. Leur interruption en août-septembre recréa des possibilités de placement; le marché n'avait fourni jusqu'alors que 4.210 millions de francs au total; en octobre, il souscrivit 1.250 millions de francs et en novembre 6.350 millions de francs, produit de l'emprunt 4,50 p. c. à 10/15 ans émis par l'Etat.

Ce dernier retint plus spécialement l'attention : l'Etat, pour la première fois depuis six ans, émettait un emprunt s'échelonnant sur plus de dix années, les porteurs ayant cependant la faculté de demander le remboursement à la fin de la dixième année; de plus, les détenteurs de certificats de trésorerie 3,50 p. c. 1942, 1<sup>re</sup> série, et 4 p. c. 1947, venant à échéance en 1952, convertirent spontanément ceux-ci en titres du nouvel emprunt à concurrence de 3.855,4 millions de francs.

Déduction faite de ce montant et des remboursements courants de l'année, d'ensemble 550,7 millions de francs (1), le montant net des émissions ressort à 7,4 milliards de francs, contre 9 milliards de francs en 1950, à savoir :

	1950	1951
	—	—
	(en milliards de francs)	
Montant brut des émissions ..	9,5	11,8
Remboursements .....	0,5	4,4
Montant net des émissions ..	9	7,4

Apparemment, l'apport du marché a donc diminué d'une année à l'autre de 1,6 milliard de francs, mais en fait, sa contribution a été d'égale ampleur. Les résultats des deux exercices écoulés se comparent, en effet, comme suit, compte tenu du solde net des achats et ventes de fonds publics cotés :

	1950	1951
	—	—
	(en milliards de francs)	
Montant net des émissions ..	9	7,4
Ventes (—) ou achats (+) du marché dont le Fonds des Rentes a été la contrepartie	— 1,3	+ 0,3
	7,7	7,7

Cette identité de résultats n'a été obtenue, il est vrai, qu'à la faveur de taux d'intérêt plus élevés. Elle laisse néanmoins une impression favorable quant à la tendance fondamentale du marché, surtout si l'on considère que des paiements anticipés d'impôts ont été effectués en 1951 à concurrence de 6 milliards de francs au total. Ces paiements anticipés ont eux-

mêmes contribué à l'amélioration qui s'est produite dans le courant du second semestre, en mettant l'Etat en mesure de différer l'émission de son emprunt.

\* \* \*

### III — Evolution du marché des rentes

L'évolution générale du marché des rentes a été décrite dans les chapitres précédents en liaison avec les opérations d'emprunt et les diverses circonstances qui ont influencé la tendance en 1951.

Les fluctuations du portefeuille du Fonds des Rentes consécutives à ses achats et ventes en bourse se trouvent résumées dans le tableau ci-après (2); les dates figurant dans la première colonne correspondent aux niveaux extrêmes atteints en cours d'année.

Date	Montant du portefeuille	Mouvements	
		+	—
(valeur nominale, en millions de francs)			
1950 — 31 décembre ....	5.211	—	—
1951 — 9 mars .....	5.556	345	—
20 avril .....	5.507	—	49
15 juin .....	5.733	226	—
26 octobre .....	4.818	—	915
30 novembre ....	5.115	297	—
31 décembre ....	4.935	—	180
		+ 868	— 1.144
		— 276	

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, la dépression dont le marché avait pâti en 1950 sous l'influence des événements politiques intérieurs et extérieurs, se prolongea durant la plus grande partie du premier trimestre et même au delà, quoique atténuée.

Le tableau des cours moyens mensuels que nous publions en annexe traduit les effets de cette dépression qui atteint en ordre principal les valeurs à long terme, les obligations à lots et les emprunts à moyen terme de date récente, tant en ce qui concerne les fonds d'Etat et valeurs assimilées (portefeuille A) que les emprunts des institutions et pouvoirs subordonnés (portefeuille B).

Les emprunts dont l'échéance est peu éloignée s'écartent moins de leurs cours antérieurs. D'autre part, bien qu'elle soit toute proche de l'émission de l'emprunt de la S.N.C.I., l'introduction à la cote, le 29 janvier 1951, des obligations décennales 4 p. c. du Congo belge, émises au prix de 98,50 entre le

(1) Emprunt 4 1/2 p. c. 1946/1951 de la ville d'Anvers : 550 millions de francs.

(2) Il n'est pas tenu compte des opérations avec la Caisse générale d'Epargne et de Retraite et la Société nationale de Crédit à l'Industrie, celles-ci étant essentiellement temporaires.

20 novembre et le 2 décembre 1950, s'effectue à 98,60, ce qui s'explique par le succès qu'avait rencontré cet emprunt.

Afin de ne pas contrarier l'amélioration de tendance qui semble s'annoncer, la cotation de l'emprunt de la S.N.C.I. est retardée jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. Comme il subsiste néanmoins à cette date un solde de papier flottant, l'emprunt ayant été émis dans un marché particulièrement étroit et le public s'étant vu solliciter depuis lors par d'autres émissions (1), l'emprunt de la S.N.C.I. s'inscrit à la cote à un cours inférieur au prix d'émission.

La plupart des valeurs atteignent le fond de la baisse en mai-juin. C'est du reste au 15 juin que le portefeuille du Fonds des Rentes se trouve porté au point culminant de 5.733 millions de francs.

Le redressement des cours, qui, nous l'avons vu, va se poursuivre durant le second semestre, ne permettra pas de regagner complètement le terrain perdu en ce qui concerne les emprunts à long terme ni dans le groupe des emprunts à moyen terme les plus éloignés de leur échéance. Par contre, les emprunts venant à échéance en 1952, 1953 et 1954, de même que certains emprunts à lots, progresseront au delà des cours du début de l'année.

Les quelques exemples ci-dessous extraits du tableau des cours moyens en portent la marque :

Emprunt	Janvier 1951	Au plus bas	Décembre 1951
4 % Unifié .....	88,17	85,58	86,91
4 % Libération .....	85,12	83,62	84,12
4 % Crédit communal 1948	98,84	95,07	95,78
4 % Trésor 1943 .....	101,30	100,59	102,52
4 % Trésor 1944 — I .....	96,44	95,50	97,68
4,50 % S.N.C.I., 1947 .....	99,26	98,51	99,85
4,50 % R.T.T., 1948 .....	98,84	97,43	99,04
4 % Chemins de fer 1950 — I	94,82	93,30	95,11
2 % Reconstruction — II..	980,27	956,25	992,88
III	984,72	962,40	998,66

La hausse des valeurs à lots coïncide avec une augmentation des dépôts d'épargne à la Caisse générale d'Epargne et de Retraite. Les dépôts sur livrets particuliers se sont accrus durant le second semestre de 32,8 à 33,7 milliards de francs; pendant la même période, le Fonds des Rentes a cédé pour 250 millions d'obligations à lots.

Quant au marché des valeurs à court et moyen terme, il semble qu'il ait bénéficié de certains placements de banques régionales et spécialisées, habilitées par les troisième et quatrième décisions d'exécution du règlement sur les coefficients bancaires à faire des placements à moyen terme (2).

(1) Voir chapitre II, tableau des émissions.  
 (2) *Moniteur belge* du 17 juin 1951, page 4812.

Signalons que l'emprunt 4,50 p. c. 1951/1961 de la S.N.C.I. participa à l'amélioration générale de la tendance, et qu'en fin d'année, la différence par rapport au prix d'émission se trouvait comblée en partie.

Grâce à cette amélioration, il fut possible de coter d'emblée le prix d'émission pour les divers emprunts qui furent introduits en bourse au cours du second semestre (3). L'emprunt 4,50 p. c. de la ville d'Anvers 1951/1956 s'est même inscrit à 97,10, cours supérieur de 0,10 au prix d'émission.

Dans l'ensemble, le Fonds avait racheté par solde, du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin 1951, 522 millions de francs; entre le 15 juin et le 31 décembre, il a vendu 798 millions de francs, ce qui laisse un solde net de ventes de 276 millions de francs.

Ainsi que nous l'indiquons au chapitre IV, ce solde est essentiellement attribuable à la diminution du portefeuille de fonds d'Etat et valeurs assimilées (portefeuille A), puisque celui-ci a diminué de 383 millions de francs tandis que le portefeuille d'emprunts de diverses institutions et pouvoirs subordonnés (portefeuille B) augmentait de 106 millions de francs. Mais l'augmentation du portefeuille B reste inférieure au montant global des titres représentatifs d'émissions nouvelles entrés dans ce portefeuille à l'occasion de leur introduction à la cote.

Ce fait corrobore l'appréciation émise plus haut quant au rétablissement de l'équilibre du marché en 1951.

\* \* \*

#### IV — Volume des transactions

Les changements survenus d'une année à l'autre dans le volume global des opérations traitées sur le marché des rentes soulignent l'amélioration fondamentale qui s'est produite dans la tendance générale du marché.

Alors qu'en 1950 on avait assisté à une augmentation très nette de l'offre et à une diminution plus sensible encore de la demande, on constate cette fois, dans l'ensemble, une forte atténuation de l'offre accompagnée d'un léger redressement de la demande.

#### Mouvement des opérations sur le marché des rentes (Valeur nominale, en millions de francs)

	1950	1951	Différences
Titres offerts .....	7.239	5.958	— 1.281
Titres demandés .....	6.076	6.206	+ 130

Le Fonds a absorbé, en 1951, 63,3 p. c. des titres offerts, contre 68,3 p. c. en 1950 et 59,1 p. c. en 1949. Il a fourni 64,2 p. c. des titres demandés, contre 59 p. c. en 1950 et 61 p. c. en 1949.

(3) Voir chapitre II, tableau des émissions.



Ses interventions, comprises dans les chiffres ci-dessus, se comparent comme suit d'une année à l'autre, en valeur nominale et en millions de francs :

**Fonds d'Etat et valeurs assimilées**  
(Portefeuille A)

1950		1951	
Achats .....	3.233	Achats .....	2.185
Ventes .....	2.690	Ventes .....	2.546
Acheté par solde ....	543	Vendu par solde ....	361
Encaissé .....	16	Encaissé .....	22
Augmentation du portefeuille .....	527	Diminution du portefeuille .....	363

**Emprunts de diverses institutions et pouvoirs subordonnés**  
(Portefeuille B)

1950		1951	
Achats .....	1.714	Achats .....	1.586
Ventes .....	901	Ventes .....	1.471
Acheté par solde ....	813	Acheté par solde ....	115
Encaissé .....	8	Encaissé .....	8
Augmentation du portefeuille .....	805	Augmentation du portefeuille .....	107

**Portefeuille général**  
(A et B réunis)

1950		1951	
Achats .....	4.947	Achats .....	3.771
Ventes .....	3.591	Ventes .....	4.017
Acheté par solde ....	1.356	Vendu par solde ....	246
Encaissé .....	24	Encaissé .....	30
Augmentation du portefeuille .....	1.332	Diminution du portefeuille .....	276

Compte tenu des opérations traitées avec la Caisse générale d'Epargne et de Retraite et la Société nationale de Crédit à l'Industrie, la valeur nominale du portefeuille a diminué en 1951 de 1.186 millions de francs, alors qu'elle avait augmenté l'année précédente de 1.892 millions de francs.

La situation générale du portefeuille du Fonds s'établit en effet comme suit au 31 décembre 1951, comparativement au 31 décembre 1950 :

	31 déc. 1950	31 déc. 1951
	<i>(en valeur nominale)</i>	
Portefeuille A .....	3.823.842.337,50	3.441.516.242,50
Portefeuille B .....	1.387.608.583,—	1.494.396.222,—
	5.211.450.920,50	4.935.912.464,50
Portefeuille acquis de la Caisse d'Epargne +	660.600.000,—	—
Portefeuille cédé à la S.N.C.I. ....	—	— 250.000.000,—
Chiffre inscrit à l'actif du bilan .....	5.872.050.920,50	4.685.912.464,50

L'inventaire du portefeuille auquel il a été procédé les 30 juin et 31 décembre 1951 a permis de constater la parfaite concordance des existences avec les avoirs comptabilisés.

A l'exception de diverses inscriptions nominatives, d'ensemble 294.000.000 de francs, le portefeuille du Fonds était exclusivement composé de titres au porteur à la date du 31 décembre dernier.

En exécution de l'arrêté du Régent du 17 janvier 1949, prescrivant l'échange obligatoire des titres belges au porteur, le Fonds a procédé, au cours de l'année, à l'échange de 125.214 titres de la dette unifiée 4 p. c., 1<sup>re</sup> série, de l'emprunt 3 1/2 p. c. 1937, de l'emprunt 3 1/2 p. c. 1942, 1<sup>re</sup> série, représenté par des certificats de trésorerie, des emprunts 4 p. c. du Crédit communal de Belgique qui ont été regroupés en quatre séries, ainsi que de divers emprunts garantis par l'Etat ou émis par des provinces et des villes.

Les manipulations de titres par le Fonds des Rentes restent du même ordre de grandeur. Elles ont représenté en moyenne 11.500 titres par jour pour la seule Bourse de Bruxelles.

\* \* \*

**V — Financement des opérations**

Plusieurs facteurs ont contribué à faciliter le financement des opérations du Fonds des Rentes en 1951.

Ainsi que nous l'avons signalé ci-dessus, l'évolution de son portefeuille n'a pas entraîné, en général, d'augmentation de ses besoins de crédit.

D'autre part, une plus grande abondance a régné sur le marché de l'argent dès la fin du premier trimestre.

Enfin, dans la mesure où le Fonds des Rentes fut amené à escompter des bons de caisse à la Banque Nationale, il a pu le faire, à partir du mois de juillet, à de meilleurs taux.

Les chiffres qui suivent sont établis en fin de trimestre. Les engagements du Fonds envers la Banque Nationale ont fléchi à diverses reprises à des niveaux moins élevés; ils furent même, à certains moments, complètement résorbés.

	Bons de caisse		
	Call money	B.N.B.	Autres
	<i>(en millions de francs)</i>		
31 décembre 1950 ....	1.451	4.133	—
31 mars 1951 .....	2.041	1.994	1.000
30 juin 1951 .....	3.055	1.805	—
30 septembre 1951 ....	3.061	966	—
31 décembre 1951 ....	2.698	1.562	—

Le taux du *call money* étant demeuré invariablement à 1,25 p. c. l'an, l'augmentation de 22,7 millions de francs à 32,3 millions de francs des intérêts payés par le Fonds sur ses emprunts au jour le jour signifie que ceux-ci ont représenté en moyenne près de 2.600 millions de francs en 1951 contre 1.800 millions de francs en 1950.

Quant à la diminution de 87,6 millions de francs à 81,5 millions de francs des intérêts payés sur les bons de caisse escomptés, elle reflète à la fois la réduction de volume qui ressort du tableau ci-dessus et la baisse du taux d'escompte de 3 3/4 p. c. à 3 1/2 p. c. le 5 juillet, et de 3 1/2 à 3 1/4 p. c. le 13 septembre 1951.

Comme on le sait, le recours du Fonds des Rentes au crédit de la Banque Nationale est régi par la convention conclue entre l'Etat et cette dernière le 14 septembre 1948 et publiée au *Moniteur belge* le 18 septembre 1948. En vertu de cette convention, les cessions de bons de caisse du Fonds à la Banque Nationale sont décomptées au taux d'escompte des traites acceptées domiciliées en banque et imputées sur la marge de crédit de 10 milliards de francs ouverte à l'Etat.

\* \* \*

VI — *Bilan et compte de profits et pertes*  
au 31 décembre 1951

BILAN AU 31 DECEMBRE 1951

ACTIF	
Fonds publics, valeur nominale fr. 4.685.912.464,50 .....	fr. 4.614.170.507,12
Ventes de titres à liquider .....	28.756.724,35
Prorata d'intérêts acquis au 31 décembre 1951 sur fonds publics ....	83.903.097,15
Prorata d'intérêts au 31 décembre 1951 sur bons de caisse escomptés..	3.673.673,60
	<u>Fr. 4.730.504.002,22</u>

PASSIF	
Emprunts à court terme .....	fr. 2.698.000.000,—
Banque Nationale, compte d'avances	3.441.906,89
Bons de caisse remis à l'escompte ..	1.562.000.000,—
Achats de titres, à liquider .....	14.669.670,45
Réserve générale :	
au 31 décembre 1950	369.865.308,98
Résultat au 31 décembre 1951 .....	82.527.115,90
	<u>452.392.424,88</u>
	Fr. 4.730.504.002,22

RESULTAT AU 31 DECEMBRE 1951

CRÉDIT	
Revenus des fonds publics .....	fr. 206.506.753,09
Soldes des postes de titres complètement liquidés .....	113.805,16
	<u>Fr. 206.620.558,25</u>

DÉBIT

Intérêts des emprunts à court terme :	
a) Opérations en <i>call money</i> .....	fr. 32.312.319,80
b) Compte d'avances à la Banque Nationale .....	161.098,60
	<u>32.473.418,40</u>
Intérêts des bons de caisse remis à l'escompte .....	85.182.791,60
Moins réescompte ....	3.673.673,60
	<u>81.509.118,—</u>
Courtages .....	9.942.324,85
Frais généraux .....	168.081,10
	<u>124.093.442,35</u>
Solde bénéficiaire à virer à la réserve générale .....	82.527.115,90
	<u>Fr. 206.620.558,25</u>

Le 31 mars 1952.

Le Président,  
J. VANHEURCK.

1951 — Moyennes des cotations

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
<i>Portefeuille « A ».</i>													
3 %	Belge, II.....	89,029	88,902	89,064	89,—	88,680	88,345	88,177	88,157	88,150	88,004	87,805	87,719
3,50 %	Belge 1937.....	79,136	78,700	78,415	78,359	78,280	78,419	78,500	78,550	78,590	78,667	78,722	78,672
3,50 %	Belge 1943.....	77,963	76,865	76,110	76,097	75,635	75,557	75,717	76,057	76,312	76,304	75,977	75,955
4 %	Unifié.....	88,170	86,512	86,535	85,854	86,422	85,585	85,825	86,345	86,840	87,041	86,962	86,913
4 %	Libération.....	85,127	83,985	83,640	83,628	83,937	83,766	83,887	84,338	84,565	84,637	84,362	84,125
3,50 %	Trésor 1942, I.....	104,575	104,730	104,925	104,873	104,952	105,366	105,530	105,983	106,507	106,900	106,970	106,541
4 %	Trésor 1943.....	101,300	101,490	101,217	100,947	100,727	100,592	101,095	101,945	102,510	102,889	102,763	102,527
3,50 %	Trésor 1944, I.....	96,441	96,597	96,057	95,664	95,505	95,514	96,042	96,745	97,590	97,939	97,832	97,688
4 %	Trésor 1947.....	98,484	98,070	97,887	98,195	98,462	98,628	99,435	99,592	99,772	99,900	100,027	100,036
4 %	Trésor 1948.....	99,907	99,010	98,490	98,721	98,525	98,445	99,375	99,873	100,335	100,154	100,060	100,425
4 %	Trésor 1949.....	95,925	94,640	94,440	94,952	94,717	94,145	94,980	96,230	97,135	97,132	96,572	96,419
4 %	Belge à lots 1933.....	1.003,227	986,650	978,350	972,230	960,350	958,420	959,300	967,140	968,650	970,391	973,200	978,277
3,50 %	(4 %) Belge à lots 1941.....	874,772	875,950	870,000	867,714	860,250	852,223	851,800	860,850	867,700	869,521	860,250	866,111
4 %	Domages de guerre 1923.....	477,409	474,600	472,200	462,476	454,250	456,761	459,450	461,571	464,400	467,304	465,000	467,166
2 %	Reconstruction, I.....	977,409	957,700	954,750	951,666	947,650	945,280	944,700	950,285	960,400	968,739	969,550	972,777
2 %	Reconstruction, II.....	980,273	961,600	960,000	959,666	959,000	958,281	956,250	964,095	977,600	989,434	991,500	992,888
2 %	Reconstruction, III.....	984,727	962,700	962,400	966,809	967,700	965,142	969,750	977,380	988,650	992,217	996,900	998,666
4 %	Priv. Chemins de fer belges.....	431,863	428,400	424,900	433,619	432,500	431,238	427,050	423,761	430,750	423,089	421,900	425,224
4 %	Congo 1936.....	93,365	92,392	91,540	91,502	91,547	91,802	91,513	91,428	91,480	91,626	91,543	91,969
<i>Portefeuille « B ».</i>													
3 %	Chemins de Fer vicinaux J. J.....	67,412	65,716	65,073	65,027	65,290	65,069	64,766	64,473	64,228	64,061	63,530	63,468
3,50 %	Régie des Télégraphes et Téléphones 1943.....	82,112	81,377	80,882	80,038	79,403	78,826	78,475	78,136	77,539	76,850	76,132	76,067
4,50 %	Régie des Télégraphes et Téléphones 1948.....	98,848	97,795	97,437	97,509	97,602	97,790	98,225	98,757	99,120	99,165	98,913	99,044
4,50 %	Régie des Télégraphes et Téléphones 1950.....	95,602	94,905	95,457	95,359	95,060	94,938	94,830	95,073	95,590	96,117	96,068	96,316
4 %	Chemins de Fer belges 1937.....	857,090	838,100	824,500	815,952	812,—	814,710	815,250	815,300	814,210	812,521	809,526	805,166
4 %	Chemins de Fer belges 1943.....	934,091	925,800	918,421	911,952	905,850	907,040	909,940	909,574	910,200	905,619	899,529	893,235
4 %	Chemins de Fer belges 1946/1956.....	938,363	927,450	919,100	915,904	916,—	918,710	918,350	924,238	930,600	929,391	930,600	936,441
4 %	Chemins de Fer belges 1948/1958.....	99,100	97,915	97,494	97,392	97,547	97,536	98,125	98,842	99,250	99,556	99,098	99,161
4,50 %	Chemins de Fer belges 1949.....	98,390	96,857	96,555	96,707	96,665	96,645	97,015	97,476	97,770	97,704	97,528	97,817
4 %	Chemins de Fer belges 1950, I.....	94,822	93,307	93,807	93,640	93,502	93,347	93,622	93,897	94,515	94,815	94,735	95,119
4,50 %	S.N.C.I. 1947-1952.....	99,265	98,630	98,627	98,511	98,530	98,764	99,327	99,680	99,935	99,604	99,690	99,850
4,50 %	S.N.C.I. 1949.....	98,822	97,725	97,835	97,619	97,405	97,066	97,175	97,559	97,962	97,967	97,993	97,947
4 %	Congo (certificat Trésor. — émission de mars), 1950, I.....	100,359	99,907	99,915	99,862	100,206	97,978	99,687	99,369	99,362	98,648	98,433	99,725
4 %	Crédit communal 1919-1920.....	88,120	86,255	85,082	84,319	84,217	84,019	83,925	—	—	—	—	—
4 %	Crédit communal 1932.....	87,934	85,805	84,836	84,330	—	—	—	—	—	—	—	—
4 %	Crédit communal 1942.....	89,548	87,375	83,645	85,821	85,297	85,183	85,267	85,235	85,184	85,532	85,361	—
4 %	Crédit communal 1944.....	87,950	85,870	84,948	84,309	84,102	83,916	83,872	84,030	84,013	—	—	—
4 %	Crédit communal 1948-1958.....	98,841	97,690	96,295	95,664	95,320	95,190	95,137	95,076	95,375	95,695	95,670	95,786
4 %	Crédit communal 1938 à lots.....	491,454	486,900	480,250	472,380	465,—	461,478	460,—	461,526	461,150	459,869	457,—	461,113
4 %	Crédit communal, 1 <sup>re</sup> série.....	—	—	—	—	84,595	84,580	84,405	84,114	84,075	84,—	84,—	84,—
4 %	Crédit communal, 2 <sup>e</sup> série.....	—	—	—	—	—	—	—	84,085	84,075	84,—	84,—	84,—
4 %	Crédit communal, 3 <sup>e</sup> série.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	84,—	84,—	84,—
4 %	Crédit communal, 4 <sup>e</sup> série.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	85,431
4 %	Anvers 1919.....	93,350	93,300	93,250	93,250	93,237	93,166	93,033	93,—	93,—	93,—	93,—	93,—
4 %	Anvers 1931.....	91,814	91,141	90,342	89,541	89,125	89,087	88,931	88,728	88,650	88,604	88,425	88,375
4 %	Anvers 1937.....	90,118	88,884	87,546	86,790	86,990	86,737	87,030	87,686	89,241	90,116	90,118	90,050
4 %	Anvers 1946-1951.....	98,993	99,005	98,855	98,969	99,—	99,—	99,080	99,380	99,552	99,835	—	—
4 %	Anvers 1947-1952.....	98,591	98,417	98,257	98,252	98,320	98,233	98,602	98,945	98,912	99,067	99,158	99,461
4 %	Bruxelles 1930.....	87,620	87,125	86,422	86,050	85,365	85,025	85,—	85,063	85,100	85,027	85,—	84,981
4 %	Bruxelles 1946-1956.....	96,414	95,610	94,750	94,795	94,657	94,624	94,637	94,769	94,823	94,861	95,042	95,197
4 %	Bruxelles 1947-1952, I.....	98,370	98,210	98,192	98,280	98,355	98,416	98,680	98,909	99,113	99,224	99,488	99,536
4,50 %	Bruxelles 1948-1953.....	99,114	98,492	97,910	97,890	97,872	97,828	98,035	98,238	98,375	98,576	98,798	98,816
4 %	Gand 1930.....	88,206	87,800	87,235	86,209	85,450	85,313	85,130	85,250	85,340	85,391	85,411	85,335
4,50 %	Gand 1949.....	98,877	98,010	97,772	97,840	97,960	98,112	97,625	97,738	97,772	97,891	97,988	98,019
4 %	Liège 1930.....	89,087	88,415	87,667	86,999	82,537	86,389	86,175	86,008	85,988	85,841	85,800	85,800
4 %	Liège 1946-1956.....	96,523	95,695	94,340	94,369	94,272	94,291	94,440	94,550	94,662	94,465	94,565	94,686
4 %	Liège 1947-1952.....	98,647	98,272	97,872	97,759	97,780	97,871	98,373	98,807	98,973	98,869	99,143	99,211
2 %	Bruxelles 1905 à lots.....	62,833	60,750	61,500	62,577	62,450	62,593	60,906	60,843	61,313	60,444	59,928	60,214

## BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de juin 1952. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

### 1. MONNAIE — BANQUE.

BRONSART, A. La vente à tempérament. (*Industrie, revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VI, n° 6, juin 1952, pp. 392-395.*)

DE BEUS, P. Les bons de caisse émis par les banques sont-ils des obligations? (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XVI, nos 5-6, 1952, pp. 373-395.*)

DELMOTTE, L. De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Mei 1952. (*Economisch Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1831, 25 juin 1952, pp. 493-494.*)

DELMOTTE, L. De wisselreglementering en de E.B.U. (*V.E.V.-Berichten, halfmaandelijks tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 9, 15 mai 1952, pp. 411-422.*)

La situation des banques belges. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, VII, n° 26, 29 juin 1952, pp. 201-202, 207-208.*)

### 2. BOURSE — EPARGNE.

DELMOTTE, L. De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Mei 1952. (*Economisch Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1831, 25 juin 1952, pp. 493-494.*)

LEEMAN, A. De investeringen in de Belgische industrie. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, Bruxelles, XLIII, n° 4, avril 1952, pp. 294-296.*)

### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES.

EVALENKO, R. La surtaxation s'impose. PULINCKX, R. M. Evalenko a-t-il raison? (*Industrie, revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VI, n° 6, juin 1952, pp. 383-391.*)

### 5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIÈRES OU PLACÉS SOUS LA GARANTIE OU LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT.

DE CUYPER, G. Betaalorganismen voor de werklozensteun. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, Bruxelles, XLIII, n° 4, avril 1952, pp. 277-281.*)

De sanering van de verzekering tegen ziekte en invaliditeit. (*V.E.V.-Berichten, halfmaandelijks tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 12, 30 juin 1952, pp. 589-598.*)

### 6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE.

BAUDHUIN, F. Industries nouvelles et chômage. (*Industrie, revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VI, n° 6, juin 1952, pp. 372-376.*)

ENGELS, O. Conjunctuur en werkverschaffing. (*V.E.V.-Berichten, halfmaandelijks tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 11, 15 juin 1952, pp. 531-547.*)

LEEMAN, A. De investeringen in de Belgische industrie. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, Bruxelles, XLIII, n° 4, avril 1952, pp. 294-296.*)

ROBERTSON, W. Unemployment in Belgium and full employment policy. (*Economica, Londres, XXXII, n° 74, mai 1952, pp. 176-192.*)

## 7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES.

DELMOTTE, L. De wisselreglementering en de E.B.U. (*V.E.V.-Berichten, halfmaandelijks tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVII, n° 9, 15 mai 1952, pp. 411-422.*)

Etude sur les possibilités d'extension du champ d'action de l'U.E.P. (*Bulletin du Service des Etudes et de la Documentation générales, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, n° 5, mai 1952, pp. 40-47.*)

MALAGODI, G.-F. Leçons de la crise de l'Union Européenne de Paiements. (*Bancaria, Rassegna dell'Associazione Bancaria Italiana, Rome, VIII, n° 2, février 1952, pp. 133-142.*)

Union Européenne de Paiements. Décision du Conseil des Ministres de l'O.E.C.E. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 26, juin 1952, pp. 1343-1346.*)

The future of E.P.U. (*Trend, Londres, n° 2, juin 1952, pp. 27-28.*)

WILLIAMS, J.-H. End of the Marshall Plan. (*Foreign Affairs, New York, XXX, n° 4, pp. 593-612.*)

## 8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX.

BARTELS, J. Na zes jaren economische Benelux-congressen. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1831, 25 juin 1952, pp. 489-490.*)

FRAENKEL, M. Consequenties van een verhoging van de accijns op de gedistilleerd. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVII, n° 1830, 18 juin 1952, pp. 469-470.*)

LEEMAN, A. Nieuwe moeilijkheden met Benelux. (*De Gids op maatschappelijk Gebied, Bruxelles, XLIII, n° 4, avril 1952, pp. 291-294.*)

'T HOOFT-WELVAARS, M.-J. Maatregelen tot herstel van het monetair evenwicht in 1951. Enige notities naar aanleiding van het Jaarverslag van de Nederlandsche Bank. (*De Economist, Haarlem, C, n° 6, juin 1952, pp. 411-427.*)

Will there be a Benelux? (*The Statist, Londres, CLV, n° 3876, 21 juin 1952, pp. 900-901.*)

## 9. PLAN SCHUMAN.

A propos du plan Schuman. (*Bulletin mensuel du Comité national belge de la Chambre de Commerce internationale, Bruxelles, XXVII, n° 5, mai 1952, pp. 7-11.*)

EYSKENS, G. De Europese steenkool- en staalgemeenschap. (*Tijdschrift voor Politiek, Bruxelles, II, n° 3, 20 juin 1952, pp. 351-362.*)

Le plan Schuman. (*L'Economie internationale, Paris, XVIII, n° 6, juin-juillet 1952, pp. 8-10.*)

## 10. GENERALITES.

Aperçu de la conjoncture économique en Belgique. (*Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain, X, n° 3, mai 1952, pp. 183-185.*)

Ministère des Colonies. La situation économique du Congo belge en 1950. (*Bruxelles, 1951, 119 p.*)

ROBERTSON, W. Unemployment in Belgium and full employment policy. (*Economica, Londres, XXXII, n° 74, mai 1952, pp. 176-192.*)

Situation économique de la Belgique en avril 1952. (*Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers, Anvers, XLVIII, n° 6, juin 1952, pp. 395-410.*)

TALOEN, S. Het Amerikaans toltarief en de uitvoer der Belgisch-Luxemburgse Economische Unie naar de Verenigde Staten. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XXXVII, n° 1831, 25 juin 1952, pp. 482-487.*)

## LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

*Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.*

*Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.*

*Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :*

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

### I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

#### Loi du 4 avril 1952

*portant approbation de l'Accord de Pré-Union entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Royaume des Pays-Bas et des annexes, signés à Luxembourg, le 15 octobre 1949 (Moniteur, 15 juin 1952, p. 4538).*

L'Accord de Pré-Union entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Royaume des Pays-Bas, et les Annexes, signés à Luxembourg, le 15 octobre 1949, sortiront leur plein et entier effet.

#### ACCORD DE PRE-UNION ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE ROYAUME DES PAYS-BAS

Les Gouvernements belge et luxembourgeois d'une part, et le Gouvernement des Pays-Bas, d'autre part,

voulant donner plein et entier effet à l'article 8 de la Convention douanière signée à Londres le 5 septembre 1944, ainsi qu'aux Résolutions figurant dans le Protocole du 8 juin 1948 du Château d'Ardenne et dans le Protocole du 15 mars 1949 de La Haye;

confirmant qu'à leurs yeux la période de Pré-Union doit être caractérisée par la libération progressive du trafic des marchandises entre leurs territoires, la coordination systématique de la politique commerciale et monétaire des partenaires à l'égard des pays tiers et par la préparation d'un régime contractuel unique à l'égard de ces derniers;

réaffirmant leur volonté d'en aboutir le plus rapidement possible à la coordination dont il vient d'être question;

sont convenus de ce qui suit en ce qui concerne la libération des échanges.

#### Article I.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, les échanges entre les Pays-Bas et l'Union économique belgo-luxembourgeoise se feront en principe et sauf exceptions ci-après, sous le régime de la liberté. Les modalités de ce régime sont définies dans l'Annexe I du présent Accord.

#### Article II.

Toutefois, afin d'éviter de déséquilibrer la balance des comptes entre les Pays-Bas et l'U.E.B.L., ce régime ne sera appliqué que par étapes et en tenant compte des moyens de paiement en francs belges dont dispose le Gouvernement néerlandais.

Les produits belges et luxembourgeois bénéficieront à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1949, à l'entrée des Pays-Bas, du traitement spécifié dans les listes faisant l'objet de l'Annexe II, établi en tenant compte des estimations figurant au bilan repris à l'Annexe III.

Une Commission mixte sera instituée pour surveiller l'évolution de la balance des comptes et proposer les modifications de contingents et les libérations nouvelles.

En principe, le commerce entre les Pays-Bas et l'U.E.B.L. devra être mis sous le régime de la liberté le 1<sup>er</sup> juillet 1950, pour autant toutefois que soient réalisés la coordination de la politique monétaire et commerciale et l'établissement d'un régime contractuel unique à l'égard des pays tiers.

#### Article III.

Pourront provisoirement être exceptés du régime de la déclaration-licence, à l'entrée de l'U.E.B.L. :

a) les produits agricoles tombant sous l'application du Protocole du 9 mai 1947, pour lesquels un accord doit intervenir entre les trois pays;

les animaux vivants, les semences et les plants, qui feront l'objet d'un arrangement particulier;

b) le charbon et le coke.

#### Article IV.

Pourront provisoirement être exceptés du régime de la liberté, à l'entrée des Pays-Bas :

a) les produits sidérurgiques, ainsi que les produits de la construction mécanique, qui — pour autant que soient réalisées les conditions de paiement prévues à l'article II — bénéficieront du régime de la déclaration-licence aussitôt qu'un accord interviendra pour l'égalisation du prix belge, à l'exportation vers les Pays-Bas et du prix intérieur belge, pour les fers et aciers ;

b) les produits des industries textiles, pour lesquels un arrangement doit intervenir entre les Parties ;

c) les produits agricoles tombant sous l'application du Protocole du 9 mai 1947, pour lesquels un accord doit intervenir entre les trois pays ;

les animaux vivants, les semences et les plants, qui feront l'objet d'un arrangement particulier ;

d) les produits n'appartenant à aucune des trois catégories ci-dessus et pour lesquels un contingentement est temporairement prévu à l'Annexe II.

#### Article V.

Les Parties contractantes, désireuses d'éviter qu'à l'occasion du fonctionnement de l'Accord de Pré-Union n'interviennent des règlements de solde en or ou en dollars, sont d'accord pour assouplir dans ce sens la clause inscrite à ce sujet dans l'Accord de paiement réglant actuellement les rapports entre les Pays-Bas et l'U.E.B.L.

En conséquence, elles sont d'accord pour déclarer que le dépassement éventuel après l'utilisation des droits de tirage et des crédits prévus à l'Accord de paiements intra-européens du 7 septembre 1949 et après épuisement des moyens normaux de compensation (devises de pays tiers, transactions invisibles, mouvement de capitaux, etc.), ne devront être soldés en or et en dollars que dans l'hypothèse et dans la mesure où le dépassement serait imputable à la Partie débitrice.

Tel serait le cas si la Partie débitrice avait été volontairement en défaut de faire à l'autre certaines livraisons de marchandises prévues à l'Accord ou si elle

avait fait des achats exceptionnels dépassant les contingents inscrits dans l'Annexe II.

#### Article VI.

Conformément au *Gentlemen's Agreement* du 25 janvier 1949, établi par la Sous-Commission pour l'Activité économique des Etrangers, ressortissant de la Commission pour l'Industrie et le Commerce du Conseil de l'Union économique, les sociétés d'entreprise et les entrepreneurs de chacun des trois pays bénéficieront en matière d'adjudication sur le territoire des autres du traitement appliqué aux sociétés et entrepreneurs nationaux.

De même, aucune discrimination quant à l'origine ne sera exercée par aucun des trois pays ; en matière de fourniture de matériaux et de l'emploi de personnel dirigeant ou de cadre mis à l'ouvrage, qu'il s'agisse d'instances officielles ou d'acheteurs privés, bénéficiant d'un subside officiel, aucune discrimination quant à l'origine ne sera permise dans les trois pays.

#### Article VII.

Chacune des Parties contractantes réservera le bénéfice des dispositions ci-dessus aux produits de l'autre.

En conséquence, chacune se réserve le droit de contrôler l'origine des marchandises, lors des demandes d'exportation.

#### Article VIII.

Les dispositions qui précèdent seront valables jusqu'au moment où les trois Gouvernements auront conclu un Accord d'Union économique.

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le 15 octobre 1949.

Pour la Belgique,  
P. VAN ZEELAND.

Pour le Luxembourg,  
J. BECH.

Pour le Royaume des Pays-Bas,  
D.-U. STIKKER.

## II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

### Arrêté royal du 14 mai 1952

autorisant la Société nationale de la Petite Propriété terrienne à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 450 millions de francs (Moniteur, 6 juin 1952, p. 4324).

### Arrêté royal du 24 mai 1952

relatif à l'émission de l'emprunt 4 1/2 p. c. de 1952 (Moniteur, 12 juin 1952, p. 4458).

Article 1<sup>er</sup>. — Notre Ministre des Finances est autorisé à émettre aux conditions qu'il déterminera, un emprunt intérieur, dénommé Emprunt 4 1/2 p. c. de 1952.

Art. 2. — L'emprunt sera représenté par des obligations au porteur de 1.000 francs, 5.000 francs, 10.000 francs, 50.000 francs et 100.000 francs.

Elles porteront intérêt au taux de 4 1/2 p. c. l'an à partir du 25 juin 1952 et seront munies de 10 coupons d'intérêt annuels, payables le 25 juin de chacune des années 1953 à 1962.

Art. 3. — L'emprunt sera amortissable en dix ans, à concurrence de 3 1/2 p. c. du capital nominal pendant chacune des neuf premières années et le solde, la dernière année.

Les obligations à rembourser le 25 juin de chacune des neuf années 1953 à 1961 seront désignées par un

tirage au sort à effectuer le 25 mai de chacune de ces années ou le lendemain si la date fixée est un dimanche ou un jour férié légal.

Elles seront remboursables respectivement au pair de la valeur nominale, à 101 p. c., à 101 1/2 p. c. ou à 102 1/2 p. c. de la valeur nominale, selon qu'elles auront été désignées pour l'amortissement des trois premières années, des quatrième et cinquième années, des sixième, septième et huitième années ou de la neuvième année.

Les obligations non désignées pour l'amortissement des neuf premières années seront remboursables le 25 juin 1962, au taux de 103 p. c. de leur valeur nominale.

Art. 4. — Le paiement des coupons et le remboursement des obligations seront effectués aux caisses de l'Etat (Banque Nationale de Belgique) à Bruxelles et en province.

Art. 5. — Les intérêts et la prime de remboursement seront exempts de tous impôts et taxes réels quelconques, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 6. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 7. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

### Arrêté ministériel du 24 mai 1952

relatif à l'émission de l'emprunt 4 1/2 p. c. de 1952 (Moniteur, 12 juin 1952, p. 4459).

**Loi du 27 mai 1952**

*contenant le budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale pour l'exercice 1952 (Moniteur, 2-3-4 juin 1952, p. 4278).*

**Loi du 29 mai 1952**

*contenant le budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1952 (Moniteur, 6 juin 1952, p. 4321).*

**Loi du 29 mai 1952**

*complétant la loi du 30 mai 1949 instaurant des mesures exceptionnelles et interprétatives en matière d'impôts directs (Moniteur, 7 juin 1952, p. 4338).*

**Arrêté royal du 30 mai 1952**

*modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur, 1<sup>er</sup> juin 1952, p. 4252).*

**Loi du 30 mai 1952**

*contenant le budget du Ministère de la Santé publique et de la Famille pour l'exercice 1952 (Moniteur, 9-10 juin 1952, p. 4394).*

**Arrêté royal du 9 juin 1952**

*transférant des crédits inscrits au budget des Services du Premier Ministre, aux budgets des divers départements (Moniteur, 25 juin 1952, p. 4746).*

**Loi du 10 juin 1952**

*modifiant l'arrêté royal du 30 septembre 1937 relatif à la création d'un Institut national de Crédit agricole (Moniteur, 29-30 juin 1952, p. 4850).*

**Arrêté royal du 13 juin 1952**

*organisant le remboursement de la valeur des timbres fiscaux dont le retrait a été ordonné par l'arrêté royal du 11 janvier 1952 (Moniteur, 29-30 juin 1952, p. 4851).*

**Arrêté royal du 18 juin 1952**

*complétant les dispositions de l'arrêté royal du 20 décembre 1951, pris en exécution de la loi du 14 octobre 1945, relative aux avoirs bloqués ou temporairement indisponibles, modifiée par la loi du 14 juillet 1951 (Moniteur, 26 juin 1952, p. 4766).*

**Loi du 20 juin 1952**

*contenant le budget du Ministère de la Défense nationale pour l'exercice 1952 (Moniteur, 28 juin 1952, p. 4818).*

**Arrêté royal du 24 juin 1952**

*complétant celui du 14 mars 1951 déterminant les conditions et modalités d'exécution relatives aux sommes versées à valoir sur la taxe professionnelle (Moniteur, 29-30 juin 1952, p. 4852).*

**III — LEGISLATION AGRICOLE**

**Arrêté royal du 15 mai 1952**

*modifiant l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> juillet 1951 concernant l'octroi de subsides pour l'encouragement de la culture fruitière (Moniteur, 26 juin 1952, p. 4773).*

**Loi du 10 juin 1952**

*modifiant l'arrêté royal du 30 septembre 1937 relatif à la création d'un Institut national de Crédit agricole (Moniteur, 29-30 juin 1952, p. 4850).*

**IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE**

**Arrêté royal du 23 avril 1952**

*ordonnant une statistique annuelle de la production dans l'industrie de l'achèvement (blanchissement et préparation, apprêt, teinture et impression) (Moniteur, 7 juin 1952, p. 4340).*

**Arrêté ministériel du 25 mai 1952**

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur, 2-3-4 juin 1952, p. 4288).*



## V — LEGISLATION DU TRAVAIL

### Loi du 21 mars 1952

portant approbation de la Convention internationale (n° 89) concernant le travail de nuit des femmes occupées dans l'industrie, adoptée à San Francisco, le 9 juillet 1948, par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, au cours de sa trente et unième session (Moniteur, 22 juin 1952, p. 4690).

### Arrêté royal du 21 avril 1952

rendant obligatoire la décision en date du 30 janvier 1952 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux concernant la fixation des dates de vacances pour l'année 1952 dans l'industrie des cuirs et peaux. — Errata (Moniteur, 16-17 juin 1952, p. 4574).

### Arrêté royal du 21 mai 1952

fixant les règles à observer pour la tenue des plans de mines (Moniteur, 20 juin 1952, p. 4643).

### Arrêté royal du 27 mai 1952

rendant obligatoire la décision du 7 mars 1952 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire concernant l'établissement d'une classification des travailleurs et travailleuses du commerce alimentaire (Moniteur, 28 juin 1952, p. 4833).

### Arrêté royal du 28 mai 1952

allouant des primes aux ouvriers qui s'engagent pour le travail du fond de la mine (Moniteur, 7 juin 1952, p. 4339).

### Loi du 10 juin 1952

concernant la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que la salubrité du travail et des lieux de travail (Moniteur, 19 juin 1952, p. 4610).

### Arrêté royal du 10 juin 1952

modifiant le règlement général pour la protection du travail (Moniteur, 27 juin 1952, p. 4788).

## VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

### Arrêté royal du 11 juin 1952

modifiant l'arrêté du Régent du 10 juin 1948 portant réglementation du commerce des substances destinées à l'alimentation des animaux (Moniteur, 26 juin 1952, p. 4774).

## VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

### Loi du 4 avril 1952

portant approbation de l'Accord de Pré-Union entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Royaume des Pays-Bas et des annexes, signés à Luxembourg, le 15 octobre 1949 (Moniteur, 15 juin 1952, p. 4538). (Voir texte, rubrique I.)

## IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

### Arrêté ministériel du 28 mai 1952

relatif à la réglementation des prix de la viande bovine et porcine (Moniteur, 1<sup>er</sup> juin 1952, p. 4248).

### Arrêté ministériel du 28 mai 1952

modifiant l'arrêté ministériel du 6 novembre 1946

fixant les prix maxima pour le transport de personnes par taxis ou autres voitures automobiles, modifié et complété par les arrêtés ministériels des 30 décembre 1946 et 26 mai 1951 (Moniteur, 7 juin 1952, p. 4356).

**Arrêté ministériel du 30 mai 1952**

*modifiant l'arrêté ministériel du 29 décembre 1951, fixant les prix maxima de vente des charbons et agglomérés de houille et de lignite au départ des charbonnages et des fabriques d'agglomérés (Moniteur, 1<sup>er</sup> juin 1952, p. 4249).*

**Arrêté ministériel du 27 juin 1952**

*relatif aux prix du transport de personnes par autobus (Moniteur, 29-30 juin 1952, p. 4874).*

**X — LEGISLATION SOCIALE**

**(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

**Arrangement**

*pris en exécution de l'article 23 de l'Accord signé à Bruxelles, le 17 janvier 1948, complémentaire à la Convention générale entre la Belgique et la France sur la sécurité sociale applicable aux travailleurs des mines et établissements assimilés, signé à Paris, le 22 décembre 1951 (Moniteur, 18 juin 1952, p. 4596).*

**Arrangement administratif**

*pour l'application des dispositions de l'article 10 de la Convention signée à Paris, le 7 novembre 1949, tendant à étendre et à coordonner l'application des législations de sécurité sociale aux ressortissants des Parties contractantes du Traité de Bruxelles, signé à Paris, le 22 décembre 1951 (Moniteur, 18 juin 1952, p. 4596).*

**Arrangement administratif**

*pris en application de l'Accord signé à Bruxelles, le 17 janvier 1948, complémentaire à la Convention générale entre la Belgique et la France, sur la sécurité sociale, concernant les modalités de preuve à produire en vue de l'octroi aux travailleurs frontaliers des allocations familiales en cas de scolarité, d'apprentissage ou d'invalidité de l'enfant, signé à Paris, le 22 décembre 1951 (Moniteur, 18 juin 1952, p. 4597).*

**Rectificatif à l'Arrangement administratif**

*entre la Belgique et la France, signé à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 1950, relatif aux modalités d'application de la Convention générale sur la sécurité sociale et de l'Accord complémentaire concernant le régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs des mines et établissements assimilés, signé à Paris, le 22 décembre 1951 (Moniteur, 18 juin 1952, p. 4598).*

**Accord administratif**

*relatif aux stipulations de l'article 33, § 6, de la Convention générale signée à Luxembourg, le*

*3 décembre 1949, entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, sur la sécurité sociale et de l'Arrangement administratif, signé à Bruxelles, le 24 avril 1951, intervenu dans le cadre de la dite Convention, signé à Bruxelles, le 29 décembre 1952 (Moniteur, 18 juin 1952, p. 4595).*

**Rectificatif à l'Arrangement administratif**

*entre la Belgique et l'Italie signé à Rome, le 20 octobre 1950, relatif aux modalités d'application de la Convention sur les assurances sociales, signé à Bruxelles, le 10 avril 1952 (Moniteur, 18 juin 1952, p. 4598).*

**Arrêté royal du 28 mai 1952**

*modifiant l'arrêté du 5 juin 1948 instituant une allocation postnatale (Moniteur, 18 juin 1952, p. 4595).*

**Arrêté royal du 6 juin 1952**

*fixant le montant de la cotisation au Fonds de Garantie, à percevoir pour l'exercice 1952, conformément à la législation sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (Moniteur, 13 juin 1952, p. 4506).*

**Arrêté royal du 10 juin 1952**

*octroyant un supplément d'allocation aux bénéficiaires d'une allocation de vieillesse, de veuve, d'orphelin ou d'invalidité, à charge du Fonds d'allocations pour employés (Moniteur, 19 juin 1952, p. 4614).*

**Arrêté royal du 10 juin 1952**

*relatif à la simplification des documents dont la tenue est imposée par la législation sociale (Moniteur, 27 juin 1952, p. 4801).*

**Arrêté royal du 12 juin 1952**

*fixant, pour l'année 1952, le montant de la cotisation pour les vacances supplémentaires d'ancienneté (Moniteur, 15 juin 1952, p. 4557).*

**Arrêté royal du 12 juin 1952**

*modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office national du Placement et du Chômage (Moniteur, 20 juin 1952, p. 4654).*

Aux articles 17, alinéa 1<sup>er</sup>, et 149, alinéa 2, de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office national du Placement et du Chômage, modifiés par l'arrêté royal du 29 janvier 1952, les mots « un an » sont remplacés par les mots « deux ans ».

---

**Arrêté royal du 17 juin 1952**

*modifiant l'arrêté du Régent du 21 mars 1945, concernant l'organisation de l'assurance obligatoire en cas de maladie ou d'invalidité (Moniteur, 26 juin 1952, p. 4773).*

---

**XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE**

**Arrêté royal du 13 mai 1952**

*relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux bateaux, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable à tout le Royaume pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1952 au 30 septembre 1952 (arrêté n° 15) (Moniteur, 12 juin 1952, p. 4489).*

---

# STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

## LE MARCHÉ DE L'ARGENT

### I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE											CALL-MONEY		
	Escompte						Prêts et avances sur (*)					Autres effets publics	En chambre de compensation	Hors compensation
	Acceptations de banque et effets documentaires acceptés préalablement visés par la B. N. B.		Traites acceptées		Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à court	Certificats ayant maximum 8 mois à court	Certificats ayant maximum 12 mois à court	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941)			
	représentatifs d'export. de marchandises	représentatifs d'import. de marchandises	domiciliées en banque	non domiciliées en banque										
1950 Moyen. annuelle	2,73	3,42	3,42	3,67	4,67	5,17	2,—	2,1875	2,375	5,17	(1)5,—	5,17	1,25	1,25
1951 Moyen. annuelle	3,54	3,54	3,54	3,88	4,88	5,60	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Moyennes mensuelles:														
1951 Avril	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mai	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Juin	3,75	3,75	3,75	4,—	5,—	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Juill. (à partir du 5)	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Août	3,50	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Sept. (à partir du 13)	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Octobre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Novembre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Décembre	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
1952 Janvier	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Février	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mars	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Avril	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Mai	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25
Juin	3,25	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	—	5,50	1,25	1,25

N. B. — Les warrants sont escomptés au taux des traites acceptées domiciliées en banque.  
(1) Moyenne des sept premiers mois.

(\*) Quotité de l'avance en juin 1952 :

Certificats de trésorerie émis à court terme .....	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948) .....	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1951 .....	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949 .....	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge .....	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943) ..	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge .....	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944) .....	90 %	Autres effets publics .....	80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947) .....	90 %		

### II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 50.000 fr. (1)	50.000 à 100.000 fr. (2)	au delà de 100.000 fr. (3)	
									Comptes de dépôts à 1 an
1950 Moyenne annuelle....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1951 Moyenne annuelle....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Moyennes mensuelles :									
1951 Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1952 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50

(\*) Moyenne de quatre banques.

A partir de janvier 1952 : (1) Jusque 75.000 francs — (2) de 75.000 à 150.000 francs — (3) au delà de 150.000 francs.

# LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

## I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	New-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	New-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre .....	149/7 1/2	35			(1) 20,06	42,75		
1950 30 décembre .....	248/0	35	112.11	450/9	70,00	80,00	187. 2	90
1951 31 décembre .....	248/0	35	105.11	422/9	77,00	88,00	187.10	90
<b>Moyennes mensuelles :</b>								
1951 Avril .....	248/0	35	116.14	467/6	78,50	90,16	199.11	96
Mai .....	248/0	35	116. 1	464/3	78,50	90,16	203. 7	98
Juin .....	248/0	35	118. 3	464/9	77,07	88,44	203. 4	98
Juillet .....	248/0	35	113. 3	452/9	78,50	90,16	194. 9	93
Août .....	248/0	35	113.13	455/3	78,50	90,16	188.12	91
Septembre .....	248/0	35	111. 2	444/6	78,50	90,16	187. 7	90
Octobre .....	248/0	35	107.14	431/6	77,00	88,15	185. 5	89
Novembre .....	248/0	35	107. 8	430/0	77,00	88,00	185. 0	89
Décembre .....	248/0	35	105. 6	421/6	77,00	88,00	185.15	89
1952 Janvier .....	248/0	35	105.14	423/5	77,00	88,00	190.14	92
Février .....	248/0	35	104. 3	416/9	77,00	88,00	190. 0	91
Mars .....	248/0	35	(2)		77,00	88,00	(2)	
Avril .....	248/0	35	(2)		77,00	88,00	(2)	
Mai .....	248/0	35	(2)		74,89	85,44	(2)	
Juin .....	248/0	35	(2)		72,50	82,75	(2)	

(1) Cotation par oz. stand.

(2) Marché clos.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

## II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 30 JUIN 1952

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1<sup>er</sup> mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVISES	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 florins Pays-Bas .....	1.315,7908	1.314,—	1.317,—
1 couronne suédoise .....	9,6652	9,64	9,69
1 deutsche Mark .....	11,90475	11,88	11,93
100 francs congolais .....	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois .....	—	100,—	100,—
1 couronne danoise .....	7,2389	7,21	7,26
1 couronne norvégienne .....	7,—	6,98	7,02
100 escudos (1) .....	173,913	173,—	174,80
100 couronnes tchécoslovaques .....	100,—	99,70	100,30

(1) A partir du 7 juillet 1952, le cours de l'escudo sera fixé librement, en Bourse de Bruxelles, par les banquiers réunis journellement en Chambre de Compensation.

## COURS OFFICIELS DES CHANGES

arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles

(en francs belges)

Périodes	100 francs suisses	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling
1950 Moyenne annuelle .....	1.161,88	50,21	14,35 (1)	46,62 (2)	
1951 Moyenne annuelle .....	1.155,38	50,34	14,27	47,76	
<b>Moyennes mensuelles :</b>					
1951 Avril .....	1.166,08	50,40	14,29	47,56	
Mai .....	1.162,13	50,40	14,26	47,23	
Juin .....	1.147,11	50,38	14,24	46,97	
Juillet .....	1.145,72	50,34	14,24	47,35	
Août .....	1.146,85	50,28	14,22	47,50	
Septembre .....	1.147,23	50,32	14,21	47,61	
Octobre .....	1.152,10	50,40	14,27	47,99	
Novembre .....	1.147,18	50,40	14,30	48,32	
Décembre .....	1.143,96	50,40	14,30	49,08	140,14 (3)
1952 Janvier .....	1.143,28	50,40	14,26	50,12	140,02
Février .....	1.143,79	50,40	14,19	50,34	139,63
Mars .....	1.143,26	50,40	14,25	50,57	139,69
Avril .....	1.144,25	50,40	14,30	51,37	140,03
Mai .....	1.145,21	50,40	14,30	51,22	139,98
Juin .....	1.145,23	50,40	14,30	51,47	139,91

(1) Moyenne du 19 juin au 31 décembre 1950.

(2) Moyenne du 26 juin au 31 décembre 1950.

(3) Moyenne du 17 au 31 décembre 1951.

# LE MARCHÉ DES CAPITAUX

## I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DESIGNATIONS DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		3 mars 1952	1 <sup>er</sup> avril 1952	2 mai 1952	3 juin 1952	1 <sup>er</sup> juillet 1952
<b>I. — Dette intérieure directe de l'Etat belge (Intérêts à bonifier).</b>						
Dettes 2 1/2 %	100,—	52,80	53,30	53,20	53,20	53,20
Dettes 3 % 2 <sup>e</sup> série (1) (2)	100,—	88,—	88,05	87,90	87,65	87,65
Dettes 3 1/2 % 1937	100,—	78,80	78,90	78,85	78,95	79,—
Dettes 3 1/2 % 1943 (1) (2)	100,—	76,50	76,75	76,90	76,65	76,60
Dettes unifiées 4 %	100,—	87,60	88,05	88,40	88,65	88,45
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 (2)	100,—	85,70	86,20	86,40	86,65	86,50
Emprunt 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	96,—	96,40	96,65	96,75	96,75
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 <sup>re</sup> série	100,—	107,—	107,15	107,05	107,—	107,—
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 %, 1943 (1) (2) (3)	100,—	103,70	104,65	104,60	104,50	103,85
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 %, 1944, 1 <sup>re</sup> série (1) (2)	100,—	99,10	98,70	99,25	99,45	99,20
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 (2)	100,—	100,30	100,10	100,05	99,95	99,95
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 (2)	100,—	101,45	101,75	101,35	101,75	101,75
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 (2)	100,—	97,10	97,65	97,60	97,85	97,—
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	994,—	993,—	999,—	1.003,—	1.004,—
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	457,—	459,—	461,—	461,—	463,—
Emprunts à lots 1941 (3 % jusqu'en 1946; 3 1/2 % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	894,—	892,—	891,—	894,—	890,—
<b>II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier).</b>						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	476,—	475,—	477,—	478,—	481,—
Emprunt de la Reconstr. 1 <sup>re</sup> tranche 1947 (2 % jusqu'en 1957; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	981,—	982,—	981,—	983,—	984,—
Emprunt de la Reconstr. 2 <sup>e</sup> tranche 1949 (2 % jusqu'en 1958; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	1.000,—	1.001,—	1.001,—	1.000,—	1.001,—
Emprunt de la Reconstr. 3 <sup>e</sup> tranche 1950 (2 % jusqu'en 1960; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	1.001,—	1.003,—	1.003,—	1.004,—	1.004,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	545,—	548,—	548,—	547,—	547,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	539,—	540,—	542,—	539,—	539,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 % (1) (2)	500,—	431,—	440,—	441,—	444,—	440,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet (1) (2) (4)	100,—	63,10	63,—	62,85	62,45	62,35
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 1/2 %, 1943	100,—	74,40	77,—	76,70	76,45	76,20
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 1/2 %, 1949 (2)	100,—	99,—	98,70	98,75	99,40	99,—
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 %, 1950 (2)	100,—	96,55	96,50	96,75	97,40	97,45
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	98,—	98,—	98,20	98,40	98,60
<b>III. — Dette directe de la colonie.</b>						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888</i>						
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dettes coloniales 1904, 3 % (1) (2)	100,—	70,20	70,20	70,20	70,10	70,—
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	92,40	92,70	92,65	92,70	92,70
(*) Dettes coloniales 1937, 3 1/2 %	100,—	82,80	82,85	82,90	82,90	83,—
Dettes coloniales 1950-60, 4 % (2)	100,—	100,15	100,25	100,40	100,60	99,45
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 (2)	100,—	100,85	100,90	101,—	101,15	101,—

(\*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.  
 (1) Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944.  
 (2) Titres créés après le 6 octobre 1944.  
 (3) Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.  
 (4) Emprunts 1930, 1931, 1932, 1934, 1935 et 1936

## II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15

Source : Institut National de Statistique.

DATES	Indice général	Assurances, banques, soc. à portef.	Entr. immobili., hypothécaires et hôteliers	Tramways, chemins de fer écon. et vicinaux	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entrrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verres	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses
<b>Indices par rapport aux cours du mois précédent</b>																	
1952 3 juin	100	100	100	95	99	98	99	93	96	96	88	96	100	98	103	97	102
1 juillet	102	100	100	99	98	101	100	103	102	103	106	96	97	99	104	100	103
<b>Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100</b>																	
1951 2 mai	204	170	108	61	85	167	188	195	158	188	91	133	201	230	423	150	169
1 <sup>er</sup> juin	200	173	102	60	84	166	187	209	156	193	90	127	191	223	404	152	168
2 juillet	197	170	98	58	81	163	184	206	155	210	87	120	183	209	394	149	170
1 <sup>er</sup> août	205	168	107	60	84	176	193	227	169	230	89	119	191	212	401	151	182
3 septembre	214	178	108	71	89	182	198	254	175	240	90	119	191	212	422	158	185
1 <sup>er</sup> octobre	223	187	108	72	90	187	204	266	181	262	93	114	204	225	440	153	197
2 novembre	230	194	111	72	95	190	204	291	193	240	92	114	206	230	465	155	208
3 décembre	234	203	106	68	97	194	205	294	196	245	91	109	204	226	471	160	217
1952 2 janvier	250	224	119	74	106	198	227	340	213	262	94	101	221	220	501	161	229
1 <sup>er</sup> février	254	225	128	81	110	209	226	360	217	265	87	102	227	224	503	163	245
3 mars	230	209	121	76	98	195	210	304	193	245	84	91	214	207	444	150	222
1 <sup>er</sup> avril	227	207	118	74	99	198	205	289	187	239	80	81	207	186	438	145	227
2 mai	222	201	116	73	95	192	201	283	175	232	73	75	198	177	435	144	222
3 juin	222	202	116	69	94	188	199	264	168	223	64	72	198	174	448	140	226
1 juillet	226	203	116	68	92	189	199	273	172	230	68	65	193	173	468	140	233

### III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

Source : *Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.*

15

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1950.....	246	191	180	14.734	11.698	14.925	11.878
1951.....	246	194	180	19.240	20.658	19.434	20.838
1951 Avril.....	21	18	17	1.731	1.518	1.749	1.535
Mai.....	20	15	14	1.407	1.435	1.422	1.449
Juin.....	21	14	13	1.042	1.071	1.056	1.048
Juillet.....	20	14	13	1.005	1.137	1.019	1.150
Août.....	21	12	11	1.277	1.507	1.289	1.518
Septembre.....	20	12	11	1.694	1.981	1.706	1.992
Octobre.....	23	21	19	2.452	2.981	2.473	3.000
Novembre.....	20	18	16	1.366	1.870	1.384	1.886
Décembre.....	18	14	13	1.562	2.211	1.576	2.224
1952 Janvier.....	22	18	17	2.657	3.599	2.675	3.616
Février.....	21	15	14	1.838	2.623	1.853	2.637
Mars.....	21	13	12	1.286	1.756	1.299	1.768
Avril.....	20	13	12	917	1.167	930	1.179
Mai.....	19	11	10	905	1.227	916	1.237
Juin.....	20	13	12	1.059	1.324	1.072	1.336

### IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES DE VALEURS A REVENU FIXE

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)					Valeur boursière moyenne	Rendement net moyen
	I	II	III	IV		I	II	III	IV			
	Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dette unifiée	Dette coloniale 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1951 2 mai.....	86,55	91,50	89,71	86,82	93,95	4,62	4,37	4,46	4,61	4,79	92,10	4,74
1 <sup>er</sup> juin.....	86,—	91,70	89,60	87,44	94,17	4,65	4,36	4,46	4,58	4,78	92,56	4,72
2 juillet.....	85,60	91,70	89,43	87,19	93,99	4,67	4,36	4,47	4,59	4,79	92,24	4,73
1 <sup>er</sup> août.....	86,15	91,45	90,01	86,18	93,85	4,64	4,37	4,44	4,65	4,80	92,04	4,75
3 septembre.....	86,65	91,40	89,70	86,06	95,01	4,62	4,38	4,46	4,60	4,74	92,78	4,71
1 <sup>er</sup> octobre.....	87,—	91,55	89,86	87,17	95,15	4,60	4,37	4,45	4,59	4,73	93,03	4,69
2 novembre.....	87,—	91,60	89,96	86,40	93,60	4,60	4,37	4,44	4,63	4,81	91,74	4,76
3 décembre.....	86,80	91,50	89,92	86,06	93,94	4,61	4,37	4,45	4,65	4,79	91,88	4,75
1952 2 janvier.....	87,05	92,35	89,93	87,57	94,12	4,60	4,33	4,45	4,57	4,78	92,47	4,72
1 <sup>er</sup> février.....	87,25	92,30	p 87,08	p 88,39	p 94,69	4,58	4,33	p 4,59	p 4,53	p 4,75	p 93,87	p 4,73
3 mars.....	87,60	92,40	p 87,15	p 88,13	p 94,55	4,57	4,33	p 4,59	p 4,54	p 4,76	p 93,72	p 4,74
1 <sup>er</sup> avril.....	88,05	92,70	p 87,22	p 88,86	p 94,98	4,54	4,31	p 4,59	p 4,50	p 4,74	p 94,10	p 4,72
2 mai.....	88,40	92,65	p 87,28	p 89,—	p 94,55	4,52	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,76	p 93,91	p 4,73
3 juin.....	88,65	92,70	p 87,30	p 89,11	p 95,04	4,51	4,32	p 4,58	p 4,49	p 4,73	p 94,33	p 4,71
1 <sup>er</sup> juillet.....	88,45	92,70	p 87,31	p 88,60	p 94,96	4,52	4,32	p 4,58	p 4,51	p 4,74	p 94,10	p 4,72

N B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de mars 1939, p. 187.

**V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES  
ET CONGOLAISES**

**Tableau rétrospectif**

(milliers de francs)

17

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1950.....	1.284	2.235.507	1.953.204	1.111	434.418	402.543	851	7.090.563	9.258.665	8.342.571
1951.....	818	3.534.952	2.373.802	1.202	747.507	670.645	861	7.327.506	7.876.241	7.149.196
1951 2 premiers mois.....	163	731.616	306.752	180	57.211	54.334	88	408.990	454.684	382.066
1952 2 premiers mois.....	180	478.572	404.167	277	101.818	97.263	111	3.002.140	1.757.976	1.274.096
1951 Février.....	81	351.001	135.235	71	23.122	22.187	47	79.689	176.298	168.164
Mars.....	100	739.860	568.052	91	25.957	25.433	73	295.787	541.090	528.250
Avril.....	86	187.630	131.714	104	34.270	33.612	90	1.695.804	1.055.399	975.688
Mai.....	75	118.472	104.227	79	34.351	32.188	76	1.130.933	904.192	685.170
Juin.....	70	218.817	164.931	89	35.586	33.441	87	1.013.138	1.144.701	1.108.983
Juillet.....	62	405.125	209.785	74	24.259	23.934	68	322.472	348.876	340.722
Août.....	62	552.371	438.006	90	27.602	27.272	32	141.738	136.870	133.520
Septembre.....	53	182.023	139.265	77	24.089	23.509	60	348.945	599.410	493.213
Octobre.....	83	126.003	88.040	87	27.950	27.345	70	263.150	381.491	359.927
Novembre.....	67	155.952	100.163	89	41.839	39.998	67	193.170	201.594	182.580
Décembre.....	104	467.336	411.785	135	64.140	60.661	150	1.613.379	2.107.934	1.959.077
1952 Janvier.....	88	169.835	157.490	127	44.615	43.246	53	2.734.255	1.414.915	1.106.497
Février.....	92	308.737	246.677	150	57.203	54.017	58	267.885	343.061	167.599
Mars..... <sup>p</sup>		316.650	118.151	154	81.395	79.931			501.672	391.009
Avril..... <sup>p</sup>		63.125	26.463		42.789	13.050			781.429	176.572

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions  Montant nominal	PRIMES : D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Emissions nettes (4)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporations de réserves au capital (3)	
1950.....	55	1.092.672	13.021.262	56.445	2.008.594	6.695.930	3.142.211
1951.....	39	1.959.500	14.118.200	123.814	2.197.413	4.770.529	5.309.015
1951 2 premiers mois.....	10	1.233.000	2.476.511	430	202.726	248.075	1.525.781
1952 2 premiers mois.....	9	1.500.068	3.838.434	39.830	335.494	768.762	2.206.600
1951 Février.....	7	1.172.000	1.722.421	430	70.076	135.298	1.292.642
Mars.....	2	8.000	1.314.907	2.000	497.704	217.295	416.736
Avril.....	6	101.500	1.278.799	104.225	98.831	475.028	772.880
Mai.....	2	37.000	1.094.015	10.500	114.541	168.673	585.871
Juin.....	3	33.000	1.432.101	75	100.269	962.417	277.744
Juillet.....	2	60.000	838.280	675	129.226	270.206	235.684
Août.....	3	42.000	758.843	254	369.298	63.403	208.351
Septembre.....	4	145.000	950.522	1.007	202.100	346.691	253.203
Octobre.....	2	65.000	600.444	20	37.071	311.096	192.165
Novembre.....	5	235.000	634.335	678	70.953	140.956	346.510
Décembre.....	—	—	2.639.410	3.950	374.694	1.566.689	494.090
1952 Janvier.....	3	1.160.000	2.789.365	36.500	137.668	728.670	1.637.395
Février.....	6	340.068	1.049.069	3.330	197.826	40.092	569.205
Mars..... <sup>p</sup>	5	330.000	1.229.717		106.490	347.407	465.194
Avril..... <sup>p</sup>		49.000	936.343		102.049	510.149	216.075

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.





V — EMISSIONS DES SOCIETES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

17

Détail des émissions

(milliers de francs)

Source . Institut National de Statistique.

MARS 1952

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)					AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES			DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)				
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée		Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporation de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions			
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal								Montant libéré sur valeur nominale	Constitutions de sociétés		Aug- menta- tions de capital	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
						anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	Nombre	Montant	Nombre		Montant									
Banques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Assurances .....	2	11.050	6.250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Opérations financières et immobilières .....	7	6.800	4.817	5	9.100	9.100	4	5.077	4.210	3.612	1	30.000	—	—	—	—	—	—	—		
Commerce de détail .....	6	2.025	2.025	23	4.181	3.899	1	170	80	44	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Comm. de gros et commerce extérieur .....	15	25.550	25.450	38	20.368	19.998	8	2.680	3.465	3.465	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Fabrications métalliques .....	7	11.280	11.280	9	3.786	3.786	5	3.492	9.544	9.544	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Métallurgie du fer .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Métaux non ferreux .....	1	1.250	1.250	1	50	50	3	65.270	156.690	156.690	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.646	
Industrie textile .....	2	750	350	9	5.188	5.188	8	14.350	24.800	24.800	—	—	—	—	—	—	—	—	2	3.300	
Industries alimentaires .....	2	3.500	944	3	2.597	2.597	5	15.145	35.055	31.055	—	—	—	—	—	—	—	—	2	7.740	
Industrie du bois .....	2	4.300	4.300	9	2.860	2.727	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	450	
Industrie chimique .....	1	120	120	2	5.250	5.250	6	9.000	12.100	11.650	1	125.000	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie du verre .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Electricité .....	1	105.000	21.000	—	—	—	—	—	—	—	3	175.000	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gaz .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Eau .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cuir .....	—	—	—	2	15.680	15.680	1	5.000	7.500	5.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Papier et imprimerie .....	2	1.150	1.150	2	1.400	1.400	3	153.168	188.332	99.532	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Transport .....	1	750	150	2	925	925	1	4.000	4.000	4.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Tourisme .....	1	750	750	2	250	222	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Intermédiaires .....	3	225	225	12	886	886	2	150	250	250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Déchets et matières de récupération .....	1	600	600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Constructions .....	2	6.500	6.500	16	5.070	4.419	7	5.950	6.050	5.826	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Charbon .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Terre cuite .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Ciment et industries connexes .....	—	—	—	—	—	—	1	5.000	8.000	8.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Carrières .....	2	400	400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Chaux .....	—	—	—	—	—	—	1	10.000	5.000	5.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries céramiques .....	—	—	—	—	—	—	1	2.200	4.800	4.800	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie du tabac .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industrie du diamant .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Editions, librairies, presse .....	—	—	—	3	400	400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Films, théâtres, attractions .....	—	—	—	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Artisanat .....	1	500	500	8	1.225	1.225	3	3.150	3.350	2.180	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Agric., hort., pêche, élevage .....	—	—	—	5	1.329	1.329	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Divers non dénommés .....	5	4.150	3.590	2	800	800	8	11.536	16.346	11.761	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAUX .....	64	186.650	91.651	154	81.395	79.931	69	314.963	490.672	388.809	5	330.000	—	—	—	—	—	—	—	10	16.805

(1) Coopératives : 20 sociétés constituées au capital minimum de 500.950 francs: 9 sociétés dissoutes au capital minimum de 3.013.700 francs.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

(milliers de francs)

Source : Institut National de Statistique.

MARS 1952

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique .....	64	186.650	91.651	154	81.395	79.931	69	314.963	490.672	388.809	5	330.000	—	—	106.490	347.407	49.486	—	16.805
Etranger .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	64	186.650	91.651	154	81.395	79.931	69	314.963	490.672	388.809	5	330.000	—	—	106.490	347.407	49.486	—	16.805

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	44	18.850	16.202	142	35.697	34.233	32	18.217	12.567	10.403	—	—	—	—	29.666	5.686	15.766	—	1.855
de 1 à 5 mill.	16	38.950	35.399	10	22.118	22.118	24	44.691	57.620	52.721	—	—	—	—	39.586	40.336	19.420	—	14.950
de 5 à 10 mill.	2	12.850	12.850	1	8.000	8.000	7	25.845	50.355	44.355	—	—	—	—	20.838	36.255	14.300	—	—
de 10 à 20 mill.	1	11.000	6.200	1	15.580	15.580	2	11.000	27.500	27.500	—	—	—	—	16.400	27.500	—	—	—
de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	130.000	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 mill.	—	—	—	—	—	—	2	215.210	127.210	127.210	1	75.000	—	—	—	127.210	—	—	—
plus de 100 mill.	1	105.000	21.000	—	—	—	2	—	215.420	126.620	1	125.000	—	—	—	104.420	—	—	—
Totaux ...	64	186.650	91.651	154	81.395	79.931	69	314.963	490.672	388.809	5	330.000	—	—	106.490	347.407	49.486	—	16.805

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)  
(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

PÉRIODES	en Belgique		à l'étranger
	millions de francs	millions fr. s. 60	
1950 .....	9.477	—	fr. s. 60
1951 .....	10.850	—	—
1951 Mars .....	100	—	—
Avril .....	1.000	—	—
Mai .....	150	—	—
Juin .....	1.000	—	—
Juillet .....	500	—	—
Août .....	500	—	—
Septembre .....	—	—	—
Octobre .....	1.250	—	—
Novembre .....	6.350	—	—
Décembre .....	—	—	—
1952 Janvier .....	—	—	—
Février .....	1.500	—	—
Mars .....	1.650	—	—
Avril .....	750	—	—
Mai .....	1.250	—	\$ U. S. 50

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES
	Prélèvements sur comptes (2)	Remboursements nets	Avances nettes
(milliers de francs)			
1950 .....	4.388.750	417.497	3.705.248
1951 .....	5.208.422	2.462.686	3.481.141
1951 Avril .....	306.275	56.956	375.876
Mai .....	435.149	52.974	370.641
Juin .....	498.296	906.081	293.894
Juillet .....	428.156	324.901	276.606
Août .....	421.150	43.974	303.603
Septembre .....	466.096	304.138	183.257
Octobre .....	446.765	401.625	212.523
Novembre .....	370.949	31.435	194.674
Décembre .....	410.701	60.353	228.935
1952 Janvier .....	380.767	182.260	265.257
Février .....	360.832	175.418	414.404
Mars .....	359.589	40.660	557.811
Avril .....	310.643	34.963	438.847
Mai .....	363.357	16.615	194.988
Juin .....	359.991	18.002	163.441

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (3)

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
milliers de fr.	
1950 Moyenne mens.	1.245.326
1951 Moyenne mens.	1.024.546
1951 Mars .....	1.063.689
Avril .....	1.005.874
Mai .....	1.030.910
Juin .....	1.078.935
Juillet .....	1.145.549
Août .....	899.345
Septembre .....	947.432
Octobre .....	1.077.094
Novembre .....	1.005.549
Décembre .....	1.046.305
1952 Janvier .....	1.135.671
Février .....	1.107.860
Mars .....	1.194.850
Avril .....	1.360.312
Mai .....	1.335.691

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

(2) Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1950, dans les prélèvements sur comptes sont compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat.

(3) Y compris les renouvellements au tout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

18  
19  
20

# LES FINANCES PUBLIQUES

## I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées				Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particuliers en comptes- chèques (5)	Dettes totales (1) (6)
	intérieure			exté- rieure (1) (2)	inté- rieure	exté- rieure (2)	totale	inté- rieure	exté- rieure (2)	totale		
	directe	indirecte	totale									
1940 Mars .....	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6 947	3.384	51.020
1951 Mars .....	103.557	8.888	112.445	13.993	39.420	2.648	42.068	57.945	1.758	59.703	18.380	246.589
Avril .....	103.228	8.879	112.107	13.936	39.550	2.538	42.088	57.396	1.642	59.038	18.720	245.889
Mai .....	102.947	8.873	111.820	13.913	38.962	2.402	41.364	59.046	1.373	60.419	18.417	245.933
Juin .....	102.675	8.861	111.536	13.813	38.989	2.296	41.285	59.253	1.273	60.526	18.625	245.785
Juillet .....	102.400	8.858	111.258	13.753	38.863	2.185	41.048	58.115	756	58.871	18.843	243.773
Août .....	102.100	8.857	110.957	13.709	39.206	2.081	41.287	61.210	757	61.967	19.050	246.970
Septembre .....	101.785	8.850	110.635	13.701	40.188	1.727	41.915	61.360	759	62.119	18.710	247.080
Octobre .....	101.282	8.840	110.122	13.723	41.268	1.620	42.888	63.982	760	64.742	19.186	250.661
Novembre .....	107.276	8.832	116.108	13.725	36.691	1.507	38.198	63.345	758	64.103	19.315	251.449
Décembre .....	106.551	8.826	115.377	13.696	35.983	1.400	37.383	67.570	757	68.327	19.443	254.226
1952 Janvier .....	105.282	8.803	114.085	13.751	37.972	1.292	39.264	68.732	757	69.489	19.407	255.996
Février .....	104.794	8.796	113.590	13.822	36.438	1.184	37.622	72.808	1.158	73.966	19.657	258.657
Mars .....	104.482	8.789	113.271	13.923	37.037	826	37.863	73.775	2.413	76.188	19.375	260.620
Avril .....	104.205	8.780	112.985	13.983	36.523	719	37.242	75.796	2.986	78.782	18.985	261.977
Mai .....	104.062	8.773	112.835	13.986	36.133	3.131	39.264	75.976	2.421	78.397	19.518	264.000

(1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.

(2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal.

(3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.

(4) Certificats à un an d'échéance au plus.

(5) Sauf au 31 mars 1940, ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.

(6) Non compris la Dotation des Combattants

## II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum	A un an au plus	A cinq ans au plus	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie (1)			Créance consolidée sur l'Etat (2)	Effets publics nationaux (3)	
1948 Septembre .....	3.239	—	—	35.000	742	38.981
Décembre .....	4.840	—	—	35.000	865	40.705
1949 Mars .....	3.529	—	—	34.991	915	39.435
Juin .....	2.640	—	—	34.991	916	38.547
Septembre .....	5.499	—	—	34.991	915	41.405
Décembre .....	6.288	—	—	34.991	915	42.194
1950 Mars .....	5.852	—	—	34.939	1.013	41.804
Juin .....	5.016	—	—	34.939	1.062	41.017
Septembre .....	2.881	—	—	34.939	1.079	38.899
Décembre .....	4.136	—	—	34.939	1.077	40.152
1951 Mars .....	555	—	—	34.860	1.093	36.508
Juin .....	1.222	—	—	34.860	1.172	37.254
Septembre .....	3.741	—	—	34.860	1.188	39.789
Décembre .....	6.529	—	—	34.860	1.221	42.610
1952 Mars .....	7.178	—	—	34.763	1.269	43.210

(1) Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

(2) Art. 3, § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique

(3) Art. 14 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique

### III — RENDEMENT DES IMPOTS

#### a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Montiteur belge*.

(millions de francs)

26

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
	(1)			(1)	(1)
1950 .....	26.454	11.793	19.851	58.098	—
1951 .....	34.544 (2)	12.453	23.482	70.459 (2)	—
1951 Mars .....	5.111 (2)	1.140	1.977	8.228 (2)	20.298 (2)
Avril .....	3.621 (2)	1.089	2.105	6.815 (2)	27.113 (2)
Mai .....	2.925 (2)	1.069	1.984	5.978 (2)	33.091 (2)
Juin .....	2.919 (2)	1.031	1.913	5.863 (2)	37.531 (2)
Juillet .....	4.814 (2)	1.066	1.851	7.671 (2)	45.202 (2)
Août .....	1.925 (2)	1.008	1.767	4.700 (2)	49.902 (2)
Septembre .....	2.056 (2)	954	1.923	4.933 (2)	54.835 (2)
Octobre .....	1.964 (2)	1.096	2.041	5.101 (2)	59.936 (2)
Novembre .....	1.935 (2)	1.064	2.135	5.134 (2)	65.070 (2)
Décembre .....	2.360 (2)	999	2.030	5.389 (2)	70.459 (2)
1952 Janvier .....	4.635 (2)	1.131	2.093	7.859 (2)	7.859 (2)
Février .....	2.663 (2)	959	2.166	5.788 (2)	13.647 (2)
Mars .....	2.514 (2)	1.083	2.011	5.608 (2)	19.255 (2)
Avril .....	2.488 (2)	1.205	2.107	5.800 (2)	25.055 (2)
Mai .....	3.035 (2)	1.168	2.037	6.240 (2)	31.295 (2)

#### b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 mai 1952 pour les exercices 1951 et 1952

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Montiteur belge*.

(millions de francs)

	EXERCICE 1951		EXERCICE 1952		MAI 1952
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1952
I. Contributions directes .....	34.571 (2)	26.515	8.884 (2)	7.717	3.035 (3)
II. Douanes et accises .....	12.484	11.567	5.435	5.137	1.168
dont douanes .....	4.353	3.700	1.840	1.796	377
accises .....	7.285	7.781	3.271	3.292	732
taxes spéciales de consommat. ....	713		289		53
III. Enregistrement .....	23.355	20.116	10.405	9.426	2.037
dont enregistrement .....	2.040	2.000	942	835	207
successions .....	1.028	900	377	362	78
timbres et taxes assimilées .....	20.088	17.000	8.978	8.081	1.733
TOTAL .....	70.410 (2)	58.198	24.724 (2)	22.280	6.240 (3)
Différence par rapport aux éval. budgét. ....		+ 12.212		+ 2.444	

(1) De janvier à mai 1951, les recettes des contributions directes sont brutes : elles comprennent les ordonnances de dégrèvement d'impôts portant sur des cotisations enrôlées mais non payées que l'Administration des contributions directes prend en recette et en dépense depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1951.

A partir de juin 1951, ces recettes sont nettes. Les recettes cumulatives indiquées à partir de juin 1951 sont nettes pour la partie se rapportant à l'exercice 1951.

(2) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle afférente aux exercices 1951 et 1952.

(3) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice. L'exercice 1951, commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1951, s'est clôturé le 31 mars 1952.

# LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

## I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

30

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligatoire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
1950.....	11.005	7.547	3.458	97.543.361	85.371.587	13.807.598	1.386.262	8.432.641	(2)20.162.032	977.418
1951.....	11.634	8.912	2.722	107.172.041	84.459.646	20.038.471	995.289	10.799.282	(2)22.613.153 <sup>p</sup>	1.020.638
1950 Novembre.....	329	229	100	6.566.112	5.426.432	637.960	36.478	474.957	1.468.232	65.643
Décembre.....	321	207	114	3.307.061	2.490.965	476.512	59.398	310.175	1.891.096	85.458
1951 Janvier.....	115	82	33	2.086.303	709.073	189.618	7.624	113.965	2.809.357	128.109
Février.....	197	156	41	567.948	901.078	412.857	11.365	149.094	1.922.426	87.201
Mars.....	1.783	1.377	406	8.552.906	9.479.099	1.684.868	76.118	1.000.855	1.652.030	75.559
Avril.....	3.128	2.366	763	24.794.028	16.637.629	3.292.705	286.132	1.852.082	1.969.516	88.393
Mai.....	2.669	2.041	628	22.437.242	17.882.239	3.713.642	174.920	1.972.553	1.675.893	72.340
Juin.....	1.257	956	301	13.443.407	10.318.645	2.955.258	108.064	1.348.468	1.794.593	79.428
Juillet.....	574	454	120	11.459.791	7.234.385	3.590.660	93.055	1.932.145	2.172.441	98.066
Août.....	220	162	58	1.268.473	1.122.399	256.293	9.764	143.441	1.623.853	70.504
Septembre.....	397	314	83	2.154.743	1.863.410	404.932	22.703	139.740	1.778.313	79.841
Octobre.....	650	497	153	8.368.473	5.854.026	1.215.079	77.886	786.579	1.955.897	90.150
Novembre.....	327	255	72	7.386.756	8.005.700	1.189.026	18.383	764.616	1.448.262	64.765
Décembre.....	317	253	64	4.656.471	4.452.400	1.133.890	109.275	595.744	1.910.572	86.282
1952 Janvier.....	109	82	27	1.904.348	612.413	202.342	3.262	109.335	2.933.677	142.218

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes. — (2) Au 31 décembre.

## II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

### a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année
1950.....	8.749.313	7.512.399	1.236.914	32.765.216 (1)	7.039.991 (2)
1951.....	9.270.781	8.134.194	1.136.587	34.841.680 (1)	
1951 Mars.....	854.741 (4)	814.984	39.757	33.036.626	
Avril.....	640.879	822.189	-181.310	32.855.316	
Mai.....	668.400	658.999	9.401	32.864.717	
Juin.....	714.452	709.067	5.385	32.870.102	
Juillet.....	831.503	632.330	199.173	33.069.275	
Août.....	784.255	607.297	176.958	33.246.233	
Septembre.....	724.188	581.695	142.493	33.388.726	
Octobre.....	835.452	658.347	177.105	33.565.831	
Novembre.....	722.294	589.316	132.978	33.698.809	
Décembre.....	974.793 (3)	771.799	202.994	34.841.680 (1)	
1952 Janvier..... <sup>p</sup>	1.166.378	567.969	598.409	35.440.089	
Février..... <sup>p</sup>	897.175	593.330	303.845	35.743.934	
Mars..... <sup>p</sup>	1.170.350	704.768	465.582	36.209.516	
Avril..... <sup>p</sup>	949.988	775.873	174.115	36.383.631	
Mai..... <sup>p</sup>	970.183	730.752	239.431	36.623.062	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice et la dotation aux prisonniers de guerre. — (2) Y compris les livrets des prisonniers de guerre. — (3) Y compris les intérêts échus sur obligations de l'Assainissement monétaire s'élevant à 66 millions de francs au 31 décembre 1951. — (4) Y compris 254,1 millions de francs à la disposition des prisonniers de guerre.

### b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite (\*)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Travailleurs manuels			Employés (Lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	Totaux
	Loi du 16 mars 1865	Loi du 15 décembre 1937			
		Versements obligatoires	Versements facultatifs		
1949.....	27.625	392.028	70.042	246.870	736.565
1950.....	32.496	389.803	86.337	247.739	756.375
1950 Septembre.....	3.712	33.353	7.372	20.967	65.404
Octobre.....	2.639	33.115	7.155	21.665	64.674
Novembre.....	3.005	30.844	7.066	20.326	61.241
Décembre.....	3.124	32.771	7.968	21.948	65.811
1951 Janvier.....	4.295	35.850	12.177	20.808	73.130
Février.....	3.035	33.504	12.171	20.821	69.531
Mars.....	2.645	36.835	14.156	21.626	75.262
Avril.....	3.637	34.172	12.992	21.357	72.158
Mai.....	2.469	35.800	13.234	21.187	72.600
Juin.....	3.250	31.894	11.851	23.951	70.946
Juillet.....	1.675	34.373	12.442	24.178	72.668
Août.....	4.062	34.929	12.561	24.031	75.583
Septembre.....	3.503	34.776	12.903	25.350	76.532
Octobre.....	2.318	34.784	12.405	25.636	75.143
Novembre.....	2.828	33.123	12.343	24.470	72.764

(\*) Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 194,4 millions de francs en 1948, 207,7 millions de francs en 1949, 189,7 millions de francs (montant provisoire) en 1950 et 212,0 millions de francs (montant provisoire) en 1951. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

**III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)**  
*Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.*

PÉRIODES	(*) INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																						
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports		Gaz et électricité
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lln, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (2)	

**a) Indice des salaires horaires moyens**

1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1949 Septembre	404	392	391	403	386	416	407	372	377	389	387	413	416	416	389	401	372	347	326	389	410	365	394	388	405
1950 Mars	407	392	389	404	387	419	409	378	377	391	395	418	412	415	394	398	383	366	326	388	408	374	395	391	442
1950 Juin	416	412	397	409	393	424	414	388	389	394	397	426	431	428	418	411	403	374	330	397	421	369	394	389	456
1950 Septembre	421	415	398	414	415	425	420	392	396	402	401	438	438	438	419	419	401	365	343	397	431	382	400	396	453
1950 Décembre (3)	439	463	418	443	449	443	444	416	438	431	429	457	461	459	421	435	426	384	363	417	438	412	401	403	478
1951 Mars	444	466	424	464	460	446	449	401	441	455	420	462	466	464	432	428	378	369	416	441	418	408	410	410	474
1951 Juin	466	466	446	481	468	469	473	427	456	472	448	491	487	489	439	455	456	405	387	440	460	450	418	424	500
1951 Septembre	472	477	459	487	478	471	478	427	469	476	450	495	492	493	472	468	461	401	387	455	467	432	415	418	510
1951 Décembre (4)	486	508	469	495	501	479	488	441	488	495	476	519	505	512	480	484	470	424	405	469	460	465	423	431	516
1952 Mars (4)	490	508	472	505	499	493	498	452	477	498	474	511	499	505	482	483	473	430	405	475	463	443	446	445	526

**b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés**

1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	111	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1949 Septembre	393	371	379	369	387	397	385	376	371	384	371	432	428	430	383	349	389	340	328	409	397	315	—	—	425
1950 Mars	395	371	374	374	385	400	389	375	377	391	374	435	427	431	389	348	392	340	328	407	397	315	—	—	458
1950 Juin	403	371	377	377	390	402	391	380	368	394	388	433	438	435	409	373	412	339	330	416	407	330	—	—	467
1950 Septembre	409	371	376	380	421	402	396	387	372	400	394	452	448	450	411	379	409	339	348	416	406	335	—	—	467
1950 Décembre (3)	427	396	395	401	449	418	415	404	424	419	416	471	465	468	412	396	437	351	365	434	416	364	—	—	485
1951 Mars	439	398	397	411	440	423	421	397	428	428	410	473	472	473	425	390	439	357	373	427	416	379	—	—	487
1951 Juin	455	424	422	441	457	447	446	416	434	453	439	492	499	496	433	415	467	410	391	468	433	394	—	—	516
1951 Septembre	459	424	428	441	464	448	448	417	434	453	442	483	507	495	460	437	469	410	391	480	430	394	—	—	516
1951 Décembre (4)	472	466	435	449	501	457	459	419	470	463	457	505	519	512	467	455	477	413	408	499	432	410	—	—	526
1952 Mars (4)	475	459	439	461	495	467	468	428	470	471	457	501	510	506	472	446	478	423	408	505	438	410	—	—	536

**c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés**

1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1949 Septembre	390	372	387	394	414	389	394	392	346	359	354	427	411	419	378	384	341	352	291	375	389	339	—	—	394
1950 Mars	391	372	386	392	414	391	394	392	348	366	358	427	411	417	381	380	343	353	291	379	401	339	—	—	420
1950 Juin	392	372	388	394	415	394	397	392	362	366	364	418	413	415	383	376	342	352	297	384	398	351	—	—	428
1950 Septembre	402	372	387	397	413	399	400	404	367	370	366	427	432	429	410	401	362	351	297	384	413	351	—	—	430
1950 Décembre (3)	408	372	393	399	434	399	403	411	374	375	371	437	446	441	410	398	362	352	311	384	422	375	—	—	429
1951 Mars	427	399	412	425	464	421	428	436	422	400	394	459	479	469	411	410	383	386	333	406	439	408	—	—	450
1951 Juin	429	398	416	431	465	419	429	447	433	410	391	459	475	467	419	413	396	380	336	393	444	394	—	—	442
1951 Septembre	450	419	438	458	483	442	453	469	424	423	417	484	502	493	422	435	413	419	352	425	463	413	—	—	464
1951 Décembre (4)	458	419	446	458	491	443	455	469	425	427	417	488	511	500	450	467	420	418	352	439	453	413	—	—	465
1952 Mars (4)	468	455	458	464	506	455	465	460	464	435	433	504	527	515	467	475	452	423	370	457	457	446	—	—	476
1952 Mars (4)	474	457	462	475	517	470	478	483	441	443	438	499	525	512	463	467	432	433	370	461	460	436	—	—	486

(\*) Nous attirons l'attention sur le fait que, à la suite de nouvelles informations reçues, notre indice du secteur « tabac » a été modifié. Il en résulte une légère rectification de notre indice général.

(1) Ces indices ne tiennent pas compte des primes et allocations ajoutées aux salaires, sauf en décembre 1950, décembre 1951 et mars 1952.

(2) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

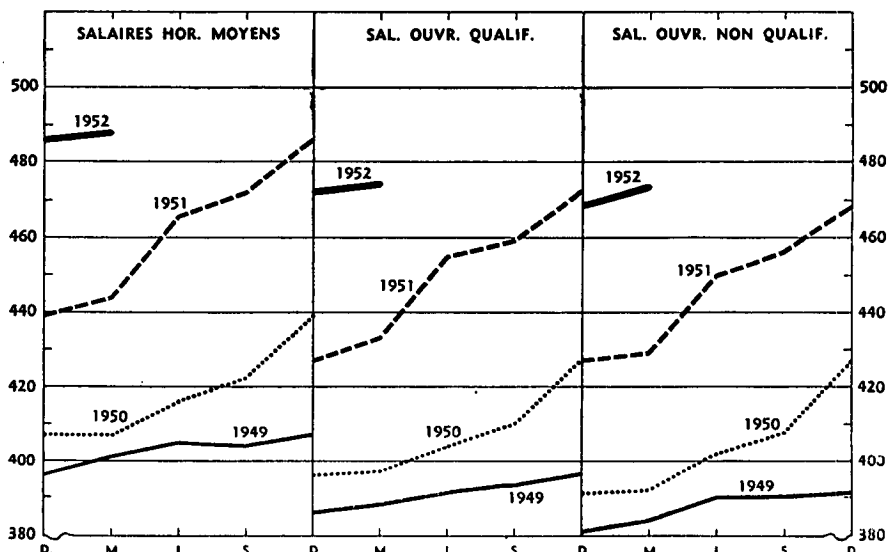
(3) Ces indices tiennent compte de la partie, relative au mois de décembre, de la prime compensatoire prévue par le *Moniteur belge* du 13 janvier 1951.

(4) Ces indices tiennent compte de l'allocation temporaire prévue au *Moniteur belge* du 10 novembre 1951.

III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)

32

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
<b>Salaires horaires moyens.</b>				
Mars .....	400	407	444	490
Juin .....	405	416	466	
Septembre ..	404	421	472	
Décembre....	407	439	486	
<b>Salaires ouvriers qualifiés.</b>				
Mars .....	388	397	433	475
Juin .....	391	403	455	
Septembre ..	393	409	459	
Décembre....	395	427	472	
<b>Salaires ouvriers non qualifiés.</b>				
Mars .....	384	392	429	474
Juin .....	390	402	460	
Septembre ..	390	408	466	
Décembre....	391	427	468	



LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

a) Mouvement du débit

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION						
	Nombre de chambres à fin de période	BRUXELLES		PROVINCE		BRUXELLES ET PROVINCE	
		Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle .....	38 (1)	148	195.102	158	45.361	306	240.463
1951 Moyenne mensuelle .....	38 (1)	159	228.003	171	56.908	330	284.911
1951 Mai .....	38	161	212.741	172	51.973	333	264.714
Juin .....	38	166	228.672	175	53.951	341	282.623
Juillet .....	38	160	198.864	161	54.556	321	253.420
Août .....	38	162	233.175	161	56.572	313	289.747
Septembre .....	38	150	233.259	158	58.377	308	291.636
Octobre .....	38	164	256.190	179	64.015	343	320.205
Novembre .....	38	160	278.039	172	61.639	332	339.678
Décembre .....	38	162	229.682	179	60.388	341	290.050
1952 Janvier .....	38	170	266.047	178	58.166	348	324.213
Février .....	38	162	244.521	169	56.626	331	301.147
Mars .....	38	171	295.733	182	63.618	353	359.351
Avril .....	38	164	237.003	177	60.905	341	297.908
Mai .....	38	164	226.844	173	55.773	337	282.617

(1) Au 31 décembre.

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call money (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1950 Moyenne mensuelle .....	3.231	122.070	1.685	7.613	139.970	61.386	2.638	4.033	147.524	195.102
1951 Moyenne mensuelle .....	2.322	140.209	1.735	8.226	152.482	75.214	2.628	4.354	159.167	228.003
1951 Mai .....	2.284	128.205	2.492	5.616	153.579	75.189	2.393	3.731	160.748	212.741
Juin .....	2.418	142.860	1.873	7.380	158.795	74.697	2.536	3.735	165.622	228.672
Juillet .....	2.391	114.161	1.891	6.512	152.958	74.708	2.366	3.483	159.806	198.864
Août .....	2.367	141.407	1.612	8.870	146.081	78.968	2.268	3.930	162.328	233.175
Septembre .....	2.280	149.103	1.312	9.052	143.604	71.033	2.336	4.071	149.532	233.259
Octobre .....	2.489	161.606	1.740	10.729	156.717	78.351	3.415	5.504	164.361	256.190
Novembre .....	2.149	178.096	2.102	11.140	153.166	83.367	2.975	5.436	160.392	278.039
Décembre .....	2.099	138.740	1.640	7.547	155.469	78.174	2.852	5.200	162.060	229.682
1952 Janvier .....	2.156	170.189	1.921	9.867	163.014	80.614	3.215	5.377	170.306	266.047
Février .....	4.575	153.551	1.684	6.817	152.378	79.202	3.018	4.951	161.655	244.521
Mars .....	2.150	193.934	1.808	11.379	163.964	85.957	3.146	4.463	171.068	295.733
Avril .....	2.029	141.197	1.854	9.005	157.322	82.443	2.942	4.358	164.147	237.003
Mai .....	2.132	128.877	1.988	7.728	156.834	86.402	2.854	3.837	163.808	226.844

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.



## II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*) (*)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1950 Moyenne mensuelle .....	(1)637.348	27.093	19.529	23.037	61.823	23.210	61.823	169.893	91	3,44
1951 Moyenne mensuelle .....	(1)641.104	27.377	20.217	26.126	69.264	26.006	69.264	190.660	91	3,75
1951 Avril .....	637.273	29.613	19.675	25.267	75.524	28.483	75.524	204.798	92	3,81
Mai .....	636.846	27.152	19.918	26.379	70.273	26.974	70.273	193.899	92	4,05
Juin .....	636.678	26.421	20.088	25.622	66.773	24.207	66.773	183.375	91	3,61
Juillet .....	636.715	28.873	20.376	26.579	68.897	27.513	68.897	191.886	91	3,78
Août .....	637.002	26.539	20.307	27.052	68.473	26.815	68.473	190.813	92	3,77
Septembre .....	638.082	26.595	20.290	24.230	62.157	23.169	62.157	171.713	91	3,48
Octobre .....	639.255	27.480	20.618	25.457	69.977	26.466	69.977	191.867	90	3,53
Novembre .....	640.075	26.943	20.945	26.975	69.103	26.226	69.103	191.407	92	3,82
Décembre .....	641.104	27.655	21.144	27.204	70.940	25.265	70.940	194.349	92	3,77
1952 Janvier .....	642.405	28.197	21.298	28.047	78.402	30.234	78.402	215.085	91	3,70
Février .....	643.305	25.811	20.595	27.213	70.281	26.840	70.281	194.615	92	3,79
Mars .....	644.676	26.661	20.692	26.842	70.385	26.418	70.385	194.030	93	3,63
Avril .....	644.987	26.402	20.885	26.672	70.535	27.744	70.535	195.486	91	3,72
Mai .....	645.370	26.240	20.888	30.857	77.952	30.090	77.952	216.850	92	4,12
Juin .....	645.628	26.185	20.982	25.994	66.001	25.746	66.001	183.742	91	3,65

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(\*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués et, jusqu'en décembre 1951, les avoirs temporairement indisponibles.

## LES PRIX

### a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

45

PÉRIODES	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs	
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques		Engrais chimiques
Nombre de produits ..	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1950 Moyenne mens.	387	368	456	381	372	529	350	230	353	443	287	295	267	414
1951 Moyenne mens.	471	416	487	485	446	642	437	259	533	454	355	388	279	496
1951 Mars .....	479	419	506	523	423	529	400	254	483	453	328	353	271	607
Avril .....	478	400	508	531	428	547	400	259	483	454	347	381	271	571
Mai .....	473	391	501	433	433	547	417	259	490	454	365	408	271	510
Juin .....	475	405	489	475	436	547	417	259	503	454	368	412	273	497
Juillet .....	469	412	474	448	452	547	427	259	565	454	365	407	273	483
Août .....	467	426	467	460	455	547	439	259	567	454	370	408	286	451
Septembre .....	464	421	453	455	457	547	439	259	575	454	372	410	286	457
Octobre .....	473	414	475	466	478	547	508	259	609	455	375	413	290	441
Novembre .....	473	424	470	464	483	547	513	270	612	455	375	413	291	404
Décembre .....	477	443	493	467	484	547	515	270	615	455	379	416	295	396
1952 Janvier .....	477	424	502	452	490	554	515	273	631	455	377	420	282	393
Février .....	470	416	495	421	494	554	530	281	623	461	377	420	283	371
Mars .....	457	403	490	399	489	554	530	281	593	460	372	413	283	352
Avril .....	450	389	494	389	493	554	530	293	593	461	360	396	280	344
Mai .....	445	385	492	405	485	554	530	298	562	462	359	394	280	344

PÉRIODES	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles					Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques				
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute		Fibres artificielles	Indice général du groupe	Sidérgurgie	Fabr. métallique	Non ferreux
Nombre de produits ..	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1950 Moyenne mens.	345	551	416	428	482	363	516	552	267	410	346	340	321	459
1951 Moyenne mens.	557	690	706	545	599	516	652	694	305	427	456	487	394	633
1951 Mars .....	722	682	714	654	368	577	788	795	304	426	425	443	366	632
Avril .....	641	691	738	633	303	560	767	795	307	427	432	450	372	641
Mai .....	495	691	743	604	701	564	715	797	313	427	434	452	374	647
Juin .....	497	686	744	557	599	522	660	781	315	428	473	503	413	637
Juillet .....	477	686	744	506	516	480	583	725	315	428	476	513	414	636
Août .....	483	692	744	485	480	486	545	670	313	427	478	518	414	642
Septembre .....	528	708	722	468	442	482	544	687	313	426	482	525	416	647
Octobre .....	530	714	700	483	494	475	559	592	313	428	491	536	418	677
Novembre .....	488	721	688	484	470	480	590	566	312	431	491	536	420	673
Décembre .....	479	721	686	480	451	462	585	684	303	437	492	535	422	665
1952 Janvier .....	477	721	697	484	437	445	636	728	291	441	492	538	422	656
Février .....	394	714	677	458	417	427	601	606	291	442	492	540	422	655
Mars .....	392	710	607	426	386	379	581	522	287	442	489	540	423	627
Avril .....	382	695	567	405	355	368	557	487	275	444	486	539	421	620
Mai .....	286	657	549	404	385	361	544	449	269	444	479	530	421	585

**b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE ET A L'ETRANGER**

Base : moyenne 1948 = 100

PÉRIODES	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France) (1)	Pays-Bas (Central Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1950 Moyenne mens.	100	98	108	117	120	106	94
1951 Moyenne mens.	121	109	138	143	146	140	105
1951 Avril	123	111	140	145	145	139	106
Mai	122	111	141	146	146	141	107
Juin	122	110	138	145	146	143	105
Juillet	121	109	135	142	146	143	103
Août	120	108	134	142	148	142	103
Septembre	119	108	138	142	148	142	103
Octobre	122	108	146	143	150	143	105
Novembre	122	108	151	144	150	148	104
Décembre	123	108	152	145	151	149	105
1952 Janvier	123	107	153	145	153	150	105
Février	121	107	152	145	150	150	104
Mars	118	107	149	143	152	150	103
Avril	116	106	147	142	p 150		102
Mai	114	106	145	140	p 150		
Juin	112	p 106	p 143				

(1) France : nouvel indice des prix de gros (319 articles), base 100 en 1949. L'ancien indice (135 articles), ramené à la base 100 en 1948, s'élevait approximativement à 112 en 1949.

**c) INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE**

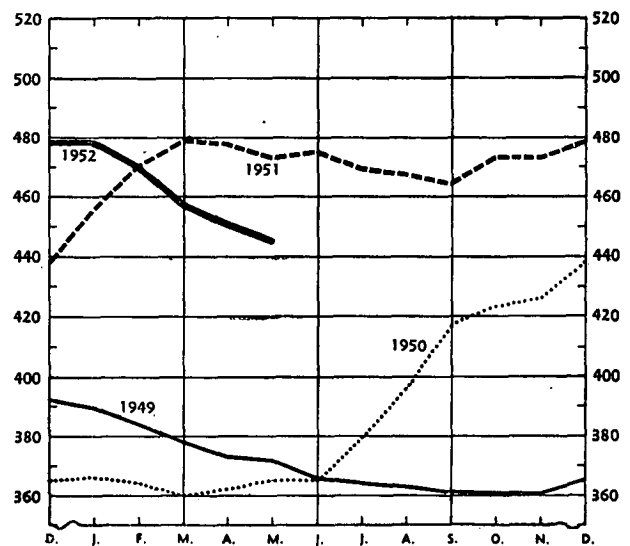
Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires
Nombre de produits ....	56	34	22
1950 Moyenne mensuelle	377	354	414
1951 Moyenne mensuelle	413	378	467
1951 Avril	414	376	475
Mai	415	374	479
Juin	416	375	480
Juillet	416	377	476
Août	415	378	475
Septembre	417	382	472
Octobre	419	387	469
Novembre	421	390	468
Décembre	422	392	467
1952 Janvier	424	395	467
Février	424	397	466
Mars	421	392	463
Avril	418	388	459
Mai	412	387	450
Juin	413	390	448

**INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE**

Base : période 1936 à 1938 = 100

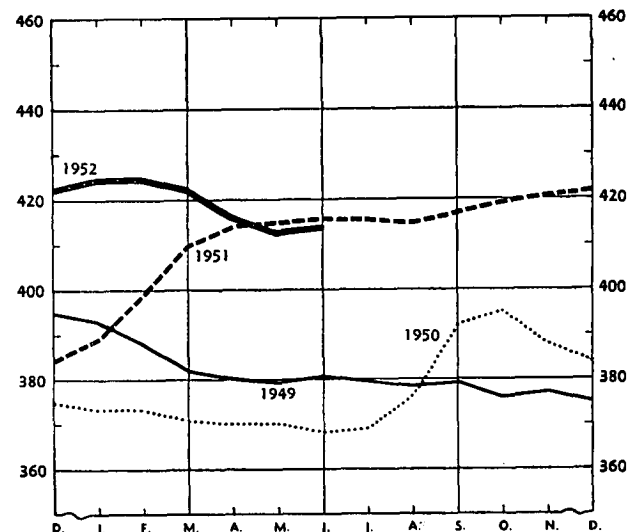
PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	390	366	456	477
Février	384	364	471	470
Mars	378	360	479	457
Avril	373	362	478	450
Mai	372	365	473	445
Juin	366	365	475	
Juillet	364	379	469	
Août	363	396	467	
Septembre	361	417	464	
Octobre	361	423	473	
Novembre	361	426	473	
Décembre	365	438	477	



**INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE**

Base : période 1936 à 1938 = 100

PÉRIODES	1949	1950	1951	1952
Janvier	393	373	389	424
Février	388	373	399	424
Mars	382	371	410	421
Avril	380	370	414	416
Mai	379	370	415	412
Juin	381	368	416	413
Juillet	379	369	416	
Août	378	376	415	
Septembre	379	392	417	
Octobre	376	395	419	
Novembre	377	388	421	
Décembre	375	384	422	



# LA PRODUCTION

## I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Direction générale des Mines).

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE									Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois (milliers de tonnes)
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						TOTAL		
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine				
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	87.252	125 866	408	353	640	451	541	(1) 2.425	24,0	1.502	
1950 Moyenne mensuelle .....	92.154	133.320	387	276	563	372	677	2.275	23,8	(2) 1.031	
1951 Moyenne mensuelle .....	94.417	132.962	405	299	597	399	772	2.472	24,4	(2) 225	
1951 Février .....	90.289	129.031	314	221	548	304	729	2.116	22,2	529	
Mars .....	95.202	134.608	457	304	620	436	818	2.635	25,5	353	
Avril .....	95.622	134.919	425	320	615	413	795	2.569	24,7	260	
Mai .....	96.214	135.291	416	313	604	406	755	2.494	23,8	233	
Juin .....	93.277	132.134	437	322	601	424	789	2.598	25,5	234	
Juillet .....	91.139	129.332	352	236	477	338	710	2.111	21,3	212	
Août .....	92.175	129.769	383	308	601	370	745	2.407	24,6	224	
Septembre .....	93.967	131.853	387	305	585	403	730	2.410	24,2	212	
Octobre .....	96.065	131.102	446	338	668	447	829	2.728	26,7	222	
Novembre .....	100.389	138.991	431	327	642	417	820	2.637	24,8	236	
Décembre .....	100.268	138.763	392	294	594	419	761	2.460	23,2	225	
1952 Janvier .....	100.017	137.850	436	331	650	435	817	2.069	25,4	223	
Février .....	99.550	137.088	400	313	634	421	839	2.607	24,6	235	
Mars .....	100.364	138.361	445	331	657	437	870	2.740	25,8	446	
Avril .....	99.032	137.280	413	314	617	417	797	2.558	24,6	712	

(1) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi. — (2) A fin d'année.

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	451	3.831	113	855	(1) 37	261	253	202
1950 Moyenne mensuelle .....	382	4.157	85	520	(2) 45	308	310	246
1951 Moyenne mensuelle .....	509	4.613	150	718	(2) 49	404	417	324
1951 Février .....	435	4.504	146	758	49	368	383	300
Mars .....	511	4.521	175	717	49	411	423	330
Avril .....	504	4.568	167	711	49	407	422	334
Mai .....	521	4.561	142	744	49	404	410	316
Juin .....	494	4.575	132	680	49	408	433	341
Juillet .....	509	4.617	109	673	49	389	390	278
Août .....	536	4.631	130	698	49	413	429	328
Septembre .....	515	4.674	148	699	49	406	404	321
Octobre .....	541	4.741	173	727	49	429	460	365
Novembre .....	524	4.749	171	768	49	413	426	326
Décembre .....	541	4.759	158	764	49	421	423	324
1952 Janvier .....	550	4.819	179	753	49	439	460	352
Février .....	515	4.834	168	780	50	408	427	334
Mars .....	552	4.827	131	726	50	440	460	352
Avril .....	528	4.843	114	642	p 48	412	431	324
Mai .....	545	4.849	107	665	p	p 402	p 415	p 315

(1) Au 31 décembre 1938. — (2) Au 31 décembre.

## II — INDUSTRIE TEXTILE

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

56

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS (tonnes)						PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON) (tonnes)					
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute (1)	Coton	Laine (2)	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1950 Moyenne mensuelle .....	791	4.331	201	7.174	1.029	1.759	1.590	642	3.239	6.122	2.200	516
1951 Moyenne mensuelle .....	1 020	5.603	253	8.187	675	1.453	1.309	652	3.824	6.586	2.092	527
1951 Février .....	937	5.388	297	8.099	1.159	1.998	1.626	805	3.596	7.410	2.509	656
Mars .....	994	5.799	275	9.438	1.293	1.943	1.789	871	3.884	8.050	2.676	746
Avril .....	1.014	5.612	322	8.359	730	1.715	1.820	806	3.669	7.622	2.703	705
Mai .....	917	5.229	293	8.527	627	1.627	1.580	744	3.481	7.202	2.479	627
Juin .....	1 092	6.235	275	8.326	569	1.406	1.551	707	4.130	6.809	2.259	587
Juillet .....	826	5.222	229	5.962	433	771	980	623	3.661	5.173	1.714	393
Août .....	1.005	5.542	177	8.140	402	1.054	1.077	514	3.612	5.609	1.866	476
Septembre .....	1.093	5.662	187	8.109	490	1.096	955	549	4.057	5.487	1.682	400
Octobre .....	1.185	6.103	257	8.474	409	1.268	1.047	513	4.091	6.195	1.765	383
Novembre .....	1.009	6.049	171	8.925	421	1.365	930	556	4.087	6.340	1.585	386
Décembre .....	1.091	5.333	216	8.039	391	1.180	697	564	3.920	5.630	1.300	305
1952 Janvier .....	1.125	6.077	188	9.014	391	1.069	729	585	4.044	6.011	1.391	393
Février .....	1.104	5.904	208	6.299	400	1.110	752	594	4.263	5.664	1.413	399
Mars .....	994	5.799	227	6.011	411	1.122	901	565	4.249	5.470	1.435	370
Avril .....	734	4.906	178	6.135	431	1.074	885	552	3.968	4.850	1.563	333

(1) Y compris les tapis en jute. — (2) Y compris couvertures et tapis en laine.

### III — PRODUCTIONS DIVERSES

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement
1938 Moyenne mensuelle .....	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538	13.113	12.235	4.860	15.462		152.641	14.341
1950 Moyenne mensuelle .....	296.436	105.219	139.799	15.972	14.902	6.209	23.458	1.641	194.587	13.838
1951 Moyenne mensuelle .....	366.286	140.289	195.831				23.255	3.904		
1951 Mars .....	390.363	131.538	171.755	16.325	14.628	10.629	25.995	4.541	104.505	12.891
Avril .....	377.316	127.082	187.971	14.555	12.920	6.042	22.740	4.778	122.461	14.565
Mai .....	384.899	85.706	187.308	16.667	15.218	3.313	22.809	3.870	216.408	12.141
Juin .....	393.648	128.809	236.090	16.307	15.342	222	23.742	4.743	256.532	13.827
Juillet .....	380.805	132.897	216.473	16.697	15.855	1.137	18.993	4.123	269.675	13.781
Août .....	395.901	146.294	235.962	16.951	15.802	3.471	21.887	3.895	254.713	13.766
Septembre .....	398.837	176.394	203.445	13.787	15.232	6.179	23.810	3.700	252.966	13.889
Octobre .....	418.216	159.471	251.163	16.206	15.218	8.629	24.963	3.660	253.053	13.562
Novembre .....	366.032	146.019	199.908	17.216	16.085	6.512	22.771	3.667	188.690	12.212
Décembre .....	325.902	143.490	170.039	18.004	16.627	8.005	20.169	3.302	160.705	12.266
1952 Janvier .....	275.475	129.884	143.616	17.879	16.290	10.703	22.109	4.161	137.027	9.997
Février .....	200.452	142.396	123.721	17.342	16.432	9.788	19.224	3.121	114.369	7.926
Mars .....	340.871	150.327	163.997	17.739	16.233	16.560	18.848	3.075	102.307	10.909
Avril .....	369.774	p 138.327	p 175.226	17.353	16.168	6.586	17.796	2.644	114.767	9.883
Mai .....	p 403.094						15.152	2.804	p 172.094	p 11.908

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Source : Administration des Douanes et Accises.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLU- METTES	PÊCHE			
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclara- tions en consom- mation				Quantités de matières premières déclarées(1) (substances farineuses et substan- ces sucrées) (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Production (millions de tiges)	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge
	sucres bruts	sucres raffinés									
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	17.493	17.183	120.910	20.667	16.412	35.046	4.421	2.260	7.189		
1950 Moyenne mensuelle .....	34.458	14.372	138.634	21.748	11.629	24.213	4.851	3.243	28.489		
1951 Moyenne mensuelle .....	21.084	15.716	123.901	20.015	11.963	23.569	5.277	3.256	32.520		
1951 Mars .....	—	18.893	126.879	18.852	12.760	27.751	5.996	3.891	35.281		
Avril .....	—	13.627	111.573	17.543	12.237	26.256	6.019	3.182	33.452		
Mai .....	—	16.359	119.634	16.330	13.691	18.483	5.873	3.822	27.041		
Juin .....	—	14.315	118.446	17.688	14.690	22.175	6.499	3.100	23.718		
Juillet .....	—	12.300	99.834	18.731	12.923	18.884	4.392	2.727	26.813		
Août .....	—	12.719	69.183	21.693	13.362	17.527	4.028	2.635	28.083		
Septembre .....	7	12.484	25.486	37.631	11.890	21.717	4.109	2.525	26.675		
Octobre .....	97.041	20.475	80.934	17.080	10.464	35.638	5.949	3.582	37.159		
Novembre .....	139.403	24.293	183.778	18.104	11.423	27.192	4.903	2.935	33.458		
Décembre .....	11.510	16.302	191.362	15.253	10.367	17.545	4.035	3.200	39.757		
1952 Janvier .....	—	18.400	177.444	17.297	10.890	23.839	4.535	2.892	38.825		
Février .....	—	19.920	162.273	15.188	10.516	26.271	4.519	3.857	34.494		
Mars .....	—	19.189	167.157	16.218	12.850	15.742	4.504	5.038	44.737		
Avril .....	—	16.390	146.632	16.163	13.128	11.702	5.001	4.624	37.325		
Mai .....	—	13.383	138.305	18.331	15.722	22.168	4.061				

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (\*)

(milliers de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Direction Energie Electrique.

58

PÉRIODES	Production (1)				Importation [5]	Exportation [6]	Total énergie absorbée par les réseaux [7] = [4]+[5]-[6]
	Centrales des producteurs- distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels [3]	Total pour la Belgique [4] = [1]+[2]+[3]			
	Régies communales [1]	Sociétés privées [2]					
1936-1938 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	5.472	2.168	441.366
1950 Moyenne mensuelle	31.204	387.592	287.939	706.735	12.092	4.653	714.174
1951 Moyenne mensuelle	32.564	428.949	329.941	791.454	17.966	8.749	800.671
1951 Février	34.893	422.925	291.024	748.842	23.182	11.062	760.062
Mars	35.875	453.328	326.737	815.940	20.728	5.441	831.227
Avril	32.532	419.314	315.104	766.950	16.847	2.504	781.293
Mai	29.423	402.867	310.924	743.214	29.974	4.354	768.834
Juin	28.903	399.319	311.326	739.548	30.801	7.707	762.642
Juillet	24.094	377.596	300.945	702.635	17.327	5.284	714.678
Août	28.142	399.484	326.997	754.623	25.628	4.101	776.148
Septembre	29.676	418.707	333.603	781.986	8.781	7.779	782.988
Octobre	35.242	455.269	375.098	805.609	8.590	7.869	806.330
Novembre	34.965	447.232	379.942	862.139	10.237	16.933	855.443
Décembre	37.483	472.022	361.697	871.202	9.435	17.834	862.803
1952 Janvier	38.473	469.744	394.498	902.715	14.991	25.294	892.412
Février	33.707	410.774	380.598	825.079	4.960	16.607	813.432
Mars	32.605	401.897	387.939	822.441	10.029	16.205	816.265
Avril	30.232	363.303	353.163	746.698	28.530	7.610	767.618

(\*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1949 : 258; au début de l'année 1950 : 247; au début de l'année 1951 : 238.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V — GAZ

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Energie.

59

PÉRIODES	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbon- nages [6]	Total de gaz produit en Belgique [7] = [1] + [2] + [3] + [4] + [5] + [6]	Impor- tations [8]	Expor- tations [9]	Solde : impor- tations moins expor- tations [10] = [8]-[9]	Total de gaz disponible en Belgique [11] = [7]+[10]
	Régies et associa- tions de communes [1]	Sociétés privées [2]	Régies [3]	Sociétés privées							
				Production destinée à la distri- bution publique [4]	Production destinée aux fournitures industriel- les [5]						
1950 Moyenne mensuelle	182	2.373	5.651	51.577	60.692	—	120.475	119	1.770	— 1.651	118.824
1951 Moyenne mensuelle	62	1.174	5.552	57.667	75.413	3.759	143.627	38	2.202	— 2.164	141.463
1951 Mars	39	1.087	5.681	60.528	76.475	2.840	146.650	32	3.012	— 2.980	143.670
Avril	44	1.064	5.643	56.997	74.616	2.992	141.356	32	2.715	— 2.683	138.673
Mai	52	1.166	5.543	58.113	76.011	3.032	143.917	35	2.225	— 2.190	141.727
Juin	55	1.254	5.211	56.865	74.516	3.666	141.567	37	2.082	— 2.045	139.622
Juillet	60	1.322	4.865	55.810	72.271	3.844	138.172	41	1.633	— 1.592	136.580
Août	59	1.294	5.028	56.953	77.055	4.684	145.073	45	1.642	— 1.597	143.476
Septembre	56	1.259	5.235	56.894	73.970	4.642	142.056	46	2.005	— 1.959	140.097
Octobre	46	1.111	5.829	60.112	81.285	4.336	152.719	43	2.281	— 2.238	150.481
Novembre	37	984	5.497	55.656	78.850	4.330	145.354	37	2.349	— 2.312	143.042
Décembre	37	1.055	6.020	60.066	80.432	5.311	152.921	44	2.219	— 2.175	150.746
1952 Janvier	36	1.056	6.342	62.957	81.870	5.693	157.954	31	2.475	— 2.444	155.510
Février	36	955	6.019	58.853	74.949	5.888	146.680	31	2.435	— 2.404	144.276
Mars	42	985	6.056	60.912	83.323	6.992	158.310	35	2.240	— 2.205	156.105
Avril	44	1.043	5.331	56.203	82.704	7.294	152.619	34	1.846	— 1.812	150.807
Mai	56	1.162	5.451	59.289	83.480	5.924	155.362	37	1.784	— 1.747	153.615

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1951; s'élevé à 18.

## LA CONSOMMATION (\*)

## I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

## A — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

MOIS	GRANDS MAGASINS						MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951	1950	1951
Mai .....	437	404	471	538	450	527	347	378	228	248	432	504	479	467
Juin .....	407	441	418	521	478	571	366	375	242	264	445	497	392	417
Juillet .....	447	431	419	495	558	595	493	367	230	204	630	450	459	357
Août .....	362	318	400	511	526	600	388	405	225	210	457	480	410	380
Septembre .....	779	387	661	589	613	575	491	400	244	225	577	489	921	472
Octobre .....	515	580	489	568	518	601	383	418	241	242	428	534	510	562
Novembre .....	440	477	456	495	701	584	328	309	230	229	445	528	470	439
Décembre .....	497	521	504	583	830	961	447	464	258	251	588	618	554	487
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952
Janvier .....	614	439	641	552	555	521	445	p 400	224	241	564	536	795	566
Février .....	617	364	772	569	550	507	439	p 387	227	230	545	542	866	586
Mars .....	515	443	666	598	647	560	409	p 383	265	p 245	585	p 538	713	p 573
Avril .....	442	497	584	614	562	590	372		249		501	p 536	530	
Mai .....	404	p 474	538	590	527	629	376		248		504		467	

## B — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100

Source : Institut National de Statistique.

MOIS	Indice général	GRANDS MAGASINS A RAYONS MULTIPLES																				
		Alimentation				Habillement				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie			Parfum.		
		Pâtisseries	Non pâtisseries	Restaurant	Total	Amalgams	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapellerie	(1)	Textiles	Meubles, laiterie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets, sports, voyage
1951 Mars .....	144	230	194	138	202	111	142	133	131	122	131	149	138	145	215	152	105	125	109	111	125	90
Avril .....	129	196	155	134	170	96	154	143	118	117	111	135	120	120	198	133	102	103	103	103	108	82
Mai .....	122	185	157	122	165	80	133	135	121	110	98	137	112	120	182	126	84	93	89	80	105	88
Juin .....	128	164	145	130	160	89	144	145	152	123	93	136	109	121	189	127	88	125	90	95	115	109
Juillet .....	126	163	131	126	144	76	136	138	169	122	98	138	112	122	180	128	83	109	92	94	124	145
Août .....	115	174	136	130	152	58	81	106	106	88	87	127	102	129	207	136	88	106	162	154	117	110
Septembre .....	123	186	147	126	161	73	107	120	106	99	101	163	123	120	264	134	81	98	204	189	111	68
Octobre .....	140	207	162	141	179	91	163	190	145	139	110	139	121	123	272	137	85	114	117	116	112	130
Novembre .....	151	203	176	148	184	77	122	137	130	119	96	127	107	111	236	123	97	272	161	177	116	552
Décembre .....	174	258	220	168	230	70	125	136	175	141	99	142	115	147	285	160	195	274	232	238	157	368
1952 Janvier .....	127	238	126	140	175	76	77	104	157	112	134	123	130	112	190	119	94	107	152	119	106	48
Février .....	121	256	126	138	182	74	73	84	110	92	111	150	125	117	217	127	95	107	106	106	107	52
Mars .....	131	262	131	146	188	93	132	123	114	108	117	149	128	127	205	135	93	104	105	104	108	77
Avril .....	137	237	132	143	178	87	185	171	136	130	106	159	125	122	205	130	92	112	106	107	115	119
Mai .....	137	242	124	138	175	81	150	157	141	125	102	163	124	130	222	139	90	98	107	105	118	129

MOIS	GRANDES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES DANS L'HABILLEMENT				COOPÉRATIVES										MAGASINS A SUCCURSALES		GROS-SISTES	
	Indice général	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie, papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1951 Mars .....	114	120	101	129	141	119	145	141	177	148	184	126	108	152	97	132	103	103
Avril .....	95	93	97	98	123	111	128	104	143	121	190	184	112	142	91	111	111	91
Mai .....	90	93	85	80	120	111	128	92	121	124	107	166	111	148	111	121	93	93
Juin .....	73	74	71	83	119	118	130	77	107	105	116	198	113	103	156	107	108	94
Juillet .....	71	67	74	130	109	107	120	69	124	98	120	198	106	116	126	124	129	88
Août .....	46	46	48	58	118	110	129	66	104	115	137	328	111	119	169	103	86	105
Septembre .....	63	60	69	69	127	120	133	102	193	133	131	299	101	115	142	85	103	110
Octobre .....	119	114	113	101	139	128	146	117	151	144	154	170	129	110	176	99	99	103
Novembre .....	78	72	88	91	130	121	140	93	129	138	152	224	138	109	155	91	104	104
Décembre .....	81	70	103	90	151	135	167	109	153	147	252	221	136	137	157	128	136	101
1952 Janvier .....	85	88	74	194	109	93	127	70	114	86	91	134	97	94	152	88	99	104
Février .....		51	48	47	113	96	123	85	148	106	92	114	122	102	158	79	81	98
Mars .....		96	97	74	114	105	124	82	204	113	89	104	113	115	158	87	82	97
Avril .....		p 125	p 127	p 108	110	101	119	78	180	100	93	123	108	118	155	124	164	
Mai .....		p 105	p 123													122	135	

(\*) Pour la consommation de sucre, voir tableau n° 56.

(1) Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

## II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher  (tonnes)
	(milliers de pièces)			
1936-38 Moyenne mensuelle .....	16.187	49.414	430.048	1.097
1950 Moyenne mensuelle .....	6.927	21.776	699.935	919
1951 Moyenne mensuelle .....	6.385	25.887	711.922	822
1951 Mars .....	2.120	5.557	843.089	665
Avril .....	10.573	45.602	838.294	1.179
Mai .....	5.806	32.572	576.610	786
Juin .....	5.610	24.267	523.280	783
Juillet .....	4.886	18.831	722.835	818
Août .....	6.030	25.343	692.163	893
Septembre .....	6.641	27.389	700.483	781
Octobre .....	8.811	32.605	725.172	893
Novembre .....	8.674	32.622	668.325	799
Décembre .....	7.628	32.714	818.012	814
1952 Janvier .....	6.630	26.940	885.358	912
Février .....	4.358	23.057	492.305	779
Mars .....	5.512	24.846	498.486	822
Avril .....	5.720	28.667	695.563	944
Mai .....	4.447	27.903	668.759	884

## III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
	1936-38 Moyenne mensuelle .....	16.561	698	12.242	26.679
1950 Moyenne mensuelle .....	17.613	3.430	11.978	40.719	6.244
1951 Moyenne mensuelle .....	18.338	3.674	11.297	32.607	6.186
1951 Mars .....	16.191	4.294	12.647	28.740	4.402
Avril .....	17.778	3.598	14.080	32.628	2.463
Mai .....	18.491	3.442	14.713	36.086	2.417
Juin .....	15.655	2.812	11.510	30.536	1.586
Juillet .....	15.551	2.691	9.866	28.512	1.371
Août .....	20.073	3.753	12.431	34.298	2.247
Septembre .....	17.993	3.201	9.654	28.839	4.737
Octobre .....	22.733	3.814	10.937	39.654	14.816
Novembre .....	19.387	3.289	8.797	31.062	12.889
Décembre .....	19.495	3.236	7.673	31.664	12.276
1952 Janvier .....	21.670	3.660	8.817	36.245	9.554
Février .....	16.851	3.313	8.576	27.677	5.682
Mars .....	17.156	3.263	10.390	30.479	2.865
Avril .....	19.988	2.749	12.345	34.054	2.886
Mai (1) .....	17.156	2.530	10.287	32.354	1.780

(1) Chiffres incomplets (11 abattoirs sur 12).

## LES TRANSPORTS

### I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

#### a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes					Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion	
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Intervention de l'Etat (2)				Total général
1938 Moyenne mens. (1) ..	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1950 Moyenne mensuelle ..	245,1	459,4	32,5	737,0	120,8	857,8	847,6	10,2	98,8
1951 Moyenne mensuelle ..	249,8	571,4	33,5	854,7	120,8	975,5	958,2	17,3	98,2
1951 Février .....	202,1	505,8	30,3	738,2	121,0	859,2	924,6	— 65,4	107,6
Mars .....	239,3	568,5	31,2	839,0	121,0	960,0	973,4	— 13,4	101,3
Avril .....	231,9	534,2	29,8	795,9	121,0	916,9	933,0	— 16,1	101,7
Mai .....	246,6	585,0	30,0	861,6	121,0	982,6	938,3	44,3	95,5
Juin .....	238,2	590,6	44,3	873,1	120,0	993,1	998,0	— 4,9	100,5
Juillet .....	326,0	520,8	30,0	876,8	121,0	997,8	949,5	48,3	95,2
Août .....	303,2	559,9	32,4	895,5	121,0	1.016,5	959,3	57,2	94,4
Septembre .....	271,2	557,5	30,1	858,8	121,0	979,8	953,8	26,0	97,3
Octobre .....	248,1	646,5	34,9	929,5	121,0	1.050,5	996,9	53,6	94,9
Novembre .....	221,4	656,6	31,4	909,4	121,0	1.030,4	955,8	74,6	95,6
Décembre .....	236,1	598,4	36,7	871,2	120,0	991,2	954,5	36,7	96,3
1952 Janvier .....	249,5	592,1	40,4	882,0	62,5	944,5	988,9	— 44,4	104,7
Février .....	220,5	559,4	33,0	812,9	62,5	875,4	946,0	— 71,2	108,1
Mars .....	243,9	599,8	31,2	874,9	62,5	937,4	984,9	— 47,5	105,1
Avril .....	258,0	563,9	35,7	857,6	62,5	920,1	951,8	— 31,7	103,4

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1° Trafic général						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
Service interne belge	Service internat.	Transit	Total								
1938 Moyen. mens. (3)	388.982	114.745	90.605	479.647	16.004	511	6.169	186	154	88	428
1950 Moyen. mens. ....	296.111	94.630	49.696	345.807	18.079	587	5.055	199	166	90	455
1951 Moyen. mens. ....	335.279	106.728	60.012	396.191	18.722	604	6.008	237	207	108	552
1951 Février .....	304.620	95.943	57.941	362.561	18.190	542	5.464	213	194	103	510
Mars .....	348.816	116.465	62.461	411.277	19.227	608	6.198	244	206	126	576
Avril .....	335.978	111.869	58.862	394.840	18.529	568	5.774	236	170	100	506
Mai .....	327.282	107.306	62.316	389.598	19.850	639	5.868	235	190	113	538
Juin .....	345.236	110.951	63.307	408.543	17.482	591	5.970	248	198	89	535
Juillet .....	304.493	90.312	56.223	360.716	17.575	661	5.594	216	208	118	542
Août .....	336.495	101.595	55.493	391.998	17.665	659	6.032	235	214	125	574
Septembre .....	337.255	98.703	59.994	397.249	18.238	596	6.083	245	223	110	578
Octobre .....	366.097	113.352	66.559	452.656	19.506	610	6.981	275	232	111	618
Novembre .....	360.898	111.969	63.498	424.396	19.506	595	6.674	257	228	102	587
Décembre .....	312.529	104.702	64.123	376.652	18.787	583	5.615	215	206	93	514
1952 Janvier .....	309.731	115.422	57.484	367.215	20.928	635	6.030	230	231	110	571
Février .....	292.236	110.164	55.827	348.063	18.635	567	5.477	197	222	99	518
Mars .....					p 18.861	p 590	6.038	220	240	102	562
Avril .....					p 18.975	p 615		203	220	94	517

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires

(3) Y compris le Nord-Belge.

c) Statistique du trafic (1)  
2° Transport des principales grosses marchandises

A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silices et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, bruis et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2) .....	428	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1950 Moyenne mensuelle .....	455	5.055	300	1.897	418	643	412	662	38	249	80	356
1951 Moyenne mensuelle .....	552	6.008	253	2.181	644	793	498	764	40	272	92	471
1951 Février .....	510	5.464	204	1.982	600	736	437	634	39	278	84	401
Mars .....	576	6.198	187	2.378	589	863	491	711	36	332	92	519
Avril .....	506	5.774	162	2.279	483	785	465	740	24	265	87	484
Mai .....	538	5.868	191	2.206	567	816	494	795	22	241	89	447
Juin .....	536	5.970	122	2.231	631	757	534	876	22	254	90	454
Juillet .....	542	5.594	115	1.883	685	779	514	809	21	256	86	445
Août .....	574	6.032	115	2.094	684	839	549	844	53	283	94	477
Septembre .....	578	6.083	119	2.007	767	801	524	917	117	251	93	487
Octobre .....	618	6.981	609	2.313	744	827	597	927	46	291	101	526
Novembre .....	587	6.674	767	2.301	604	770	528	771	29	270	98	478
Décembre .....	514	5.615	229	2.120	693	699	439	637	29	248	88	433
1952 Janvier .....	571	6.030	190	2.339	662	913	460	546	32	304	110	475
Février .....	518	5.477	145	2.256	652	800	365	428	28	272	113	418
Mars .....	562	6.038	167	2.224	719	828	490	673	27	333	88	489
Avril .....	517											

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.



I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

B — Service interne belge

II  
 Soc. Nat.  
 des  
 Chemins  
 de fer  
 vicinaux

70

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Tonnes-km. transportées (milliers)
1938 Moyenne mens. (1)	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1950 Moyenne mensuelle	3.266	186	1.605	12	188	286	550	9	122	28	280	3.523
1951 Moyenne mensuelle	3.772	127	1.861	19	236	329	625	13	133	35	394	3.273
1951 Avril	3.806	46	1.988	18	254	331	607	4	122	33	403	2.660
Mai	3.735	41	1.900	20	233	349	652	4	118	36	382	2.924
Juin	3.909	32	1.935	20	266	364	728	4	126	40	394	2.997
Juillet	3.354	44	1.573	20	195	336	664	3	118	33	368	2.805
Août	3.709	36	1.753	17	229	365	694	32	142	34	407	3.050
Septembre	3.766	53	1.708	20	229	355	757	69	126	39	410	2.961
Octobre	4.465	474	1.932	21	255	390	742	10	158	39	444	5.463
Novembre	4.231	550	1.909	17	249	329	611	4	132	33	397	6.388
Décembre	3.472	73	1.800	21	231	283	517	3	128	37	379	2.711
1952 Janvier	3.625	47	2.024	17	244	275	440	4	140	40	394	2.228
Février	3.244	37	1.886	15	236	198	351	4	128	37	352	1.657
Mars	3.659	37	1.851	13	236	332	551	4	166	37	412	2.338
Avril	3.376	34	1.607	16	226	350	583	3	115	34	408	2.265

(1) Y compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.F.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

71

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (2)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (2)
chargés				sur lest								
1936-1938 Moyenne mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	568	3.762	1.268	
1950 Moyenne mensuelle	807	1.884	870	669	135	900	2.978	1.228	695	2.937	1.207	593
1951 Moyenne mensuelle	952	2.209	1.261	798	155	1.169	3.611	1.535	695	3.677	1.554	877
1951 Juin	946	2.092	1.269	813	139	1.276	3.505	1.488	709	3.461	1.514	809
Juillet	1.004	2.212	1.144	832	170	1.228	3.489	1.506	697	3.495	1.444	805
Août	950	2.213	1.187	767	181	1.228	3.423	1.146	667	3.511	1.484	849
Septembre	902	2.026	1.303	732	172	1.122	3.456	1.521	674	3.455	1.467	815
Octobre	1.001	2.341	1.347	844	158	1.238	4.023	1.646	697	4.179	1.691	939
Novembre	950	2.406	1.434	756	183	1.009	3.991	1.632	678	4.089	1.693	1.027
Décembre	945	2.420	1.515	768	173	997	3.957	1.659	640	3.820	1.678	994
1952 Janvier	947	2.228	1.326	805	147	1.032	3.489	1.459	561	3.507	1.497	939
Février	987	2.326	1.578	815	162	1.218	3.759	1.605	635	3.606	1.554	981
Mars	1.018	2.329	1.264	843	170	1.172	3.494	1.457	614	3.547	1.448	872
Avril	1.015	2.338	1.345	843	183	1.012	3.642	1.508	672	3.530	1.469	800
Mai	963	2.339		806	177		3.375	1.400	607	3.363	1.386	748
Juin	947	2.382		713	183							

(1) Trafic international. — (2) Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (1) (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Entrées	Sorties
1936-38 Moyenne mensuelle								
1950 Moyenne mensuelle	122	117	108	121	116	74	117	43
1951 Moyenne mensuelle	153	125	129	155	125	83	147	71
1951 Juin	151	115	129	156	116	78	153	84
Juillet	146	113	66	146	109	65	137	64
Août	166	137	164	167	144	83	204	73
Septembre	134	115	128	131	113	80	146	94
Octobre	149	122	151	153	124	88	188	74
Novembre	159	126	106	159	129	71	164	58
Décembre	183	167	139	185	157	85	133	74
1952 Janvier	163	121	112	148	117	94	123	60
Février	190	129	164	192	140	86	112	51
Mars	145	118	112	147	112	84	137	39
Avril	178	150	147	172	149	74	146	54
Mai	137	116		143	120			
Juin	163	130		151	131			

(1) Trafic international.

## IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Traffic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Traffic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Traffic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1950 Moyenne mensuelle ..	6.020	2.435	1.814	317	10.586	1.437	905	609	72	3.023	150,9	50,3	39,6	9,0	249,8
1951 Moyenne mensuelle ..	6.077	2.814	2.119	325	11.335	1.570	1.067	757	77	3.471	170,2	63,0	46,4	9,9	289,5
1951 Février .....	5.766	2.451	1.695	297	10.209	1.445	966	657	72	3.140	157,5	56,1	36,0	9,2	258,8
Mars .....	6.477	2.853	2.138	323	11.791	1.649	1.098	796	80	3.623	179,8	64,2	46,1	9,9	300,0
Avril .....	6.335	2.854	2.259	360	11.808	1.627	1.119	835	87	3.668	180,7	63,5	48,9	11,1	304,2
Mai .....	6.146	2.789	2.283	314	11.532	1.532	1.092	768	69	3.461	174,3	62,3	51,2	9,2	297,0
Juin .....	6.404	2.814	2.257	304	11.779	1.645	1.105	766	66	3.582	180,5	66,5	48,9	7,9	303,8
Juillet .....	5.650	2.850	2.306	281	11.427	1.473	1.069	791	61	3.394	163,1	65,2	51,7	8,4	288,4
Août .....	5.702	3.308	2.392	308	11.710	1.459	1.157	849	74	3.539	169,4	72,0	52,3	10,0	293,7
Septembre .....	5.997	3.222	2.195	356	11.770	1.519	1.153	756	83	3.511	166,5	70,6	49,1	11,3	297,5
Octobre .....	7.199	3.193	2.266	351	13.009	1.961	1.161	781	82	3.985	200,1	71,8	52,8	10,9	335,6
Novembre .....	6.249	2.930	2.079	359	11.617	1.577	1.072	743	88	3.480	169,1	65,5	44,0	11,6	290,2
Décembre .....	6.041	2.613	2.136	358	11.148	1.632	1.023	762	90	3.507	173,1	58,1	46,0	11,8	289,0
1952 Janvier .....	4.625	2.051	1.627	311	8.614	1.242	782	631	74	2.729	133,9	42,1	39,4	8,8	224,2

## LE COMMERCE SPÉCIAL DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

### I — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (france)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.	
	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabri- qués	Or et argent non ouvrés et monnaies				Totaux
<b>IMPORTATIONS</b>														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1950 Moy. mens. ...	1,5	256,1	2.125,1	95,8	2.478,5	22,4	1.613,2	3.833,2	2.505,3	61,2	8.125,3	3.278		
1951 Moy. mens. ...	1,7	287,8	2.785,6	110,8	3.185,9	27,9	1.917,1	5.336,4	3.236,5	82,3	10.600,2	3.327		
1951 Janvier .....	2,4	250,9	2.301,6	101,6	2.656,5	28,4	1.719,5	5.834,6	3.008,8	62,3	10.653,6	4.010		
Février .....	2,3	319,2	2.571,7	102,4	2.995,6	31,6	1.889,5	5.169,2	3.103,1	65,0	10.258,4	3.424		
Mars .....	2,1	365,1	2.787,6	119,8	3.274,6	31,0	2.490,8	5.805,7	3.804,4	89,5	12.221,4	3.732		
Avril .....	2,5	308,4	2.691,4	120,1	3.122,4	40,8	2.153,6	5.578,9	3.521,9	65,0	11.360,2	3.638		
Mai .....	2,2	296,2	2.696,9	118,6	3.113,9	39,5	1.964,4	5.417,8	3.562,5	79,0	11.063,2	3.543		
Juin .....	1,6	276,6	2.857,1	114,3	3.249,7	28,5	1.626,5	4.972,6	3.304,3	116,3	10.048,2	3.092		
Juillet .....	0,5	220,6	2.592,6	109,7	2.923,4	9,9	1.453,5	4.838,7	3.001,2	68,1	9.371,4	3.206		
Août .....	1,0	253,6	2.835,1	101,4	3.191,1	20,1	1.584,1	5.053,4	2.894,6	86,7	9.638,9	3.021		
Septembre .....	1,2	216,8	2.872,4	108,3	3.198,7	19,0	1.570,2	4.157,7	2.891,7	70,3	8.708,9	2.723		
Octobre .....	1,0	312,5	3.049,7	117,8	3.481,0	18,2	2.308,8	5.178,1	3.332,2	99,3	10.936,6	3.142		
Novembre .....	1,6	284,5	3.010,3	98,3	3.394,7	27,7	1.963,1	5.492,8	2.935,0	87,5	10.506,1	3.095		
Décembre ...	1,9	330,2	3.048,7	102,1	3.482,9	32,3	2.173,2	6.162,1	3.230,3	97,4	11.605,3	3.358		
<b>EXPORTATIONS</b>														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.850,2	972	-150,4	92,1
1950 Moy. mens. ...	0,1	47,4	928,1	387,8	1.363,4	4,4	406,7	2.374,4	4.072,5	22,9	6.880,9	5.047	-1.244,4	84,7
1951 Moy. mens. ...	0,9	54,4	1.092,8	540,3	1.638,4	28,0	608,4	3.317,4	7.063,0	30,5	11.047,3	6.543	+ 447,1	104,2
1951 Janvier .....	0,1	51,5	950,1	483,5	1.490,2	2,7	553,0	2.979,3	5.463,9	19,0	9.017,9	6.051	-1.635,7	84,6
Février .....	—	80,3	914,6	487,6	1.482,5	2,6	724,1	3.714,8	5.457,6	7,5	9.906,6	6.682	- 351,8	96,6
Mars .....	0,1	77,5	1.019,2	575,0	1.671,9	4,6	703,8	4.079,9	6.944,7	37,6	11.770,6	7.040	- 450,8	96,3
Avril .....	—	83,0	1.095,7	550,3	1.729,0	1,6	623,1	3.550,7	6.847,4	49,0	11.071,8	6.404	- 288,4	97,5
Mai .....	0,1	46,1	1.026,4	547,8	1.620,4	3,9	445,9	3.064,5	6.972,9	34,8	10.522,0	6.493	- 541,2	95,1
Juin .....	1,3	39,8	1.169,0	605,6	1.815,7	36,1	537,9	3.449,7	7.844,3	19,1	11.887,1	6.547	+1.838,9	118,3
Juillet .....	2,5	28,0	1.102,9	490,6	1.624,0	71,7	506,7	3.023,0	6.800,7	20,1	10.422,2	6.418	+1.050,8	111,2
Août .....	2,6	43,3	1.187,7	550,7	1.784,3	79,6	625,4	3.163,5	7.275,7	24,9	11.169,1	6.260	+1.530,2	115,9
Septembre .....	2,5	41,9	1.126,7	528,0	1.702,1	80,3	611,1	3.101,2	7.494,1	31,9	11.318,6	6.650	+2.609,7	130,0
Octobre .....	1,0	54,9	1.246,5	592,9	1.895,3	33,0	665,7	3.379,5	8.365,7	32,7	12.476,6	6.583	+1.540,0	114,1
Novembre .....	0,3	58,6	1.065,5	515,5	1.639,9	12,0	718,0	2.844,1	7.379,4	41,3	10.994,8	6.705	+ 488,7	104,7
Décembre ...	0,1	45,1	1.170,8	510,1	1.726,1	7,4	553,7	3.279,5	7.242,2	47,6	11.130,4	6.448	- 564,9	95,2

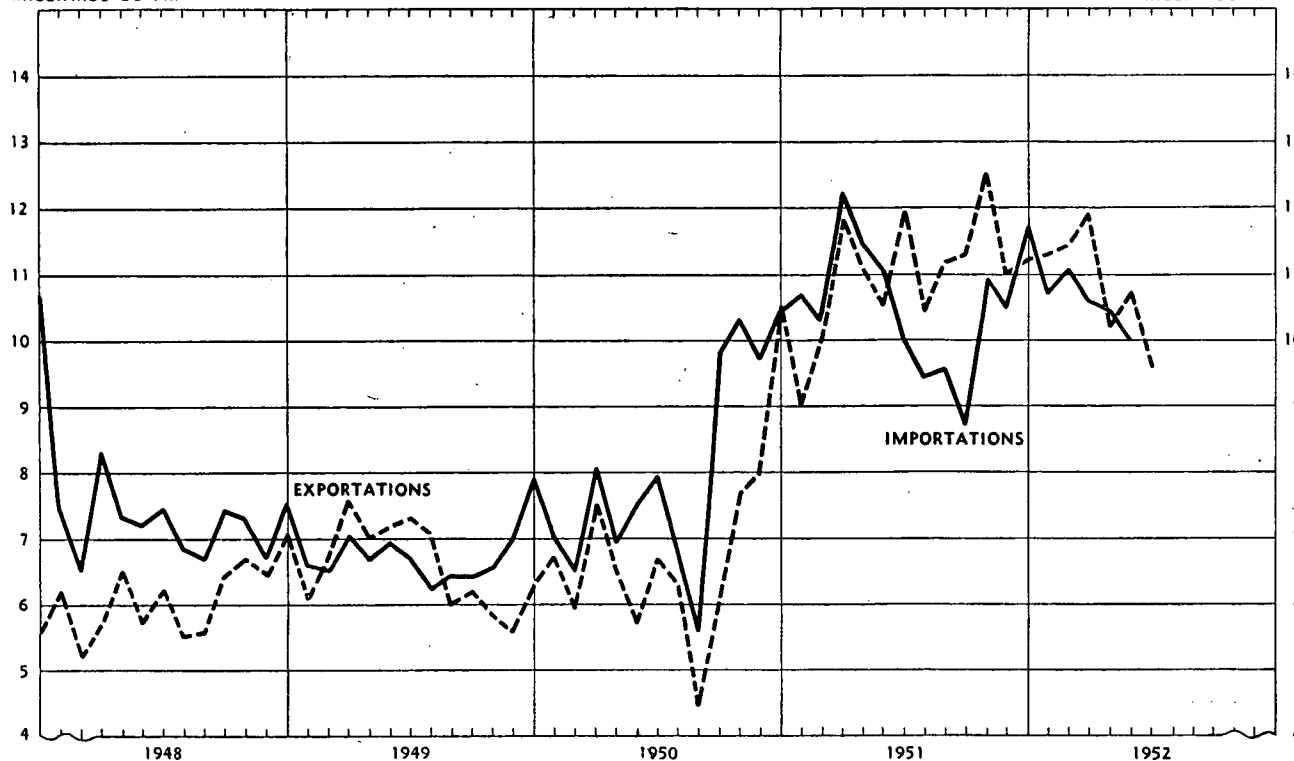
**II — NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL**  
**D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)**

75

Périodes	0 - Produits alimentaires	1 - Bois, sons et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graiss. d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manuf., classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exportations aux importations en p. c.
<b>Valeurs (millions de francs)</b>														
<i>Importations.</i>														
1952 Janvier .....	1.673	167	3.286	1.037	170	490	1.960	1.433	355	81	10.652	3.442		
Février .....	2.231	136	2.939	1.205	153	506	2.131	1.335	374	60	11.070	3.271		
Mars .....	2.020	148	2.643	1.025	141	473	2.013	1.505	468	122	10.558	3.273		
Avril .....	1.838	165	2.522	1.044	181	498	2.105	1.597	433	100	10.483	3.112		
Mai .....											9.963	3.024		
Juin .....											9.068	2.971		
<i>Exportations.</i>														
1952 Janvier .....	394	17	798	491	232	885	7.092	1.079	286	19	11.293	6.975	+ 641	106,5
Février .....	402	20	766	599	268	1.015	6.919	1.051	295	21	11.356	6.684	+ 286	102,2
Mars .....	458	20	708	495	204	871	6.956	1.776	347	12	11.847	7.031	+ 1.239	112,0
Avril .....	383	16	526	614	175	820	6.248	1.109	319	14	10.224	6.046	- 259	97,6
Mai .....	290	20	559	676	151	708	6.835	1.168	277	26	10.710	5.833	+ 747	107,5
Juin .....											9.634	5.455	+ 566	106,2
<b>Quantités (milliers de tonnes)</b>														
<i>Importations.</i>														
1952 Janvier .....	226	8,2	1.720	907	11,2	91	103	23,7	3,3	1,4	3.095	—	—	—
Février .....	311	7,2	1.768	1.062	10,4	95	98	28,4	3,0	1,5	3.384	—	—	—
Mars .....	257	8,1	1.837	895	10,4	85	101	26,3	3,8	1,9	3.226	—	—	—
Avril .....	219	8,8	2.004	879	12,4	106	104	31,1	3,5	1,5	3.369	—	—	—
Mai .....											3.295	—	—	—
Juin .....											3.052	—	—	—
<i>Exportations.</i>														
1952 Janvier .....	40	0,5	251	373	11,7	267	651	20,2	4,2	0,1	1.619	—	—	—
Février .....	42	0,8	189	449	13,9	329	646	25,4	3,8	0,1	1.699	—	—	—
Mars .....	50	0,7	250	368	10,6	279	685	37,5	4,1	0,1	1.685	—	—	—
Avril .....	39	0,6	284	441	9,5	245	639	28,0	3,3	0,1	1.691	—	—	—
Mai .....	29	0,8	338	516	9,3	217	695	27,7	2,7	0,1	1.836	—	—	—
Juin .....											1.766	—	—	—

MILLIARDS DE FR.

MILLIARDS DE FR.



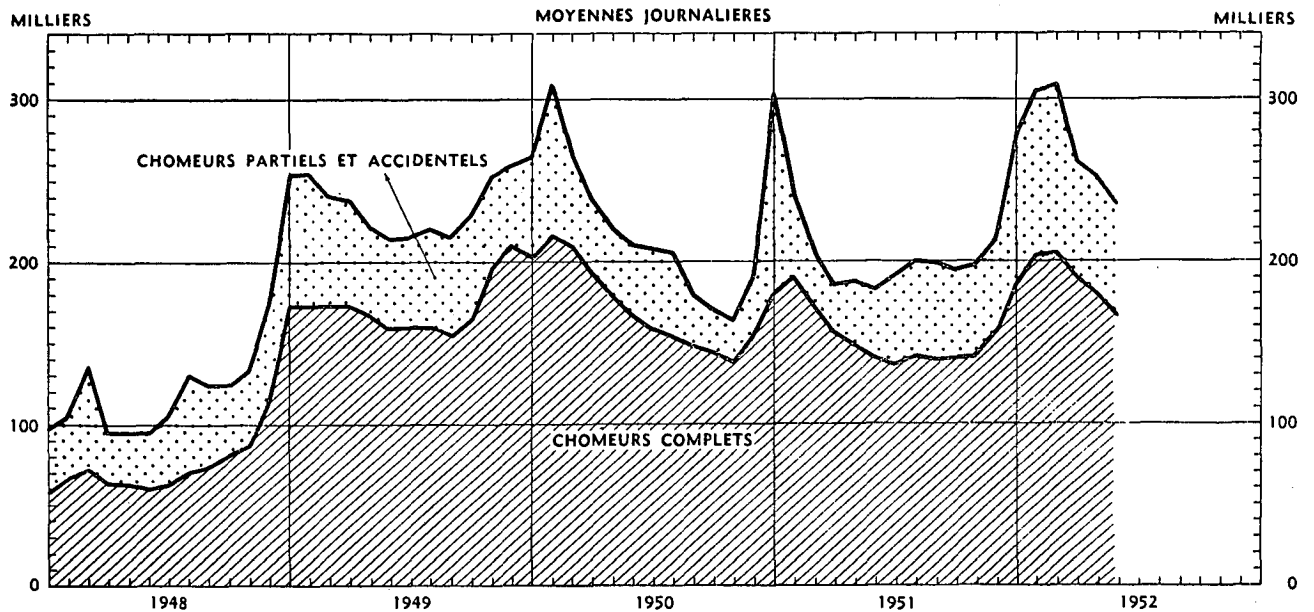
# LE CHOMAGE

## I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHÔMEURS INSCRITS AU COURS DU MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
1951 Juin .....	169.311	148.294	317.605	135.517	55.181	190.698	3.259	1.320	4.579
Juillet .....	185.333	183.043	368.376	141.242	58.947	200.189	4.095	1.702	5.797
Août .....	177.054	183.355	360.409	138.914	60.276	199.190	3.200	1.381	4.581
Septembre .....	188.289	167.757	356.046	139.800	53.728	193.528	4.199	1.606	5.805
Octobre .....	175.012	172.520	347.532	140.795	56.340	197.135	3.246	1.293	4.539
Novembre .....	194.620	156.200	350.820	156.794	56.451	213.245	3.773	1.352	5.125
Décembre .....	231.181	298.130	529.311	185.265	92.840	278.105	5.202	2.612	7.814
1952 Janvier .....	242.402	261.388	503.790	203.494	101.085	304.579	4.892	2.439	7.331
Février .....	240.822	264.172	504.994	204.324	103.017	307.341	4.919	2.466	7.385
Mars .....	238.439	228.378	466.817	185.619	72.775	261.394	5.662	2.186	7.848
Avril .....	215.758	200.139	415.897	180.287	73.081	253.368	3.973	1.608	5.581
Mai .....				166.020	68.231	234.251			
Juin .....				163.865	68.266	232.131			

### NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS



### II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
<b>Moyenne journalière par mois</b>													
1951 Juin .....	—	—	24	190.698	47.434	36.672	31.435	42.541	16.323	9.078	4.685	353	2.277
Juillet .....	—	—	29	200.189	47.474	37.446	33.779	48.132	15.880	10.057	4.751	367	2.303
Août .....	—	—	23	199.190	45.070	36.231	34.551	48.765	16.019	11.153	4.722	333	2.296
Septembre .....	—	—	30	193.528	47.348	34.141	34.674	44.990	14.525	10.807	4.341	380	2.322
Octobre .....	—	—	23	197.135	49.133	33.191	37.559	44.883	14.222	11.294	4.080	424	2.349
Novembre .....	—	—	24	213.245	52.931	36.708	40.418	47.714	15.140	12.138	4.804	797	2.595
Décembre .....	—	—	28	278.105	62.100	46.400	53.631	64.085	23.091	15.685	7.586	1.780	3.747
1952 Janvier .....	—	—	24	304.579	65.823	51.145	56.077	67.166	26.075	18.422	9.766	4.247	5.853
Février .....	—	—	24	307.341	65.918	51.758	54.080	69.182	26.190	19.869	9.819	4.545	5.980
Mars .....	—	—	30	261.394	62.438	42.906	48.121	62.417	19.939	14.773	6.449	977	3.374
Avril .....	—	—	22	253.368	59.103	40.328	46.744	62.723	20.720	14.922	5.653	316	2.959
Mai .....	—	—	23	234.251									
Juin .....	—	—	29	232.131									
<b>Moyenne journalière par semaine</b>													
1952 Mai .....	4	10	6	235.041	54.778	37.555	42.176	59.761	18.764	13.915	5.080	263	2.749
	11	17	6	229.968	53.607	36.786	41.297	57.742	18.272	14.080	5.070	261	2.853
	18	24	5	241.471	54.412	38.324	45.087	61.472	19.060	14.625	5.083	253	3.165
	25	31	6	231.727	53.319	36.781	41.719	58.541	18.811	14.110	5.239	233	2.974
Juin .....	1	7	5	233.040	53.947	37.400	42.963	57.775	19.527	13.458	4.919	229	2.822
	8	14	6	230.631	53.583	37.530	41.569	57.531	18.966	13.632	4.904	244	2.872
	15	21	6	230.996	53.353	37.291	42.045	57.968	19.302	13.092	4.914	247	2.784
	22	28	6	231.044	52.777	37.810	43.587	55.347	20.584	12.978	4.970	227	2.784
	29	5	6	235.097	52.977	37.605	42.499	58.486	21.463	13.787	5.270	241	2.789

**III — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS**  
(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés)

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

Période	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussures	Alimentation	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Cens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
<b>Chômeurs complets</b>																									
1951 Février	13.843	924	1.036	882	6.282	2.560	28.152	10.671	23.026	1.605	1.079	1.488	11.977	11.085	3.405	12.237	14.899	—	—	5.827	4.589	590	14.215	1.110	171.482
Mars	12.396	849	989	750	5.045	2.443	24.332	8.934	20.146	1.687	1.071	1.387	11.388	8.933	2.965	11.887	14.200	—	—	5.498	4.561	562	13.737	1.082	154.842
Avril	11.041	845	930	724	3.520	2.965	21.399	8.319	18.683	1.746	1.051	1.377	11.438	9.291	3.115	11.389	13.886	—	—	5.292	4.575	608	13.320	1.182	146.696
Mai	8.377	901	888	652	2.991	2.825	18.029	8.093	17.741	1.728	1.121	1.353	12.093	10.942	3.928	10.875	13.603	—	—	4.981	4.507	532	12.901	1.301	140.362
Juin	6.012	896	835	541	2.780	2.749	15.669	7.213	16.286	1.850	1.101	1.333	13.326	13.416	4.917	9.866	13.338	—	—	4.614	4.409	501	12.416	1.449	135.517
Juillet	8.596	822	827	527	2.830	3.079	15.343	7.306	15.657	1.955	1.163	1.311	16.421	15.647	5.676	9.436	12.975	—	—	3.609	4.113	473	12.259	1.217	141.242
Août	6.918	777	778	496	2.829	2.130	15.097	7.052	15.787	1.895	1.161	1.332	17.892	16.263	5.129	9.190	12.928	—	—	3.500	4.087	384	12.073	1.216	138.914
Septembre	6.431	787	763	542	3.517	2.994	14.662	7.083	15.768	1.847	1.278	1.384	18.220	14.122	4.370	9.289	13.057	—	—	4.959	4.527	448	12.597	1.155	139.800
Octobre	4.909	753	748	506	5.010	3.030	14.874	7.299	15.830	1.837	1.322	1.412	18.963	13.051	4.348	9.258	13.249	—	—	5.625	4.712	444	12.594	1.021	140.795
Novembre	9.430	764	756	563	5.886	3.074	18.780	7.993	16.856	1.948	1.383	1.473	20.112	14.424	4.813	9.930	13.811	—	—	5.842	4.782	475	12.639	1.060	156.794
Décembre	13.085	815	802	784	7.325	3.938	26.647	9.948	18.650	2.197	1.573	1.523	23.202	17.657	5.788	11.362	14.826	—	—	5.854	4.944	479	12.815	1.051	185.265
1952 Janvier	14.248	986	846	948	8.017	3.875	34.031	10.662	20.186	2.543	1.673	1.656	25.129	18.913	5.702	12.257	15.906	—	—	5.982	5.080	529	13.221	1.104	203.494
Février	14.389	954	879	909	8.293	3.746	35.056	10.757	21.166	2.597	1.712	1.703	25.751	17.186	4.880	12.547	15.933	—	—	6.044	5.105	505	13.152	1.060	204.324
Mars	12.171	723	883	783	7.295	4.371	26.199	9.882	21.046	2.606	1.814	1.713	26.740	14.697	4.538	12.412	15.570	—	—	5.870	4.950	473	12.850	1.033	188.619
Avril	10.893	715	861	695	5.543	5.585	21.400	9.208	20.404	2.748	1.966	1.590	29.249	13.577	4.373	11.990	15.358	—	—	5.129	4.902	422	12.515	1.164	180.287
<b>Chômeurs partiels et accidentels</b>																									
1951 Février	866	659	1.103	165	717	78	4.239	1.644	2.420	251	169	215	5.129	3.700	1.095	1.999	2.117	4.026	123	359	266	53	421	63	31.877
Mars	721	652	109	182	755	149	5.969	1.345	2.151	249	179	247	5.734	3.179	1.141	2.015	2.008	2.960	41	378	249	53	427	66	30.959
Avril	610	426	538	196	742	367	3.554	1.576	2.706	367	378	338	10.108	5.599	3.581	2.149	2.210	3.505	241	379	259	50	417	60	40.356
Mai	633	374	43	222	686	289	3.181	1.417	2.281	371	279	275	10.495	7.044	5.436	1.743	2.069	3.788	196	367	236	49	420	174	42.068
Juin	1.105	209	108	114	573	386	1.819	1.687	2.931	636	423	305	16.353	10.717	7.630	2.053	2.374	4.433	38	344	267	57	379	270	55.181
Juillet	947	201	183	161	672	477	2.344	1.915	3.383	552	538	355	21.476	10.276	6.462	1.940	2.283	3.558	19	289	301	54	390	171	58.947
Août	1.192	254	145	151	737	183	2.453	1.745	3.237	538	480	338	26.371	9.152	4.080	1.862	2.112	4.159	65	266	298	64	358	36	60.276
Septembre	729	258	247	81	616	435	1.880	1.404	2.691	600	559	279	23.533	7.530	3.416	1.389	1.789	5.151	123	277	263	52	386	40	53.728
Octobre	689	226	222	68	600	398	1.964	1.545	3.332	553	685	276	24.571	7.348	3.983	1.762	2.002	4.657	387	303	289	44	380	56	56.340
Novembre	865	479	68	203	569	299	3.439	1.828	3.814	597	616	296	21.839	8.418	3.924	1.777	2.064	3.869	385	324	281	67	369	61	56.451
Décembre	1.301	837	836	539	2.160	595	11.906	3.595	7.365	1.401	1.118	347	32.118	11.947	6.182	2.478	2.833	3.932	129	342	355	62	406	56	92.840
1952 Janvier	1.866	2.600	1.123	2.063	1.777	338	27.647	3.832	6.136	914	902	362	26.762	9.382	3.452	2.142	3.540	4.974	54	354	307	67	433	58	101.085
Février	1.828	2.516	74	1.872	2.098	436	26.571	4.123	6.763	943	1.092	361	31.358	8.089	2.627	2.411	3.722	4.839	71	334	327	57	434	71	103.017
Mars	746	572	38	351	1.944	543	5.212	2.111	5.829	1.094	1.439	364	32.010	6.073	2.241	2.153	2.789	5.919	187	313	307	48	414	73	72.775
Avril	569	205	770	239	1.718	823	2.505	2.032	6.839	1.092	1.614	360	34.662	5.602	2.133	1.970	2.674	6.003	43	314	340	68	437	69	73.081
<b>Total des chômeurs contrôlés</b>																									
1951 Février	14.709	1.583	2.139	1.047	6.999	2.638	32.391	12.315	25.446	1.856	1.248	1.703	17.106	14.785	4.500	14.236	17.016	4.026	123	6.186	4.855	643	14.636	1.173	203.359
Mars	13.117	1.501	1.098	932	5.800	2.592	30.301	10.279	22.297	1.936	1.250	1.634	17.122	12.112	4.106	13.902	16.208	2.960	41	5.876	4.810	615	14.164	1.148	185.801
Avril	11.651	1.271	1.468	920	4.262	3.332	24.953	9.895	21.389	2.113	1.429	1.715	21.546	14.890	6.696	13.538	16.096	3.505	241	5.671	4.834	658	13.737	1.242	187.052
Mai	9.010	1.275	931	874	3.677	3.114	21.210	9.510	20.022	2.099	1.400	1.628	22.588	17.986	9.364	12.613	15.672	3.788	196	5.348	4.743	581	13.321	1.475	182.430
Juin	7.117	1.105	943	655	3.353	3.135	17.488	8.900	19.217	2.486	1.524	1.638	29.679	24.133	12.517	11.919	15.712	4.433	38	4.958	4.676	558	12.795	1.719	190.698
Juillet	9.543	1.023	1.010	688	3.502	3.556	17.687	9.221	19.040	2.507	1.701	1.666	37.897	25.923	12.138	11.376	15.258	3.558	19	3.898	4.414	527	12.649	1.388	200.189
Août	8.110	1.031	923	647	3.566	2.313	17.550	8.797	19.024	2.433	1.641	1.670	44.263	25.415	9.209	11.052	15.040	4.159	65	3.766	4.385	448	12.431	1.252	199.190
Septembre	7.160	1.045	1.010	623	4.133	3.429	16.542	8.487	18.459	2.447	1.837	1.663	41.753	21.652	7.786	10.673	14.846	5.151	123	5.236	4.790	500	12.983	1.195	193.528
Octobre	5.598	979	970	574	5.610	3.428	16.838	8.844	19.162	2.390	2.007	1.688	43.534	20.399	8.331	11.020	15.251	4.657	387	5.928	5.001	488	12.974	1.077	197.135
Novembre	10.295	1.243	824	766	6.455	3.733	22.219	9.821	20.670	2.545	1.999	1.769	41.951	22.842	8.737	11.707	15.875	3.869	385	6.166	5.063	542	13.003	1.121	213.245
Décembre	14.386	1.652	1.638	1.323	9.485	4.533	38.553	13.543	26.015	3.598	2.691	1.870	55.320	29.604	11.970	13.840	17.659	3.932	129	6.196	5.299	541	13.221	1.107	278.105
1952 Janvier	16.114	3.586	1.969	3.011	9.794	4.213	61.678	14.494	26.322	3.457	2.575	2.018	51.891	28.295	9.154	14.399	19.446	4.974	54	6.336	5.387	596	13.654	1.162	304.579
Février	16.217	3.470	953	2.781	10.391	4.182	61.627	14.880	27.929	3.540															

## STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE  
SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES (1)  
(millions de francs)

RUBRIQUES	31 janv. 1952	29 fév. 1952	31 mars 1952	30 avril 1952
<b>ACTIF</b>				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux .....	2.453	2.518	3.244	2.249
Prêts au jour le jour .....	2.017	1.996	2.110	1.819
Banquiers .....	3.680	3.697	3.233	3.521
Maison-mère, succursales et filiales .....	914	697	631	594
Autres valeurs à recevoir à court terme .....	3.278	3.142	3.002	3.294
Portefeuille-effets .....	42.518	41.814	43.191	43.168
a) Portefeuille commercial (2) .....	9.730	9.309	10.248	9.920
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique.....	9.663	9.914	9.279	9.187
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	23.685	22.591	23.664	24.061
Reports et avances sur titres .....	794	751	707	675
Débiteurs par acceptations .....	8.800	8.700	8.103	7.835
Débiteurs divers .....	14.587	15.327	14.412	14.521
Portefeuille-titres .....	8.907	8.907	8.936	9.427
a) Valeurs de la réserve légale .....	228	228	230	231
b) Fonds publics belges .....	6.938	6.975	6.992	7.033
c) Fonds publics étrangers .....	39	42	49	55
d) Actions de banques .....	832	823	839	840
e) Autres titres .....	870	839	826	1.218
Divers .....	1.947	2.288	2.698	3.266
Capital non versé .....	4	4	4	4
Total disponible et réalisable...	89.799	89.841	90.271	90.393
C. Immobilisé :				
Frais de constitution et de premier établissement.....	2	2	2	2
Immeubles .....	687	686	694	698
Participation dans les filiales immobilières .....	268	270	270	270
Créances sur filiales immobilières .....	211	215	220	222
Matériel et mobilier .....	86	88	88	90
Total de l'immobilisé...	1.264	1.261	1.274	1.282
<b>Total général actif...</b>	<b>91.053</b>	<b>91.102</b>	<b>91.545</b>	<b>91.645</b>
<b>PASSIF</b>				
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. Exigible :				
Créanciers privilégiés ou garantis .....	373	301	313	349
Emprunts au jour le jour .....	—	—	5	4
Banquiers .....	8.549	8.851	7.915	7.070
Maison-mère, succursales et filiales .....	1.756	1.672	1.203	1.179
Acceptations .....	8.799	8.701	8.112	7.840
Autres valeurs à payer à court terme .....	1.436	1.628	1.226	996
Créditeurs pour effets à l'encaissement .....	2.052	1.920	1.487	1.993
Dépôts et comptes courants .....	57.653	57.145	59.981	59.889
a) A vue et à un mois au plus .....	51.922	51.160	54.019	53.890
b) A plus d'un mois .....	5.731	5.985	5.962	5.999
Obligations et bons de caisse .....	593	623	871	679
Montants à libérer sur titres et participations .....	541	551	575	895
Divers .....	3.888	4.275	4.411	5.156
Total de l'exigible...	85.640	85.667	86.099	86.050
C. Non exigible :				
Capital .....	3.274	3.274	3.274	3.392
Fonds indisponible, par prime d'émission .....	174	174	174	174
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) .....	230	231	233	235
Réserve disponible .....	1.664	1.685	1.707	1.722
Provisions .....	71	71	58	72
Total du non exigible...	5.413	5.435	5.446	5.595
<b>Total général passif...</b>	<b>91.053</b>	<b>91.102</b>	<b>91.545</b>	<b>91.645</b>

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

(2) L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 31 janvier 1952, 29 février 1952, 31 mars 1952 et 30 avril 1952 respectivement à 7.435, 7.658, 7.467 et 6.796 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

## SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85

(millions de francs)

## ACTIF

	8-5-1952	15-5-1952	21-5-1952	28-5-1952	5-6-1952	12-6-1952	19-6-1952	26-6-1952	3-7-1952
Encaisse en or .....	31.886	32.291	32.091	32.485	32.485	32.485	33.293	33.468	33.469
Avoirs sur l'étranger :									
a) en devises étrangères.....	1.517	2.010	2.004	1.343	1.791	1.792	1.792	807	1.247
b) en francs belges.....	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :									
a) U.E.P. { avec provision spéciale....	11.130	11.130	11.130	11.130	11.130	11.130	11.130	11.130	11.130
sans provision spéciale....	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066	10.066
b) pays membres de l'U.E.P. ....	3.168	1.846	1.967	2.286	2.954	3.278	2.180	2.415	2.671
c) autres pays .....	665	679	701	701	711	699	683	695	679
Devises étrangères et or à recevoir....	—	394	394	—	—	—	—	—	—
Débiteurs pour change et or, à terme	2.433	2.927	1.517	1.317	1.309	1.309	1.555	1.318	1.644
Effets commerciaux sur la Belgique...	6.565	6.440	6.943	5.863	6.581	5.902	5.140	5.220	6.647
Avances sur fonds publics .....	298	467	368	268	500	216	277	250	411
Effets publics (art. 20 des statuts, Convention du 14 septembre 1948) :									
a) certificats du Trésor .....	8.555	8.210	7.725	9.045	8.580	9.130	8.880	9.035	7.915
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	980	500	—	—	713	124	264	672	1.979
c) autres effets publics .....	20	—	—	—	—	—	—	—	20
d) certificats du Trésor luxembourgeois...	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Monnaies divisionnaires et d'appoint...	280	292	288	290	260	263	257	239	188
Avoirs à l'Office des ( Compte A .....	2	2	2	2	2	1	2	2	2
Chèques Postaux ( Compte B. ....	712	723	728	678	678	718	690	637	627
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948).....	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763	34.763
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.423	1.470	1.373	1.382	1.392	1.400	1.415	1.429	1.443
Immeubles, matériel et mobilier.....	740	740	740	740	740	740	740	740	740
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	670	670	670	670	669	669	670	670	667
Divers .....	477	420	509	555	492	459	404	688	565
	116.650	116.340	114.279	113.884	116.116	115.444	114.501	114.544	117.173

## PASSIF

	8-5-1952	15-5-1952	21-5-1952	28-5-1952	5-6-1952	12-6-1952	19-6-1952	26-6-1952	3-7-1952
Billets en circulation.....	95.697	94.733	94.308	94.401	96.260	95.625	94.849	94.671	96.731
Comptes courants :									
Trésor public { Compte ordinaire .....	7	6	5	3	6	5	4	3	6
Comptes Accord de Coopération Economique.....	1.339	1.349	1.317	1.308	1.236	1.255	1.269	1.250	1.312
Banques à l'étranger : comptes ordinaires	337	357	334	316	478	474	409	441	398
Comptes courants divers .....	1.375	1.512	1.275	1.282	1.500	1.298	1.322	1.537	1.417
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :									
Pays membres de l'U. E. P.....	872	411	479	695	712	916	537	760	1.123
Autres pays { a) .....	246	282	264	217	192	155	168	184	166
b) .....	712	723	728	678	678	718	690	637	627
Total des engagements à vue...	100.585	99.373	98.710	98.900	101.062	100.446	99.248	99.483	101.780
Provision spéciale pour avances U.E.P. :									
a) comptes spéciaux (arrêtés 15-9-51) ...	3.520	3.590	3.774	3.792	4.043	4.129	4.352	4.434	4.675
b) Trésor public .....	7.610	7.540	7.356	7.338	7.087	7.001	6.778	6.696	6.455
Devises étrangères et or à livrer.....	2.489	3.373	1.968	1.374	1.432	1.367	1.611	1.407	1.727
Caisse de Pensions du Personnel.....	670	670	670	670	669	669	670	670	667
Divers .....	300	318	325	334	347	358	368	378	393
Capital.....	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement..	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076	1.076
	116.650	116.340	114.279	113.884	116.116	115.444	114.501	114.544	117.173

(millions de francs)

## ACTIF

	31-12-1951	31-1-1952	29-2-1952	31-3-1952	30-4-1952	31-5-1952
Encaisse-or .....	1.634	1.656	1.672	1.706	1.712	1.743
Compte spécial de la colonie (1).....	105	105	105	105	105	105
Encaisses diverses .....	39	40	35	37	33	33
Avoirs aux Offices des Chèques postaux...	112	21	56	71	166	170
Avoirs en banque { en Belgique .....	534	480	382	253	154	367
{ à l'étranger .....	1.995	1.990	1.940	2.571	2.194	2.410
Portefeuille-titres .....	508	500	500	500	500	500
Effets publics sur la Colonie, la Belgique et l'étranger .....	14.247	15.040	15.240	15.440	15.340	14.693
Effets commerciaux .....	1.795	1.776	1.658	1.691	1.774	1.839
Débiteurs .....	908	790	858	887	909	954
Immeubles et matériel .....	67	43	45	48	48	53
Devises étrangères à recevoir pour contrats de change à terme .....	3	2	2	2	3	2
Débiteurs pour contrats de change à terme.....	754	705	624	632	632	598
Divers .....	33	24	25	22	23	23
	22.734	23.172	23.142	23.965	23.583	23.490

## PASSIF

	31-12-1951	31-1-1952	29-2-1952	31-3-1952	30-4-1952	31-5-1952
Capital .....	20	20	20	20	20	20
Réserves .....	49	52	52	52	52	52
Circulation (billets et monnaies métalliques) .....	3.838	3.797	3.775	3.743	3.646	3.735
Créditeurs à vue.....	14.916	15.305	15.525	16.242	16.104	15.781
Créditeurs à terme .....	2.037	2.069	2.052	2.110	2.301	2.069
Créditeurs pour contrats de change à terme.....	3	2	2	2	3	2
Devises étrangères à livrer pour contrats de change à terme .....	754	705	625	632	631	598
Transferts en route et divers .....	1.117	1.222	1.091	1.164	826	1.233
	22.734	23.172	23.142	23.965	23.583	23.490

(1) Art 19 de la convention pour l'émission de billets de banque et de monnaies fiduciaires métalliques du 21 juin 1935



II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

86

Banque de France  
(millions de francs)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements	Portefeuille d'escompte (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs Total
					sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dettes totales (2)	Dont avances provisoires (3)		
1950 Moyenne annuelle.	102.905	(4)	370.247	132.945	5.456	13.918	775.962	589.175	1.389.244	143.247
1951 Moyenne annuelle.	188.948	141.068	487.944	191.151	6.510	19.278	797.088	584.792	1.676.806	169.552
1951 5 avril.....	182.785	193.865	392.100	154.502	6.241	22.071	809.155	591.500	1.609.972	169.899
10 mai.....	191.447	173.914	396.708	198.381	7.281	27.509	802.563	579.900	1.622.308	184.711
7 juin.....	191.447	169.772	356.962	203.013	6.505	24.112	812.348	579.400	1.638.367	178.577
5 juillet.....	191.447	163.218	388.313	255.400	7.674	22.269	807.001	581.300	1.704.578	155.799
9 août.....	191.447	155.607	441.561	259.659	6.255	23.095	812.260	575.500	1.739.831	161.666
6 septembre.....	191.447	142.160	465.286	255.264	7.328	21.712	810.314	591.000	1.768.637	141.704
4 octobre.....	191.447	131.168	524.799	266.098	7.625	24.387	810.154	591.900	1.821.228	156.911
8 novembre.....	191.447	78.095	736.195	170.281	6.927	18.259	785.923	587.900	1.812.922	177.156
6 décembre.....	191.447	28.231	706.897	215.066	6.702	17.926	761.788	585.300	1.775.489	147.986
1952 10 janvier.....	191.447	25.642	786.292	224.470	7.676	20.667	747.204	594.000	1.862.546	159.627
7 février.....	191.447	21.167	819.490	240.102	7.556	22.509	732.408	592.800	1.866.528	183.353
6 mars.....	191.447	15.173	877.884	243.374	7.073	19.944	708.798	601.000	1.895.636	175.022
10 avril.....	191.447	12.528	871.867	285.045	7.793	23.551	703.001	591.300	1.929.690	170.230
8 mai.....	191.447	13.919	855.958	276.763	7.428	21.091	707.408	596.200	1.915.834	157.511
5 juin.....	191.447	15.774	873.799	249.760	8.315	20.420	692.950	599.300	1.916.157	144.831

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 8 novembre 1951.  
précédent : 3 % depuis le 11 octobre 1951.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et les effets escomptés sur l'étranger. Depuis le 5 janvier 1950, cette rubrique comprend également les « effets de mobilisation de crédits à moyen terme ».

(2) La dette totale comprend : 1° l'avoir de la Banque dans ses comptes courants postaux; les prêts sans intérêts à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; les avances consenties à ce même Fonds en vertu de la convention du 27 juin 1949; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse Autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931); les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement); 2° à partir du 6 mars 1952 : en outre, Bons du Trésor achetés; 3° à partir du 10 avril 1952 : en outre, prêt d'or au Fonds de Stabilisation des Changes.

(3) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 », qui s'élevaient à 426.000 millions de francs.

(4) Moyenne du 5 janvier au 12 octobre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger) : 105.398 millions de francs; moyenne du 19 octobre au 28 décembre 1950 (Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements) : 147.083 millions de francs.

Bank of England  
(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)					Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %
	Monnaies d'or (Issue Department)	Monnaies (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts	Total	
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1950 Moyenne annuelle	0,36	4,77	519,8	22,4	26,6	568,8	1.287,4	1.328,4	14,7	195,6	292,2	94,3	596,8	7,7
1951 Moyenne annuelle	0,36	0,84	341,4	14,8	26,8	383,0	1.342,4	1.382,7	16,0	4,2	297,6	88,5	406,3	10,2
1951 4 avril.....	0,36	0,73	371,5	15,0	24,1	410,6	1.321,7	1.350,0	14,0	14,6	302,8	89,9	421,3	7,0
9 mai.....	0,36	0,52	362,1	11,0	28,1	401,2	1.328,0	1.350,0	17,5	0,4	300,1	88,3	406,3	5,6
6 juin.....	0,36	0,55	377,5	7,5	22,9	407,9	1.337,1	1.350,0	12,9	4,4	300,0	86,3	403,6	3,4
4 juillet.....	0,36	0,69	349,5	17,5	22,5	389,5	1.358,4	1.400,0	15,9	9,7	300,4	88,0	414,0	10,3
8 août.....	0,36	0,54	348,9	4,1	30,4	383,4	1.393,9	1.425,0	15,9	0,3	287,1	93,7	397,0	8,1
5 septembre.....	0,36	0,28	318,6	23,0	24,3	365,9	1.353,5	1.400,0	17,3	3,2	279,0	95,1	394,6	11,9
10 octobre.....	0,36	0,70	342,1	40,0	24,2	406,3	1.352,1	1.400,0	18,8	0,1	300,2	94,2	413,3	11,8
7 novembre.....	0,36	1,24	330,9	13,1	42,4	386,4	1.357,6	1.400,0	16,6	0,2	300,4	95,4	412,6	10,7
5 décembre.....	0,36	1,63	360,6	15,7	23,8	400,1	1.383,7	1.400,0	14,1	1,1	296,2	89,0	400,4	4,6
1952 9 janvier.....	0,36	1,70	339,0	14,2	23,4	376,6	1.395,8	1.450,0	18,2	0,4	304,3	91,9	414,8	13,6
6 février.....	0,36	1,57	327,2	4,4	42,7	374,3	1.357,6	1.400,0	13,9	14,0	286,6	85,7	400,2	11,1
5 mars.....	0,36	1,56	334,5	9,5	25,8	369,8	1.375,1	1.400,0	19,6	0,6	274,2	83,7	378,1	7,1
9 avril.....	0,36	1,54	310,7	19,1	21,2	351,0	1.413,7	1.450,0	14,2	0,5	277,1	79,7	371,5	10,3
7 mai.....	0,36	1,47	273,4	14,1	38,0	325,5	1.409,4	1.450,0	10,1	0,5	266,4	73,0	350,0	12,1
4 juin.....	0,36	1,60	296,2	12,6	18,9	327,7	1.420,1	1.450,0	12,4	0,5	258,5	70,0	341,4	9,3

Taux d'escompte { actuel : 4 % depuis le 12 mars 1952.  
précédent : 2 1/2 % depuis le 8 novembre 1951.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Compte de Coopération européenne.

## Nederlandsche Bank

(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Créances et valeurs libellées en monnaies étrangères	Moyens de paiement à l'étranger	Avances nanties en compte courant (y compris les prêts) sur titres, marchandises et warrants	Cart. de Trésor repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances en florins décollant d'accords de paiement	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs						
									Anciennes émissions	Nouvelles émissions	du Trésor		Avoirs des banques en Hollande	Avoirs décollant d'accords de paiement	Autres avoirs	Avoirs de non-résidents	Avoirs libellés en monnaies étrangères
											ordinaire	spécial					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)												
1950 Moyenne annuelle...	867	2,6	1.066	1,4	114	1.404	1.500	383	63	2.879	392	941	40	477	421	—	55
1951 Moyenne annuelle...	1.178	106,6	848	4,1	164	1.507	1.500	267	50	2.786	63	1.550	41	322	163	110	544
1951 9 avril.....	1.175	1,9	924	2,1	123	1.500	1.500	276	52	2.723	104	1.455	29	434	100	108	484
7 mai.....	1.177	12,5	779	2,4	155	1.500	1.500	249	51	2.740	19	1.428	30	407	148	108	490
4 juin.....	1.177	31,2	781	1,4	185	1.500	1.500	211	50	2.750	4	1.470	30	402	174	110	603
9 juillet.....	1.177	262,1	777	2,9	197	1.500	1.500	265	49	2.749	1	1.548	46	425	219	111	693
6 août.....	1.177	311,8	764	3,8	206	1.500	1.500	296	48	2.772	28	1.626	25	404	181	114	705
10 septembre.....	1.177	282,6	812	4,3	214	1.500	1.500	265	47	2.771	32	1.685	26	289	127	114	767
8 octobre.....	1.177	200,2	867	6,0	234	1.500	1.500	297	47	2.802	35	1.722	33	256	129	114	724
5 novembre.....	1.182	150,0	908	8,5	222	1.500	1.500	293	46	2.844	44	1.745	35	231	117	114	634
10 décembre.....	1.182	93,2	1.000	8,1	202	1.500	1.500	281	46	2.843	98	1.762	40	260	125	114	452
1952 7 janvier.....	1.195	125,1	913	4,8	133	1.500	1.500	237	46	2.925	162	1.692	25	164	138	111	298
4 février.....	1.195	0,1	882	6,3	114	1.500	1.500	276	45	2.887	232	1.730	54	111	127	113	126
10 mars.....	1.200	6,0	1.110	2,5	97	1.350	1.500	301	44	2.885	306	1.778	48	97	113	111	38
7 avril.....	1.288	0,2	1.067	4,5	37	800	1.300	283	44	2.912	349	1.054	75	83	100	106	37
5 mai.....	1.297	—	1.126	6,3	39	800	1.300	302	44	2.922	400	1.027	105	108	100	107	36
9 juin.....	1.303	—	1.222	3,4	41	800	1.300	345	43	2.882	617	1.027	47	126	122	105	33

Taux d'escompte { actuel : 3 1/2 % depuis le 22 janvier 1952.  
précédent : 4 % depuis le 17 avril 1951.

(1) Avant le 2 janvier 1951, ce compte se décomposait en « Papier sur l'étranger » et « Avoirs des correspondants à l'étranger ».

(2) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créances en florins sur les banques d'émission étrangères et institutions similaires ». Ce changement d'intitulé signifie que cette rubrique enregistre désormais uniquement les créances décollant d'accords de paiement avec l'étranger et dont les comptes sont libellés en florins. Les créances qui ne doivent plus être portées sous cette rubrique ont été transférées à un compte « Divers ».

(3) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Avoirs libres de banques d'émission étrangères et institutions similaires ».

(4) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Autres avoirs libres ». Par suite de la disparition du compte « Avoirs bloqués », ce compte s'intitule à présent : « Autres avoirs ».

(5) Ce compte enregistre les avoirs en florins de non-résidents ne décollant pas d'accords de paiement.

(6) Avant le 2 janvier 1951, ce compte s'intitulait « Créanciers en monnaies étrangères ».

## Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1950 Moyenne annuelle.....	6.176	297,4	88,7	23,3	11,3	4.249	2.119	101,67
1951 Moyenne annuelle.....	6.003	225,4	164,9	30,9	13,8	4.432	1.858	99,03
1951 7 avril.....	5.978	239,1	164,7	26,6	7,3	4.337	1.941	99,03
7 mai.....	5.977	244,5	162,9	32,9	10,4	4.359	1.932	98,89
7 juin.....	6.028	216,1	141,1	30,7	10,7	4.327	1.963	99,20
7 juillet.....	5.999	200,0	110,0	32,2	10,8	4.406	1.811	99,73
7 août.....	6.014	182,8	108,3	32,7	10,3	4.396	1.813	99,70
7 septembre.....	5.975	212,3	132,4	32,7	8,7	4.451	1.772	99,44
6 octobre.....	5.976	185,3	178,1	32,9	7,5	4.507	1.734	98,72
7 novembre.....	5.983	188,0	185,0	32,0	11,8	4.524	1.737	98,55
7 décembre.....	6.012	207,5	193,4	30,3	10,3	4.654	1.672	98,31
1952 7 janvier.....	6.003	227,2	245,4	30,5	7,6	4.740	1.645	97,56
7 février.....	5.935	234,5	205,3	22,1	7,7	4.495	1.770	98,48
7 mars.....	5.893	270,3	209,1	20,5	9,2	4.503	1.761	98,41
7 avril.....	5.913	250,4	200,6	26,4	7,2	4.514	1.754	98,33
7 mai.....	5.835	301,5	204,5	33,4	12,7	4.514	1.730	98,15
7 juin.....	5.821	286,2	200,2	33,9	9,9	4.503	1.710	98,20

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.  
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936

**Federal Reserve Banks**  
(millions de \$)

86

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1950 Moyenne annuelle	22.143	533	22.676	247	18.411	23.001	18.315	54,9
1951 Moyenne annuelle	20.147	642	20.789	322	22.738	23.672	20.816	46,7
1951 4 avril	19.948	618	20.566	344	22.914	23.050	21.064	46,6
9 mai	19.891	623	20.514	323	22.544	23.179	20.795	46,6
6 juin	19.883	626	20.509	291	22.653	23.335	20.439	46,9
11 juillet	19.845	666	20.511	304	23.093	23.730	20.724	46,1
8 août	19.851	669	20.520	329	23.118	23.774	20.547	46,3
5 septembre	19.936	675	20.611	299	23.079	24.096	20.255	46,5
10 octobre	20.149	670	20.819	292	24.072	24.254	21.276	45,7
7 novembre	20.381	670	21.051	307	23.507	24.370	20.961	46,4
5 décembre	20.480	685	21.165	297	23.239	24.731	21.207	46,2
1952 9 janvier	20.835	719	21.554	373	23.452	24.785	21.210	46,9
6 février	21.074	708	21.782	423	22.614	24.388	20.927	48,1
5 mars	21.386	706	22.092	396	22.514	24.408	21.353	48,3
9 avril	21.416	699	22.115	357	22.494	24.385	20.796	48,9
7 mai	21.412	690	22.102	349	22.329	24.364	21.546	48,1
4 juin	21.426	676	22.102	309	22.378	24.628	21.257	48,2

Taux d'escompte { actuel : 1,75 % depuis le 21 août 1950.  
précédent : 1,50 % depuis le 13 août 1948.

**Sveriges Riksbank**  
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étran- gers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Tous autres actifs (2)	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs (3)	Droit d'émission total (4)	Rapport en % (5)	
								des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circuli.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1950 Moyenne annuelle	169	228	2.890	163	970	300	3.200	436	203	73	712	809	3.500	12,42	11,36
1951 Moyenne annuelle	276	372	3.419	226	1.001	200	3.568	612	432	57	1.102	865	3.825	17,90	17,20
1951 Mars	250	337	3.556	178	923	168	3.355	731	263	25	1.020	1.038	3.500	17,52	16,79
Avril	273	367	3.596	201	741	165	3.458	456	352	53	861	1.024	3.500	18,50	18,28
Mai	285	383	3.778	241	761	167	3.407	688	351	72	1.110	1.099	3.500	19,61	19,18
Juin	284	383	3.718	249	886	153	3.530	605	476	54	1.135	1.007	3.500	18,88	19,12
Juillet	284	382	3.528	242	981	129	3.482	636	437	90	1.164	898	4.100	16,24	19,04
Août	283	382	3.454	267	822	211	3.577	459	550	72	1.081	857	4.100	18,59	16,22
Septembre	283	381	3.361	247	955	227	3.636	822	288	55	1.165	739	4.100	18,26	16,20
Octobre	295	397	3.054	238	1.281	217	3.755	529	625	48	1.202	622	4.100	18,43	16,88
Novembre	300	404	3.128	244	1.422	282	3.823	858	608	61	1.428	622	4.100	18,41	17,17
Décembre	334	451	2.821	247	1.594	304	4.090	528	522	60	1.110	649	4.400	19,19	17,84
1952 Janvier	395	532	2.661	248	1.553	204	3.889	785	425	25	1.235	568	4.400	23,83	21,06
Février	465	627	2.559	237	1.365	266	3.895	769	319	30	1.118	569	4.400	28,03	24,81
Mars	472	636	2.439	279	1.304	238	3.919	866	55	29	950	589	4.400	28,29	25,20
Avril	472	636	2.690	256	1.228	235	4.021	866	74	35	976	618	4.400	27,56	25,18
Mai	463	623	2.729	276	1.321	186	3.962	1.018	60	36	1.114	621	4.400	27,41	24,68

Taux d'escompte { actuel : 3 % depuis le 1er décembre 1950.  
précédent : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.  
(2) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Participation de la Suède au Fonds Monétaire International » : 517 millions de Kr. et « Actions de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, souscrites par la Suède, partie libérée » : 103 millions de Kr.  
(3) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Fonds Monétaire International » : 429 millions de Kr. et « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement » : 93 millions de Kr.  
(4) Le droit d'émission est fixé à 3.500 millions de Kr. par la loi des 3 juin 1949 et 2 juin 1950, à 4.100 millions de Kr. par la loi du 8 juin 1951 et à 4.400 millions de Kr. par la loi du 14 décembre 1951.  
(5) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

**Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 30 juin 1952)**

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	29 mai 1952	5, —	Irlande	23 novembre 1943	2,50
Autriche	3 juillet 1952	6, —	Italie	6 avril 1950	4, —
Belgique	13 septembre 1951	3,25 (1)	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Bulgarie	27 juillet 1948	3,50	Pays-Bas	22 janvier 1952	3,50
Danemark	2 novembre 1950	5, —	Pologne	1er août 1947	6, —
Espagne	22 mars 1949	4, —	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	21 août 1950	1,75	Roumanie	25 mars 1948	5, —
Finlande	16 décembre 1951	5,75	Suède	1er décembre 1950	3, —
France	8 novembre 1951	4, —	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Grande-Bretagne	12 mars 1952	4, —	Tchécoslovaquie	28 octobre 1945	2,50
Grèce	12 juillet 1948	12, —	Turquie	26 février 1951	3, —
Hongrie	1er novembre 1947	5, —	Yougoslavie	20 août 1948	1, — à 3, —

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

**III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE**  
 Situations en milliers de francs suisses or  
 [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

87

	31 mars 1952		30 avril 1952		31 mai 1952			31 mars 1952		30 avril 1952		31 mai 1952	
<b>ACTIF</b>							<b>PASSIF</b>						
<b>I. Or en lingots et monnayé.....</b>	438.453	43,4	461.428	41,3	471.683	40,8	<b>I. Capital :</b>						
<b>II. Encaisse.</b>							Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune .....	500.000		500.000		500.000	
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques .....	91.161	9,0	79.193	7,1	100.082	8,7	Actions libérées de 25 % .....	125.000	12,4	125.000	11,2	125.000	10,8
<b>III. Fonds à vue placés à intérêts..</b>	3.857	0,4	17.998	1,6	17.987	1,6	<b>II. Réserves :</b>						
<b>IV. Portefeuille réescomptable :</b>							1. Fonds de Réserve légale ....	6.813		6.813		6.813	
1. Effets de commerce et acceptations de Banque .....	28.878	2,8	26.141	2,3	23.388	2,0	2. Fonds de Réserve générale ...	13.343		13.343		13.343	
2. Bons du Trésor .....	126.583	12,5	216.427	19,4	165.410	14,3		20.156	2,0	20.156	1,8	20.156	1,7
<b>V. Effets divers remobilisables sur demande.....</b>	35.221	3,5	33.942	3,0	30.633	2,6	<b>III. Dépôts à court terme et à vue (or) :</b>						
<b>VI. Fonds à terme et avances :</b>							1. Banques Centrales pour leur compte :						
1. A 3 mois au maximum .....	16.016	1,6	19.439	1,7	15.070	1,3	a) De 3 à 6 mois .....	—	—	—	—	—	—
2. De 3 à 6 mois .....	30	0,0	—	—	1.764	0,2	b) A 3 mois au maximum ...	6.892	0,7	6.894	0,6	6.891	0,6
3. De 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	8.870	0,8	c) A vue .....	284.539	28,2	315.536	28,2	314.155	27,2
4. De 9 à 12 mois .....	1.818	0,2	1.817	0,2	—	—	2. Autres déposants :						
5. A plus d'un an .....	—	—	—	—	—	—	A vue .....	13.594	1,3	13.594	1,2	13.585	1,2
<b>VII. Effets et placements divers :</b>							<b>IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :</b>						
1. Bons du Trésor.							1. Banques Centrales pour leur compte :						
a) A 3 mois au maximum ...	95.067	9,4	89.059	8,0	144.356	12,5	a) De 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	—	—
b) De 3 à 6 mois .....	—	—	—	—	—	—	b) De 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—
c) De 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—	c) De 3 à 6 mois .....	3.512	0,3	16.265	1,5	3.659	0,3
d) A plus d'un an .....	9.092	0,9	9.115	0,8	9.138	0,8	d) A 3 mois au maximum ...	244.108	24,2	304.710	27,3	364.105	31,5
2. Autres effets et placements divers :							e) A vue .....	111.647	11,0	115.017	10,3	103.607	9,0
a) A 3 mois au maximum ...	43.060	4,3	44.477	4,0	44.609	3,9	2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants :						
b) De 3 à 6 mois .....	2.898	0,3	321	0,0	587	0,0	a) A 3 mois au maximum ...	47.592	4,7	47.604	4,3	47.592	4,1
c) De 6 à 9 mois .....	6.457	0,6	15.830	1,4	16.006	1,4	b) A vue .....	242	0,0	242	0,0	241	0,0
d) De 9 à 12 mois .....	20.357	2,0	18.574	1,7	25.948	2,2	3. Autres déposants :						
e) A plus d'un an .....	21.282	2,1	13.395	1,2	10.344	0,9	a) De 3 à 6 mois .....	—	—	—	—	10.575	0,9
<b>VIII. Actifs divers .....</b>	1.628	0,2	1.877	0,2	1.664	0,1	b) A 3 mois au maximum ...	20.938	2,1	22.852	2,0	8.691	0,8
<b>IX. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placements en Allemagne (voir ci-dessous)....</b>	68.291	6,8	68.291	6,1	68.291	5,9	c) A vue .....	7.585	0,8	4.479	0,4	12.436	1,1
<b>Total actif...</b>	<b>1.010.149</b>	<b>100,0</b>	<b>1.117.324</b>	<b>100,0</b>	<b>1.155.830</b>	<b>100,0</b>	<b>V. Divers .....</b>	<b>435.624</b>	<b>4,4</b>	<b>511.169</b>	<b>4,6</b>	<b>550.906</b>	<b>4,8</b>
							Report à nouveau .....	14.270	1,4	14.901	1,3	9.163	0,8
							<b>VI. Compte de profits et pertes :</b>						
							Report à nouveau .....	2.926	0,3	2.926	0,3	5.625	0,5
							<b>VII. Provision pour charges éventuelles .....</b>	<b>107.148</b>	<b>10,6</b>	<b>107.149</b>	<b>9,6</b>	<b>110.349</b>	<b>9,5</b>
							<b>Total passif...</b>	<b>1.010.149</b>	<b>100,0</b>	<b>1.117.324</b>	<b>100,0</b>	<b>1.155.830</b>	<b>100,0</b>

**Fonds placés en Allemagne :**

1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des Postes (échus) .....	221.019	221.019	221.019
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus) .....	76.181	76.181	76.181
<b>Total...</b>	<b>297.200</b>	<b>297.200</b>	<b>297.200</b>

**Exécution des accords de La Haye de 1930 :**

<b>Dépôts à long terme :</b>			
1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir Note 2)...	152.606	152.606	152.606
2. Dépôt du Gouvernement allemand .....	76.303	76.303	76.303
<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir poste IX ci-dessus) .....</b>	<b>68.291</b>	<b>68.291</b>	<b>68.291</b>
<b>Total...</b>	<b>297.200</b>	<b>297.200</b>	<b>297.200</b>

*Note 1 :* L'or sous dossier et les valeurs détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants, les fonds détenus en qualité d'Agent de l'O.E.C.E. (Union Européenne de Paiements) et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux, dont la Banque est le mandataire-trustee ou l'agent financier, ne sont pas inclus dans la présente situation.

*Note 2 :* Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250.—, la Banque a reçu, de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

**IV — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS**

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en milliers d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

881

	Au début des opérations 1 <sup>er</sup> juillet 1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		De juillet à septembre 1950	Décembre 1950	Mars 1951	Juin 1951	Septembre 1951	Décembre 1951	Mars 1952	Avril 1952	Mai 1952
<b>ACTIF</b>										
<b>I. Disponibilités.</b>										
a) Montant de l'engagement du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (dollars) .....	350.000	307.353	307.353	307.353	286.059	235.230	111.916	123.311	123.311	123.311
b) Or en lingots .....	—	—	—	—	—	17.105	100.291	216.179	216.179	216.470
c) Solde du compte courant (dollars) .....	—	30.958	47.852	58.112	65.908	9.646	4.575	215.214	5.914	22.189
d) Bons du Trésor des Etats-Unis d'Amérique au prix d'achat .....	—	—	48.936	4.105	—	—	—	—	—	5.184
	<b>350.000</b>	<b>338.311</b>	<b>404.141</b>	<b>369.570</b>	<b>351.967</b>	<b>261.981</b>	<b>216.782</b>	<b>338.525</b>	<b>345.404</b>	<b>367.154</b>
<b>II. Soldes initiaux débiteurs attribués pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 et non encore utilisés.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	44.050	44.050	22.243	—	—	—	—	—	—	—
Suède .....	21.200	15.625	21.200	21.200	21.200	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	150.000	70.254	—	—	—	—	—	—	—	—
	<b>215.250</b>	<b>129.929</b>	<b>43.443</b>	<b>21.200</b>	<b>21.200</b>	—	—	—	—	—
<b>III. Crédit spécial ouvert à l'Allemagne en vertu de l'article 13 de l'accord en date du 19 septembre 1950 (1) .....</b>										
	—	—	24.455	80.119	—	—	—	—	—	—
<b>IV. Prêts consentis à des Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Danemark .....	—	15.570	38.413	39.149	61.094	61.699	38.523	10.389	15.409	20.877
Allemagne .....	—	142.436	192.000	192.000	182.552	104.775	—	—	—	—
France .....	—	—	—	—	—	—	167.978	362.856(3)	361.761(3)	361.960(3)
Italie .....	—	—	30.861	41.000	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	—	11.492	75.466	118.800	175.599	157.073	23.070	—	—	—
Norvège .....	—	—	—	13.847	20.009	8.446	9.669	8.090	4.252	1.493
Royaume-Uni .....	—	—	—	—	—	141.941	539.236	622.048	633.356	636.000
Suède .....	—	—	—	30.251	44.304	—	—	—	—	—
Turquie .....	—	—	—	12.182	28.184	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
	—	<b>169.498</b>	<b>336.740</b>	<b>447.229</b>	<b>511.742</b>	<b>503.934</b>	<b>808.476</b>	<b>1.033.383</b>	<b>1.044.778</b>	<b>1.050.330</b>
<b>V. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des soldes initiaux créditeurs attribués à titre de prêt (2).</b>										
Norvège .....	—	—	1.077	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Turquie .....	—	—	—	—	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
	—	—	1.077	10.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
<b>VI. Divers .....</b>										
	—	—	167	—	408	406	—	—	—	—
	<b>565.250</b>	<b>637.738</b>	<b>810.023</b>	<b>928.118</b>	<b>920.317</b>	<b>801.321</b>	<b>1.060.258</b>	<b>1.406.908</b>	<b>1.425.182</b>	<b>1.452.484</b>
<b>PASSIF</b>										
<b>I. Fonds de roulement .....</b>										
	288.250	288.250	288.250	288.250	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575
<b>II. Soldes initiaux créditeurs attribués à titre de dons pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 ou non encore utilisés.</b>										
Autriche .....	80.000	72.049	42.561	—	—	—	—	—	—	—
Grèce .....	115.000	73.509	44.218	22.380	—	—	—	—	—	—
Islande .....	4.000	2.127	691	97	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas .....	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège .....	50.000	39.390	—	—	—	—	—	—	—	—
	<b>279.000</b>	<b>187.075</b>	<b>87.470</b>	<b>22.477</b>	—	—	—	—	—	—
<b>III. Crédits reçus de Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	—	—	61.243	147.391	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313
Allemagne .....	—	—	—	—	—	—	43.298	117.566	134.109	167.298
France .....	—	144.810	158.180	187.443	149.633	87.825	—	—	—	—
Grèce .....	—	—	—	—	—	188	—	—	—	—
Islande .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Italie .....	—	2.351	—	—	12.087	91.506	123.000	123.000	123.000	123.000
Pays-Bas .....	—	—	—	—	—	—	—	124.035	138.603	144.209
Portugal .....	—	15.839	25.401	38.744	36.541	42.000	42.000	42.000	42.000	42.000
Suède .....	—	—	—	—	—	2.788	111.679	149.091	145.000	148.454
Suisse .....	—	—	—	26.494	11.122	63.399	95.962	112.996	108.557	107.780
Turquie .....	—	1.413	5.250	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni .....	—	—	247.472	305.427	291.968	—	—	—	—	—
	—	<b>164.413</b>	<b>436.303</b>	<b>619.351</b>	<b>648.742</b>	<b>489.019</b>	<b>617.272</b>	<b>870.043</b>	<b>892.582</b>	<b>934.054</b>
<b>IV. Crédit reçu des Parties contractantes en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950.</b>										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise .....	—	—	—	—	—	40.072	139.994	222.599	222.599	222.599
Italie .....	—	—	—	—	—	—	16.332	23.202	22.687	11.446
Portugal .....	—	—	—	—	—	—	655	19.265	15.516	12.587
	—	—	—	—	—	40.727	171.187	265.066	260.802	246.632
<b>V. Divers .....</b>										
	—	—	—	40	—	—	224	224	223	223
	<b>565.250</b>	<b>637.738</b>	<b>810.023</b>	<b>928.118</b>	<b>920.317</b>	<b>801.321</b>	<b>1.060.258</b>	<b>1.406.908</b>	<b>1.425.182</b>	<b>1.452.484</b>

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus ne figurent pas dans la situation ci-dessus.

(1) Aux termes de décisions prises par le Conseil de l'O.E.C.E., le 13 décembre 1950, un crédit spécial d'un montant maximum de 120 millions d'unités de compte a été ouvert à l'Allemagne pour les périodes comptables comprises entre le 1<sup>er</sup> novembre 1950 et le 30 septembre 1951. Pour les périodes comptables comprises entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 1951, le plafond de 120 millions est réduit mensuellement de 20 millions d'unités de compte.

(2) Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950.

(3) Y compris 100 millions d'unités de compte conformément à la décision du Conseil de l'O.E.C.E. du 14 mars 1952.

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS (\*)

88.2

1<sup>er</sup> juillet 1950 au 31 mai 1952 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRES ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE (2)	POSITION BRUTE		POSITION CUMULATIVE (3) NETTE	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES Montant utilisé	Utilisation des soldes initiaux crédeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS. MONTANT UTILISÉ (h + i = g)		
	Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux							TOTAL Déficit (-) ou excédent (+) comptable cumulatif g = (b + c + d + e)	DONT	
	a	b							Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre	Or versé par (-) ou reçu (+) par le pays membre
Allemagne .....	+ 1.023,7	- 796,4	+ 227,3	+ 11,9	-	-	500	+ 234,6	+ 167,3	+ 67,3
Autriche .....	+ 65,7	- 205,8	+ 140,1	-	+ 43,0	+ 80,0	70 (4)	- 17,1	-	- 17,1 (5)
Belgique-Luxembourg .....	+ 1.118,6	- 340,1	+ 778,5	+ 15,8	-	- 29,4	360 (6)	+ 767,7	+ 423,9 (7)	+ 343,8 (7)
Danemark .....	+ 283,8	- 298,4	- 14,7	+ 5,0	-	-	195	- 20,9	+ 20,9	-
France .....	+ 560,0	- 1.018,6	- 458,7	+ 12,9	-	-	620 (8)	- 442,9	- 362,0 (8)	- 80,9
Grèce .....	+ 19,7	- 218,5	- 198,8	+ 1,1	+ 82,7	+ 115,0	45 (4)	nil	-	-
Islande .....	+ 2,2	- 13,0	- 10,8	-	+ 6,8	+ 4,0	15	nil	-	-
Italie .....	+ 511,8	- 320,9	+ 184,9	+ 42,5	-	-	205	+ 227,9	+ 134,4 (9)	+ 93,4 (9)
Norvège .....	+ 238,1	- 299,5	- 61,5	+ 0,4	-	+ 60,0 (10)	200	- 1,5	- 1,5	-
Pays-Bas .....	+ 817,1	- 626,6	+ 190,5	-	-	+ 30,0	355	+ 217,4	+ 144,2	+ 73,2
Portugal .....	+ 172,1	- 77,8	+ 94,3	-	-	-	70	+ 95,2	+ 54,6 (11)	+ 40,6 (11)
Royaume-Uni .....	+ 1.254,3	- 2.110,2	- 855,9	- 93,1	-	- 150,0	1.060	- 1.096,2	- 636,0	- 460,2 (15)
Suède .....	+ 569,2	- 329,5	+ 239,6	+ 15,4	-	- 9,8 (12)	260	+ 244,9	+ 148,5	+ 96,5
Suisse .....	+ 395,7	- 230,8	+ 164,9	-	-	-	250	+ 165,6	+ 107,8	+ 57,8
Turquie .....	+ 128,8	- 268,3	- 139,6	- 1,9	+ 47,5	+ 25,0 (13)	50	- 69,7	- 30,0	- 39,7 (14)
Total ...	+ 7.160,6	- 1.880,1	+ 100,0	-	+ 180,1	+ 314,0 - 189,2	-	+ 1.953,2 - 1.648,3	+ 1.180,7 - 1.050,3	+ 772,6 - 598,0

(1) La Suisse est comprise à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1950.

(2) L'Irlande et Trieste sont comprises dans les zones monétaires du Royaume-Uni et de l'Italie respectivement; le Royaume-Uni comprend, outre ses territoires d'outre-mer, les pays non participants de la zone sterling.

(3) Les intérêts versés au titre de prêts accordés ou reçus devraient être compris dans la position nette (colonne b), mais, pour plus de clarté, ils n'ont été inclus que dans la position comptable (colonne g).

(4) Les quotas de l'Autriche et de la Grèce sont, dans les cas où ces pays ont une position déficitaire, réputés égaux à zéro pour la période couverte par le tableau.

(5) Régulé conformément à l'article 13 (a).

(6) Par suite de l'attribution du solde initial débiteur de la Belgique pour 1950-1951, celle-ci ne peut utiliser son quota qu'à concurrence d'un montant de 331 millions d'unités de compte pour couvrir ses excédents au cours de cette période.

(7) Dont 437,1 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément aux décisions du Conseil des 18 octobre 1951, 7 janvier et 31 mars 1952.

(8) Y compris 100 millions d'unités de compte accordés à la France sous forme de crédit à court terme inséré à l'intérieur du quota pour les périodes comptables de février à mai 1952, conformément à la Décision du Conseil du 15 mars 1952.

(9) Dont 22,9 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément à la décision du Conseil du 21 novembre 1951.

(10) Dont 10 millions d'unités de compte sous forme de prêt remboursable à l'Union.

(11) Dont 25,2 millions d'unités de compte réglés en dehors du quota conformément aux décisions du Conseil du 5 mai 1951 et du 4 février 1952.

(12) Correspondant à la conversion du solde initial débiteur réduit en un déficit net conformément à la décision du Conseil du 4 février 1952.

(13) Sous forme de prêt remboursable à l'Union.

(14) Dont 19,7 millions d'unités de compte réglés hors du quota conformément à l'article 13 (a).

(15) Dont 36,2 millions d'unités de compte réglés hors du quota conformément à l'article 13 (a).

(\*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, page 221

V — STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES (1)  
(millions de francs)

EPOQUES (fin de mois)	A LA DISPOSITION DE L'ECONOMIE BELGE									
	MONNAIE FIDUCIAIRE			MONNAIE SCRIPTURALE				Total du stock monétaire à la disposition de l'écono- mie belge	P. c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire	Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (*)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (*)	Avoirs en comptes chèques postaux (*)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établis- sements para-banquiers (*)	Stock de monnaie scripturale			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (3) + (7)	(9) = (3) (8)	(10)
1950 Avril .....	4.386	87.062	90.216	839	18.430	43.459	62.728	152.944	59,0	8.969
1951 Février .....	4.984	86.064	90.682	535	18.324	44.623	63.482	154.164	58,8	12.552
Mars .....	4.944	85.953	89.773	598	19.161	45.038	64.797	154.510	58,1	13.433
Avril .....	4.999	86.069	90.428	491	18.992	44.935	64.418	154.846	58,4	15.363
Mai .....	5.104	86.781	90.534	573	18.501	45.407	64.481	155.015	58,4	15.740
Juin .....	5.219	88.167	92.184	500	18.813	45.395	64.708	156.892	58,8	15.547
Juillet .....	5.382	90.448	94.576	500	18.914	44.617	64.031	158.607	59,6	15.360
Août .....	5.454	91.263	95.434	538	18.982	45.385	64.905	160.389	59,5	15.269
Septembre .....	5.516	91.648	96.006	554	19.062	46.998	66.614	162.620	59,0	15.233
Octobre .....	5.311	92.512	96.512	501	19.278	47.929	67.708	164.220	58,8	17.692
Novembre .....	5.359	92.204	96.301	516	19.462	47.607	67.585	163.886	58,8	16.489
Décembre .....	5.433	94.067	99.089	674	20.079	47.938	68.691	167.780	59,1	17.197
1952 Janvier .....	5.453	94.197	98.269	546	19.484	46.744	66.774	165.043	59,5	17.548
Février .....	5.462	94.713	98.913	562	19.883	45.968	66.413	165.326	59,8	17.785
Mars .....	5.478	94.778	98.980	502	19.897	49.718	70.117	169.097	58,5	15.662
Avril .....	5.523	95.772	100.009	451	19.468	49.123	69.042	169.051	59,2	15.257

(\*) Déduction faite des encaisses du système bancaire.

(1) Cfr. Bulletin d'Information et de Documentation de décembre 1949, vol. II, n° 6 : « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 333 et suivantes.

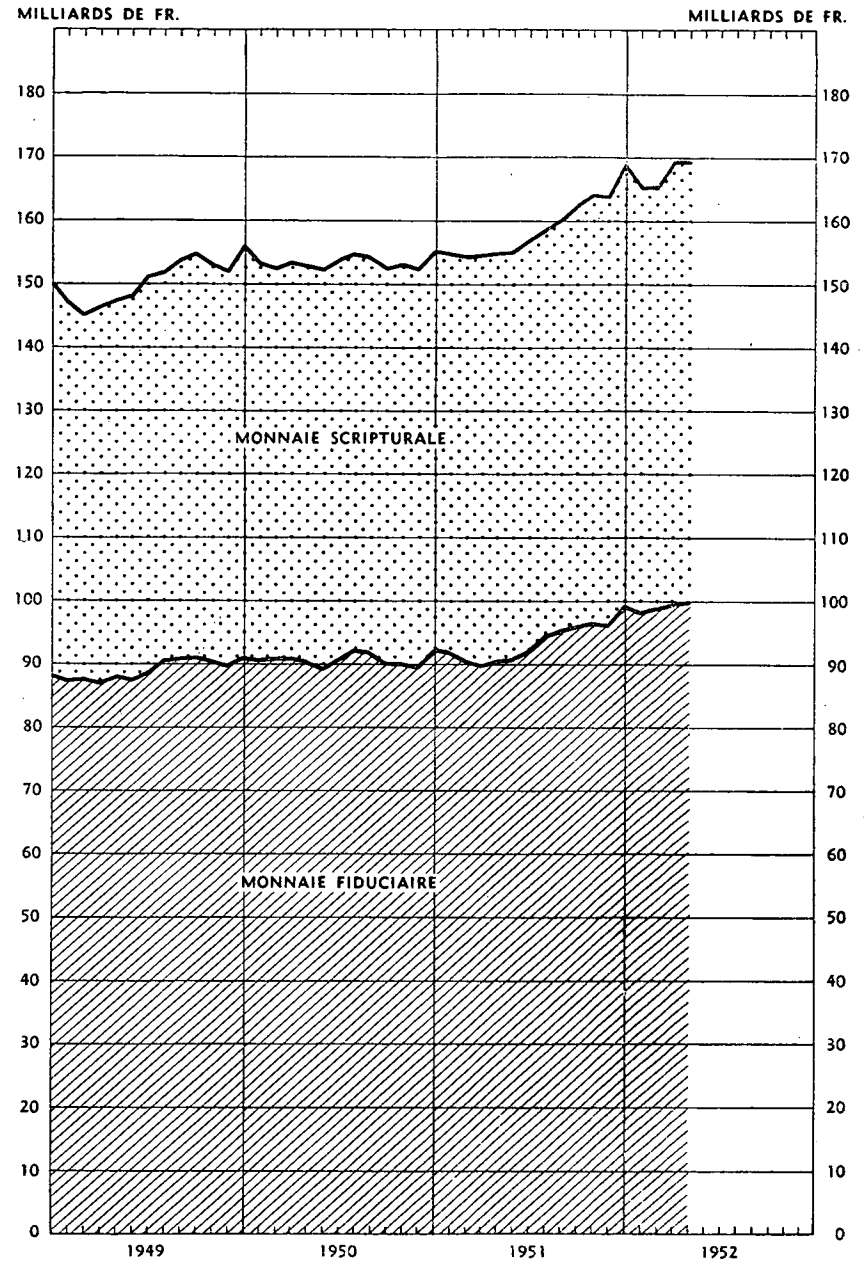
VI — VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE  
EN BELGIQUE

Mois	Comptes chèques postaux (1)	Dépôts à vue dans les banques
1951 Mars .....	3,85	1,86
Avril .....	3,81	1,87
Mai .....	4,05	1,90
Juin .....	3,61	1,88
Juillet .....	3,78	1,86
Août .....	3,77	1,79
Septembre .....	3,48	1,87
Octobre .....	3,53	1,83
Novembre .....	3,82	1,85
Décembre .....	3,77	1,94
1952 Janvier .....	3,70	1,94
Février .....	3,79	1,89
Mars .....	3,63	1,81
Avril .....	3,72	1,74
Mai .....	4,12	1,75

(1) Voir tableau n° 36.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, n'étant pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES



## TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

## STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
<b>LE MARCHÉ DE L'ARGENT</b>		<b>LA PRODUCTION</b>	
I — Taux d'escompte et de prêts .....	2	I — Production charbonnière et métallurgique.....	55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne .....	4	II — Industrie textile .....	56
<b>LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX</b>		III — Productions diverses .....	56
I — Cours des métaux précieux .....	9	IV — Energie électrique .....	58
II — Cours officiels des changes .....	10	V — Gaz .....	59
<b>LE MARCHÉ DES CAPITAUX</b>		<b>LA CONSOMMATION</b>	
I — Cours comparés de quelques fonds publics....	14	I — Indices des ventes à la consommation.....	65
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers .....	15	II — Consommation de tabac .....	66
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles.....	15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
IV — Cours et rendements des principaux types de valeurs à revenu fixe .....	16	<b>LES TRANSPORTS</b>	
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge .....	17	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges .....	70
Emissions des sociétés congolaises en février 1952		a) recettes et dépenses d'exploitation	
Détail des émissions		b) wagons fournis à l'industrie	
Groupement par importance du capital		c) trafic :	
Emissions des sociétés belges en mars 1952		1° trafic général	
Détail des émissions		2° grosses marchandises :	
Groupement par importance du capital		A) ensemble du trafic	
VI — Emprunts des pouvoirs publics .....	18	B) service interne belge	
VII — Opérations bancaires du Crédit Communal....	19	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux .....	70
VIII — Inscriptions hypothécaires .....	20	III — Les ports .....	71
<b>LES FINANCES PUBLIQUES</b>		a) Anvers	
I — Situation de la Dette publique .....	25	b) Gand	
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique .....	25	IV — Mouvement général de la navigation intérieure	72
III — Rendement des impôts .....	26	<b>LE COMMERCE EXTÉRIEUR</b>	
<b>LES REVENUS ET L'ÉPARGNE</b>		I — Classification adoptée par la convention de Bruxelles.....	75
I — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises .....	30	II — Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)...	75
Tableau rétrospectif		<b>LE CHOMAGE</b>	
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite....	31	I — Chômage complet et partiel.....	81
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite		III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions .....	81
III — Indice trimestriel des salaires.....	32	<b>STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES</b>	
<b>LE MOUVEMENT DES AFFAIRES</b>		I — Belgique et Congo belge :	
I — Chambres de compensation .....	35	Situations globales des banques.....	85
a) Mouvement du débit		Banque Nationale de Belgique :	
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		Situations hebdomadaires .....	85
II — Chèques postaux .....	36	Banque du Congo belge :	
<b>LES PRIX</b>		Situations mensuelles.....	85
a) Indices des prix de gros en Belgique.....	45	II — Banques d'émission étrangères :	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45	Situations .....	86
c) Indices des prix de détail en Belgique.....	46	Banque de France	
		Bank of England	
		Nederlandsche Bank	
		Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	
		III — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87
		IV — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière.....	88.1
		Règlement de la position des pays membres..	88.2
		V — Stock monétaire en francs belges.....	89
		VI — Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique .....	89